

**LES
DONNÉES**

Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Panorama 2023

**LES
DONNÉES**

**Marché des plantes à parfum,
aromatiques et médicinales**

Panorama 2023

Table des matières

Méthodologie et sources des données.....	6
1. Synthèse	12
2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)	15
2.1 La culture de PPAM	15
2.1.1 Évolution des surfaces	15
2.1.2 Évolution du nombre d'exploitations produisant des PPAM.....	15
2.1.3 Typologie des exploitations.....	16
2.1.4 Localisation par région.....	16
2.1.5 Production par plante.....	26
2.2 Les sigles officiels de qualité.....	40
2.2.1 L'agriculture biologique.....	40
2.2.2 Le thym de Provence IGP	69
2.2.3 Les Herbes de Provence « Label Rouge »	69
2.2.4 L'AOP Lavande de Haute Provence.....	70
3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France.....	72
3.1 Secteur santé, beauté et bien-être	72
3.1.1 Marché global des compléments alimentaires.....	72
3.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie	74
3.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie	76
3.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio	80
3.1.5 Marché des tisanes en GMS, magasins hard discount et de proximité	82
3.1.6 Marché des tisanes et plantes à infuser en magasins bio.....	83
3.1.7 Marché des infusions et plantes à infuser en pharmacie et parapharmacie.....	86
3.2 Secteur agro-alimentaire	92
3.2.1 Marché des épices en magasins bio	92
3.2.2 Marché du thym en GMS, magasins hard discount et de proximité	93
3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité	95
3.2.4 Marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité	98
3.2.5 Marché des arômes alimentaires.....	99
4. Le commerce extérieur français	101
4.1 Les plantes en l'état.....	101
4.1.1 Échanges mondiaux.....	101
4.1.2 Balance commerciale française.....	102
4.1.3 Commerce extérieur du thym en France	104
4.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France	105
4.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France.....	106
4.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France	107
4.1.7 Commerce extérieur du safran en France.....	107
4.2 Les huiles essentielles	108
4.2.1 Échanges mondiaux.....	108
4.2.2 Importations des États-Unis en huiles essentielles.....	109
4.2.3 Balance commerciale française des huiles essentielles	111
4.3 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien.....	114
Annexes	118
Quelques liens utiles	121

Méthodologie et sources des données

Cette étude rassemble les données économiques disponibles sur la filière PPAM en France métropolitaine. Elle a ainsi mobilisé différentes sources et a nécessité des traitements de la part de FranceAgriMer.

- **Déclarations au titre des aides de la politique agricole commune (PAC)**

Cette source très fiable indique les surfaces par producteur déclarant à la PAC. Elle permet de calculer la surface et le nombre d'exploitations par unité géographique de manière assez fine.

Toutefois, ces données ne répertorient pas l'intégralité des exploitations : en effet, ne sont comptabilisées que les exploitations qui demandent une subvention. On estime cependant que plus de 90 % des surfaces de PPAM sont déclarées dans le cadre des aides PAC.

De plus, ces données sont plus ou moins détaillées par espèce ou groupe d'espèces en fonction des nomenclatures instaurées par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et de leurs évolutions. En 2023, en lien avec la nouvelle programmation, les nomenclatures ont été modifiées détaillant davantage de cultures mais procédant également à de nombreux regroupements (cf. annexe 1).

- **Inventaire du Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF)**

L'Interprofession reconnue (CIHEF) dispose des données nécessaires à l'appréciation du potentiel de production et des récoltes d'huiles essentielles (HE) de lavande et lavandin, les accords interprofessionnels agréés pour chaque campagne par les pouvoirs publics rendant les déclarations de ces éléments obligatoires.

- **Données des organisations économiques de producteurs**

Les groupements de producteurs sont éligibles à un dispositif de soutien de FranceAgriMer dans le cadre du renforcement de l'organisation économique. À ce titre, ils fournissent annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes, stocks et prix minimum/maximum pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les groupements. Chaque produit a une définition très fine : nom de la plante, qualité, variété, partie utilisée ou transformée (feuilles, capitules, racines...), type de produit (sec, frais, huile essentielle...), spécialité (coupe infusette, 1^{ère} qualité, mondée...), mode de culture (conventionnel, culture bio, cueillette...).

Les données issues de cet échantillon des structures de commercialisation ne sont pas exhaustives et leur représentativité est hétérogène selon les produits. Elles permettent néanmoins d'approcher l'activité de la production organisée.

- **APAL**

L'APAL (Association des producteurs d'appellation d'origine contrôlée huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Huile essentielle de lavande de Haute-Provence. Elle contribue à la mise en œuvre du cahier des charges du produit (spécificité, aire géographique, contrôle produit sensoriel et analytique...). Dans ce cadre, elle gère les données des opérateurs habilités. Les indicateurs disponibles sont le nombre de producteurs habilités, les surfaces déclarées, les quantités présentées et les quantités agréées.

- **Les échanges internationaux**

Les données fournies par Trade Data Monitor rassemblent les statistiques douanières de 120 pays selon les nomenclatures internationales et nationales. Pour l'analyse de ces données, quatre groupes de produits ont été constitués : plantes en l'état, huiles essentielles, parfums et produits pour la toilette, et enfin savons, détergents et produits d'entretien. Les nomenclatures concernées figurent ci-après, pages 8 à 11.

- **Données de l'agence bio**

Les données fournies par l'Agence BIO proviennent des enregistrements des notifications et des contrôles annuels réalisés par les organismes certificateurs. Ces informations sont associées soit à la commune du site d'activité, soit au siège d'exploitation. Pour mieux comprendre le processus de comptabilisation, on peut définir trois notions clés. L'engagement correspond à l'obligation de l'entreprise de respecter les règlements de l'agriculture biologique, ce qui se traduit par la signature d'un contrat et d'un devis avec l'organisme certificateur. La notification désigne la déclaration faite par l'entreprise à l'Agence BIO concernant son engagement en agriculture biologique. Si une entreprise change de SIREN, elle doit mettre fin à son engagement et notifier à nouveau son entreprise sous son nouveau statut. Enfin, la certification est accordée par l'organisme certificateur choisi par l'entreprise et implique un contrôle des produits cultivés et/ou commercialisés.

En 2023, l'Agence BIO a adopté une nouvelle méthode pour comptabiliser les producteurs, entreprises, surfaces et cheptels engagés en agriculture biologique. Cette évolution s'appuie sur un nouveau système d'information, lancé en 2020, qui permet désormais un suivi plus précis et approfondi des acteurs du secteur biologique.

Les chiffres des années précédentes ont été recalculés selon ces nouvelles règles, entraînant principalement une diminution d'environ 1 % du nombre d'entreprises engagées, ainsi que des surfaces et des cheptels. Malgré cette légère baisse, les tendances globales d'évolution restent similaires.

Pour les plantes en l'état, les nomenclatures douanières prises en compte sont les suivantes :

0909 21 00	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
0909 22 00	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
0909 31 00	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
0909 32 00	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
0909 61 00	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
0909 62 00	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
0910 11 00	Gingembre, non broyé ni pulvérisé
0910 12 00	Gingembre, broyé ou pulvérisé
0910 20	Safran
0910 20 10	Safran, non broyé ni pulvérisé
0910 20 90	Safran, broyé ou pulvérisé
0910 30 00	Curcuma
0910 91	Mélanges d'épices
0910 91 05	Curry
0910 91 10	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées
0910 91 90	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées
0910 99 10	Graines de fenugrec
0910 99 31	Serpolet <i>Thymus serpyllum</i> , non broyé ni pulvérisé
0910 99 33	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet) NB : rubrique 09104013 jusqu'en 2007
0910 99 39	Thym, broyé ou pulvérisé
0910 99 50	Feuilles de laurier
0910 99 91	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
0910 99 99	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre du genre <i>Piper</i> , piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , vanille, cannelle et fleurs de cannellier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges).
1207 91 00	Graines d'œillette ou de pavot, même concassées
1211 40 00	Paille de pavot, fraîche ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211 50 00	Éphédra, fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée
1211 90	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitiques ou similaires, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'exclusion des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot ainsi que des espèces du genre Ephédra)

Pour des raisons de simplification, l'agrégation des plantes des nomenclatures 0909 et 0910 sera nommée « plantes aromatiques » et celui de la nomenclature 1207 et 1211 « plantes médicinales ».

Pour les huiles essentielles, les nomenclatures retenues sont les suivantes :

3301 12	Huiles essentielles d'orange, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)
3301 13	Huiles essentielles de citron, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 19	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)
3301 24	Huiles essentielles de menthe poivrée (<i>Mentha piperita</i>), déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues"
3301 25	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles de menthe poivrée [<i>Mentha piperita</i>])
3301 29	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites "concrètes" ou "absolues" (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)

Pour les savons, détergents et produits d'entretien, les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2041 :

(https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

1520 00 00	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses
3307 41 00	'Agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion
3307 49 00	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)
3401 19 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)
3401 20 10	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres
3401 20 90	Savons liquides ou pâteux
3402 11 10	Solution aqueuse contenant en poids $\geq 30\%$ mais $\leq 50\%$ d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium (à l'excl. des savons)
3402 11 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et d'une solution aqueuse contenant en poids $\geq 30\%$ mais $\leq 50\%$ d'alkyl[oxydi"benzènesulfonate"] de disodium)
3402 12 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 13 00	Agents de surface organiques, non-ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
3402 19 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non-ioniques)
3402 20 20	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 20 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 31 00	Acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et leurs sels
3402 39 10	Solution aqueuse contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium
3402 39 90	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail [à l'exclusion des acides sulfoniques d'alkylbenzènes linéaires et de leurs sels et des solutions aqueuses contenant en poids 30 à 50 % d'alkyl[oxydi(benzènesulfonate)] de disodium]

3402 41 00	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail
3402 42 00	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons)
3402 49 00	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'exclusion des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)
3402 50 10	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 50 90	Préparations pour lessives, y compris les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'exclusion des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 10	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3402 90 90	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
3404 20 00	Cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycol]
3404 90 00	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly"oxyéthylène" [polyéthylèneglycols])
3405 10 00	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 20 00	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 30 00	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)
3405 40 00	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 10	Brillants pour métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
3405 90 90	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations

Pour les parfums et produits pour la toilette, les nomenclatures utilisées ont été déterminées selon la Classification de Produit Française (CPF) 2042 :
(https://lekiosque.finances.gouv.fr/site_fr/etudes/methode/nomenclature.asp)

3303 00 10	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3303 00 90	Eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
3304 10 00	Produits de maquillage pour les lèvres
3304 20 00	Produits de maquillage pour les yeux
3304 30 00	Préparations pour manucures ou pédicures
3304 91 00	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)
3304 99 00	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)
3305 10 00	Shampooings
3305 20 00	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanent
3305 30 00	Laques pour cheveux
3305 90 00	Préparations capillaires (à l'excl. des shampooings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)
3306 10 00	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes
3306 20 00	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail
3306 90 00	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces inter dentaires [fils dentaires])
3307 10 00	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après rasage
3307 20 00	Désodorisants corporels et antisudoraux
3307 30 00	Sels parfumés et autres préparations pour bains
3307 90 00	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.
3399 20 00	Marchandises du chapitre 33 transportées par la Poste ou par colis postaux (extra) / code reconstitué pour la diffusion statistique
3401 11 00	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et non tissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux
3401 30 00	Produits et préparations organiques tensioactifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon

1. Synthèse

La production

La filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) englobe la culture et la cueillette régulière de plus de 300 espèces et la commercialisation au stade production de plus de 3 000 produits.

En 2023, les surfaces cultivées en PPAM sont estimées à 59 400 ha pour un nombre de producteurs recensés (via les demandes d'aide PAC) de 6 500. Cette filière s'est caractérisée ces dernières années par une évolution particulière comparée à d'autres productions agricoles avec, entre 2015 (49 543 ha) et 2021 (67 513 ha), une croissance de 36 %. Cependant à partir de 2022, la tendance s'est inversée et les surfaces sont en diminution (environ - 11 % entre 2021 et 2023).

Les exploitations ont des profils multiples, allant de la culture industrielle à de très petites exploitations en zones défavorisées ; les PPAM sont surtout des cultures de diversification pour de nombreuses exploitations.

La part de l'agriculture biologique dans la filière PPAM est toujours aussi importante, avec 28 % des surfaces PPAM totales en 2023, en croissance continue depuis plusieurs années. Les surfaces certifiées bio et en conversion sont de 16 565 ha.

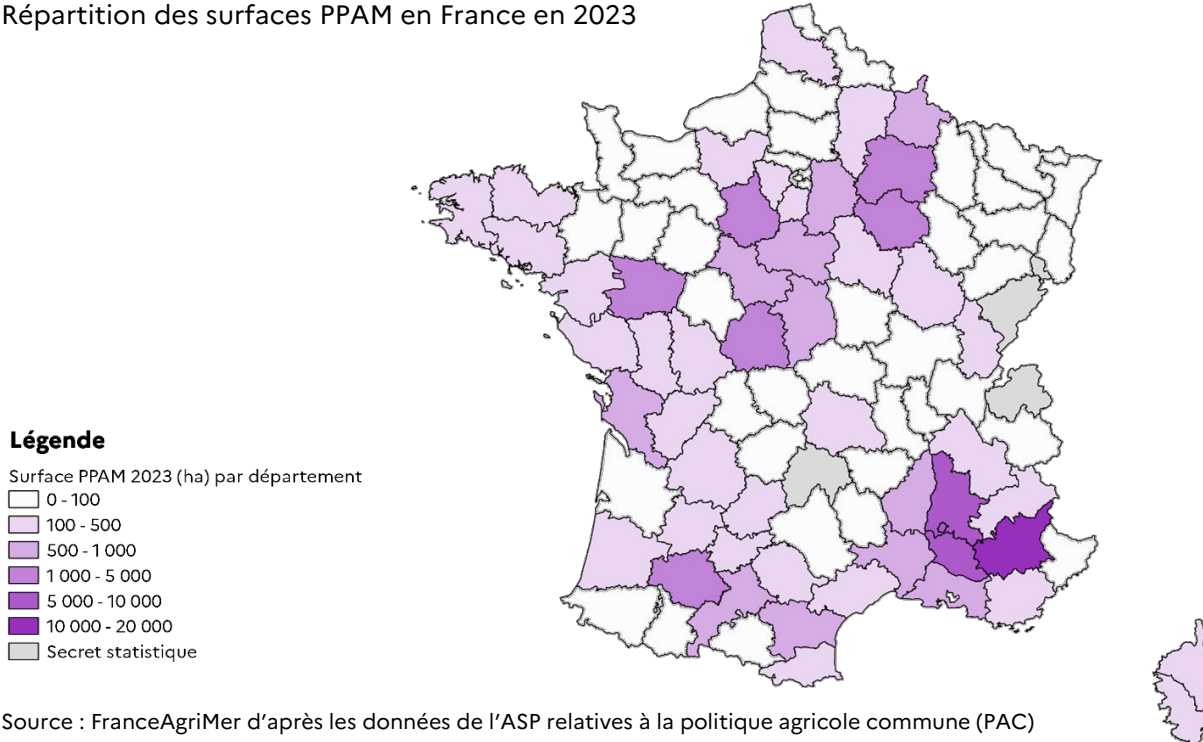
La localisation des PPAM

Les PPAM sont produites dans divers bassins :

- Les plantes à parfum sont cultivées majoritairement dans le Sud-Est et la Corse ;
- Les plantes aromatiques sont localisées en Bretagne, dans le bassin parisien et dans le Sud-Est ;
- Les plantes médicinales sont cultivées sur la diagonale allant des pays de la Loire à la Champagne-Ardenne ;
- Les plantes issues de la cueillette se retrouvent dans l'ensemble des massifs montagneux de la métropole (Vosges, Pyrénées, Massif Central, Alpes...).

Des bassins spécialisés de production de PPAM mais qui s'étendent à d'autres secteurs

Répartition des surfaces PPAM en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

L'aval de la filière

Les transformations des PPAM sont très diverses et alimentent plusieurs secteurs d'activités qui les regroupent selon leur usage principal : la parfumerie, y compris la parfumerie fonctionnelle, la cosmétique, l'aromathérapie, les épices, l'herboristerie, les compléments alimentaires, l'homéopathie, l'allopathie...

L'analyse de l'aval des marchés des PPAM pour l'année 2023 montre encore des situations très hétérogènes selon les circuits de distribution. Ainsi, la GMS et le circuit bio connaissent de nouveau de fortes baisses de ventes notamment en volume alors que le chiffre d'affaires est parfois en hausse en raison de l'inflation. Par contre la pharmacie, circuit de référence pour les produits de santé, reste dynamique ou stable selon les types de produits.

Tendances de certains marchés français (non exhaustif)

Marchés		Chiffre d'affaires en France en 2022	Chiffre d'affaires en France en 2023	Tendance globale en France en 2023	
Compléments alimentaires		2 600 M€	2 700 M€		
Gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie		4 M€	5 M€		
Huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie	Global	221 M€	228 M€		
	Bio	95 M€	98 M€		
Huiles essentielles en magasins bio		22 M€	20 M€		
Infusions en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	201 M€	210 M€		en valeur
	Bio	84 M€	87 M€		en volume
Infusions en magasins bio		36 M€	35 M€		
Infusions en pharmacie et parapharmacie	Global	28 M€	28 M€		
	Bio	20 M€	20 M€		
Épices en magasins bio		15,6 M€	16,0 M€		
Herbes de Provence en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	13,3 M€	14,0 M€		
	Label Rouge	1,8 M€	2,0 M€		
	Bio	0,72 M€	0,67 M€		
Thym en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	7,0 M€	8,0 M€		
	IGP	0,51 M€	0,67 M€		
	Bio	0,41 M€	0,28 M€		
Plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard-discount et de proximité	Global	19,7 M€	21,4 M€		
	Bio	2,9 M€	2,8 M€		
Arômes alimentaires		730 M€	663 M€		

Sources : Synadiet, SNIAA, FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company, de Circana et de BIOANALYTICS®GOOD

Le commerce extérieur

Pour les plantes en l'état, la France importe davantage qu'elle n'exporte. Les exportations sont en 2023 évaluées à 16 700 tonnes et 115 millions d'euros : sensiblement constantes en volume depuis dix ans, leur valeur est croissante sur cette même période (+ 27 %). Les importations sont égales à 49 000 tonnes et 245 millions d'euros : après une forte progression entre 2015 et 2020 (+ 38 %), les volumes importés sont constants jusqu'en 2023, leurs valeurs sont par contre restées en progression tout au long de ces dix dernières années (+ 63 %).

La balance commerciale du secteur des huiles essentielles de la France est légèrement déficitaire en 2023. Elle est très variable selon l'évolution des transactions en volumes mais aussi des prix des huiles essentielles échangées. La France a importé 7 340 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 368 millions d'euros en 2023. Jusqu'en 2022, les importations étaient globalement en hausse malgré les variations d'une année sur l'autre. Cependant en 2023, elles sont en nette diminution (- 12 % en valeur et - 17 % en volume) par rapport à 2022. Les exportations françaises d'huiles essentielles, évaluées à 366 millions d'euros et 5 170 tonnes en 2023, sont en diminution depuis 2021 (- 6 % en valeur et - 17 % en volume entre 2021 et 2023).

À noter que ces flux de matières premières (huiles essentielles et plantes à l'état) ne rendent pas compte de la totalité de la filière. En effet, les PPAM sont fréquemment incorporées dans différents produits finis comme les parfums, cosmétiques et produits d'entretien pour lesquels la balance commerciale est très excédentaire. Par ailleurs, et pour de très nombreux produits (compléments alimentaire...), aucune donnée publique n'est disponible.

2. La production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

2.1 La culture de PPAM

La filière française des plantes à parfum, aromatiques et médicinales comporte plus de 120 espèces cultivées et plus de 300 communément cueillies.

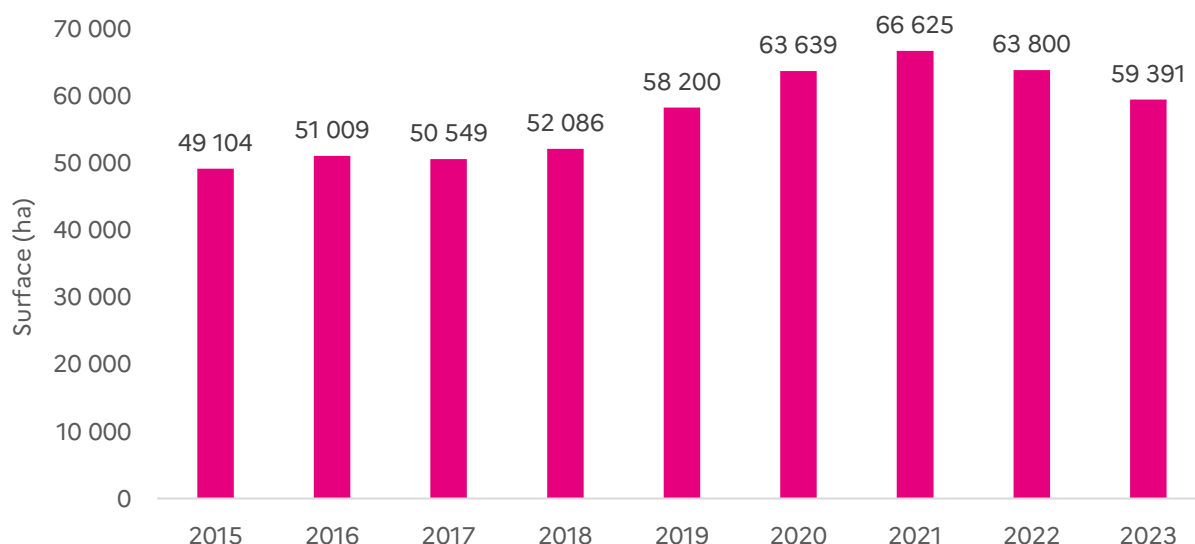
Les données présentées dans cette partie ne portent que sur la France métropolitaine.

2.1.1 Évolution des surfaces

La culture de PPAM représente, en France métropolitaine, 59 400 ha en 2023 soit moins de 1 % des surfaces agricoles françaises. Cette filière s'est caractérisée ces dernières années par une évolution particulière par rapport à d'autres productions agricoles avec, entre 2015 (49 000 ha) et 2021 (66 500 ha), une croissance de 36 %. Cependant les années suivantes, la tendance s'est inversée et les surfaces en PPAM ont diminué d'environ 11 % entre 2021 et 2023.

Après une hausse importante, les surfaces de PPAM diminuent depuis 2022

Évolution des surfaces en PPAM déclarées en France métropolitaine de 2015 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.2 Évolution du nombre d'exploitations produisant des PPAM

Une partie des exploitations productrices de PPAM ne demande pas les aides « PAC » et ne fait donc aucune déclaration. Il s'agit notamment des petites exploitations, des viticulteurs et des arboriculteurs. De ce fait, le nombre de déclarants ne représente pas la totalité des producteurs de PPAM. Il permet cependant de définir les tendances d'évolution.

Le nombre d'exploitations recensées en PPAM suit approximativement l'évolution constatée pour les superficies. Il a ainsi fortement augmenté jusqu'en 2021 (+ 25 % depuis 2015) puis baissé en 2022 et 2023 (- 5 % entre 2021 et 2023).

Évolution du nombre d'exploitations déclarant des PPAM à la PAC de 2015 à 2023

Année	Nombre de déclarants
2015	5 087
2016	5 262
2017	5 129
2018	5 206
2019	5 605
2020	5 979
2021	6 339
2022	6 257
2023	6 022

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.3 Typologie des exploitations

Pour la très grande majorité des exploitations, les PPAM sont des cultures de diversification. En effet, environ 76 % des exploitations déclarant cultiver des PPAM consacrent moins de 20 % de leur SAU à ces plantes. Toutefois près de 10 % sont spécialisées (part consacrée aux PPAM > 50 % de leur SAU) et représentent 28 % des surfaces.

Part de la culture de PPAM dans la surface agricole utile (SAU) des exploitations en 2023

Part de PPAM dans la SAU	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Superficie PPAM (ha) totale de la catégorie	Part des surfaces PPAM
0 - 5 %	2 540	42 %	6 191	10 %
5 - 10 %	1 223	20 %	8 920	15 %
10 - 20 %	840	14 %	5 633	9 %
20 - 30 %	360	6 %	5 267	9 %
30 - 40 %	259	4 %	5 968	10 %
40 - 50 %	206	3 %	10 614	18 %
50 - 60 %	161	3 %	5 685	10 %
60 - 70 %	123	2 %	3 611	6 %
70 - 80 %	84	1 %	2 930	5 %
80 - 90 %	74	1 %	2 529	4 %
90 - 100 %	152	3 %	2 042	3 %

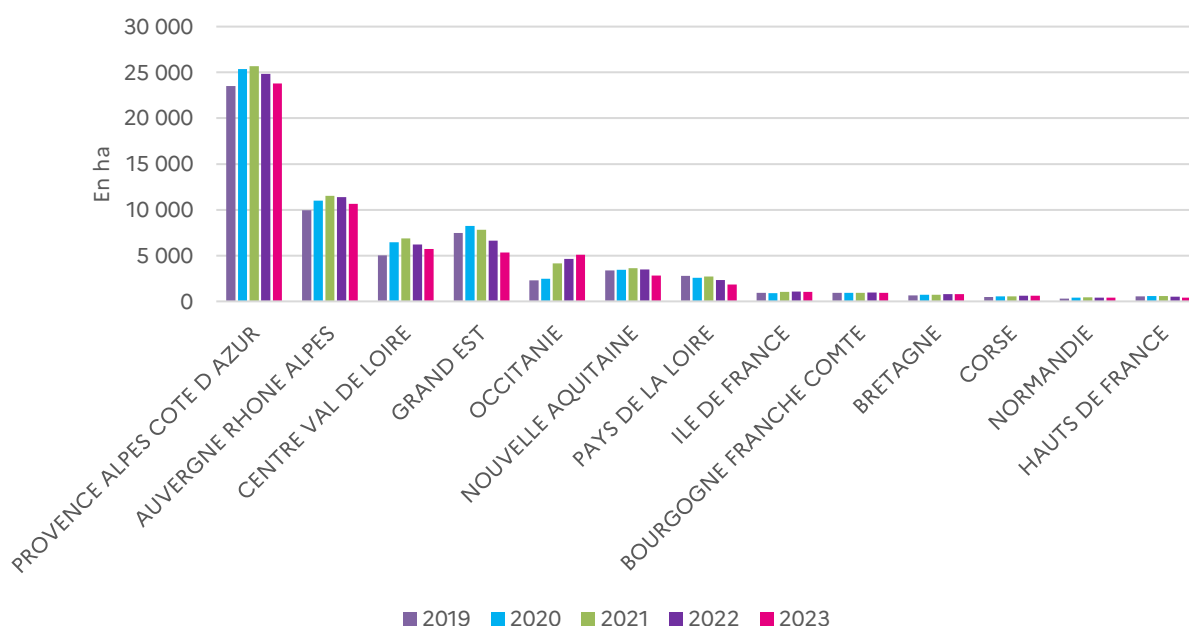
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.4 Localisation par région

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région qui comporte le plus de surfaces en PPAM. Elle est suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'évolution dans les régions est identique à celle observée au niveau national à l'exception de la région Occitanie où les surfaces continuent de progresser.

PACA et AURA représentent à elles deux près de 60 % des surfaces en PPAM

Évolution des surfaces en PPAM par région de 2019 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

La région PACA possède, en 2023, un peu moins de 24 000 ha de PPAM, localisées pour 94 % dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse. Il s'agit principalement de plantes destinées à la production d'huiles essentielles (lavande, lavandin, sauge sclarée, hélichryse, fenouil amer...) auxquelles s'ajoutent les plantes aromatiques typiques de la zone méditerranéenne (thym, sarriette, origan et romarin). Outre la production de plantes sèches, une partie de ces dernières est également transformée en huiles essentielles.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en PACA de 2021 à 2023

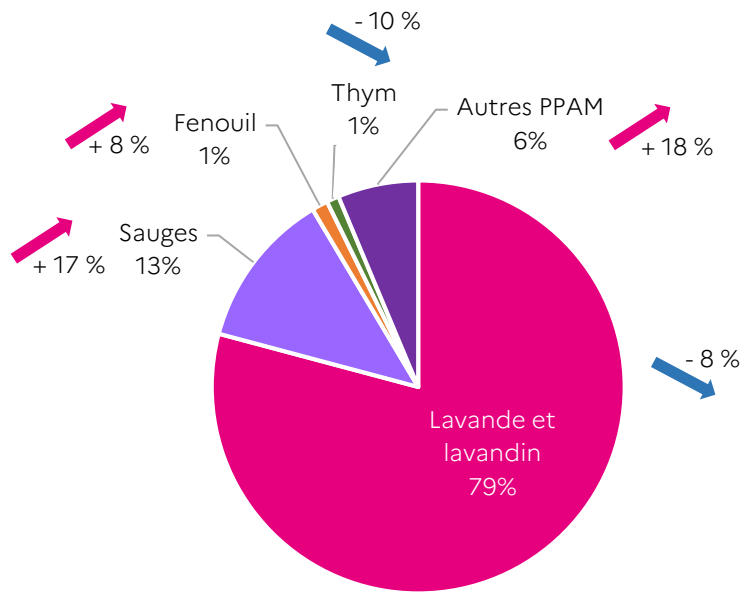
	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
04 Alpes-de-Haute-Provence	17 079	16 351	15 608	530	525	515
84 Vaucluse	7 361	7 052	6 764	442	441	426
13 Bouches-du-Rhône	440	513	524	74	71	69
05 Hautes-Alpes	454	460	484	91	98	96
83 Var	319	425	387	63	70	72
06 Alpes-Maritimes	31	23	25	17	18	22
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	25 683	24 824	23 792	1 177	1 187	1 167

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La région PACA compte moins de 1 200 exploitations déclarantes cultivant des PPAM, dont 21 % sont spécialisées (part consacrée aux PPAM > 50 % de leur SAU) dans cette production et plus particulièrement dans la culture de plantes à parfum.

À l'inverse, plus de la moitié des exploitations (54 %) consacre moins de 20 % de leurs surfaces à ces cultures.

En PACA, lavande et lavandin représentent plus des trois-quarts des surfaces PPAM
 Répartition des surfaces de PPAM en Provence-Alpes-Côte d’Azur en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

La région AURA approche les 11 000 ha de PPAM dont environ 9 300 ha se situent dans le département de la Drôme. Les plantes cultivées sont principalement la lavande et le lavandin (83 % de la surface) ainsi que des plantes aromatiques (basilic, thym, menthe, romarin, sarriette...).

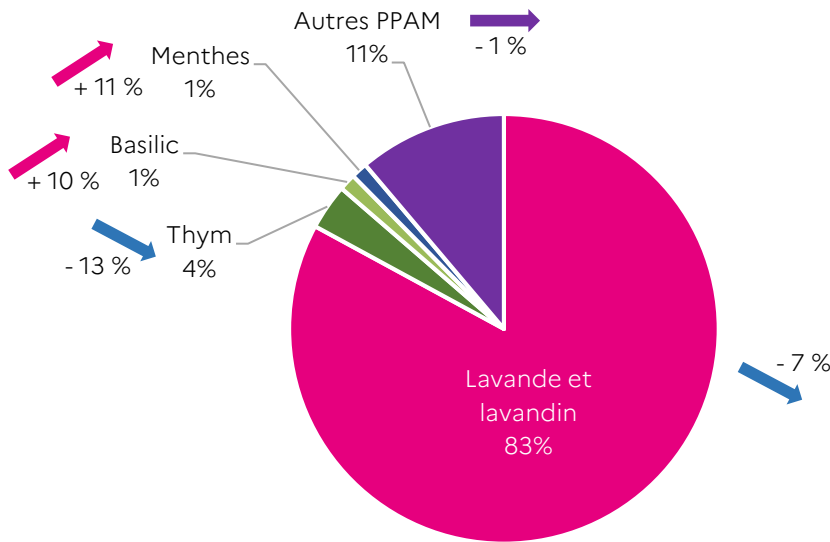
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Auvergne-Rhône-Alpes de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
26 Drôme	10 087	9 949	9 307	948	950	934
07 Ardèche	873	884	845	165	170	172
63 Puy-de-Dôme	170	181	161	53	54	51
38 Isère	211	177	138	56	60	61
69 Rhône	66	58	71	29	25	35
42 Loire	24	30	32	23	20	24
43 Haute-Loire	16	25	30	20	23	28
03 Allier	35	35	25	17	18	18
01 Ain	10	18	14	13	10	11
73 Savoie	13	9	9	14	11	15
15 Cantal et 74 Haute-Savoie	2	6	11	9	11	21
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	11 506	11 373	10 645	1 340	1 343	1 360

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

AURA est la région qui comptabilise le plus d’exploitations en PPAM à la PAC. La spécialisation de ces exploitations est assez similaire à celle de la région PACA. Ainsi, 12 % des producteurs de PPAM sont spécialisés dans la culture de plantes à parfum alors qu’environ 66 % leur consacrent moins de 20 % de leur SAU, les associant à des cultures fourragères, céréalières, arboricoles et/ou viticoles.

En AURA, lavande et lavandin dépassent les 80 % des surfaces PPAM
Répartition des surfaces de PPAM en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 et évolution 2022-2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Grand-Est

La région Grand-Est compte un peu moins de 5 500 ha de PPAM. Il s’agit principalement des plantes médicinales, notamment le pavot. Cette plante destinée à l’industrie pharmaceutique est ainsi cultivée dans les départements de l’Aube, de la Marne et des Ardennes.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Grand-Est de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
10 Aube	4 334	3 998	3 273	375	340	285
51 Marne	2 395	1 811	1 361	202	172	136
08 Ardennes	855	630	538	92	82	73
67 Bas-Rhin	65	63	63	55	58	37
54 Meurthe-et-Moselle	42	26	29	17	12	17
68 Haut-Rhin	25	35	23	18	21	23
55 Meuse	31	29	20	26	23	16
52 Haute-Marne	23	7	17	10	8	8
88 Vosges	24	9	9	13	12	11
57 Moselle	9	6	9	9	10	9
GRAND-EST	7 802	6 614	5 343	809	733	611

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire possède, en 2023, environ 5 700 ha de PPAM. La culture du lavandin, apparue ces dernières années, y représente 26 % de la surface en 2023. Les autres plantes sont principalement la coriandre (23 %), le persil (6 %) et d'autres PPAM, dont le pavot.

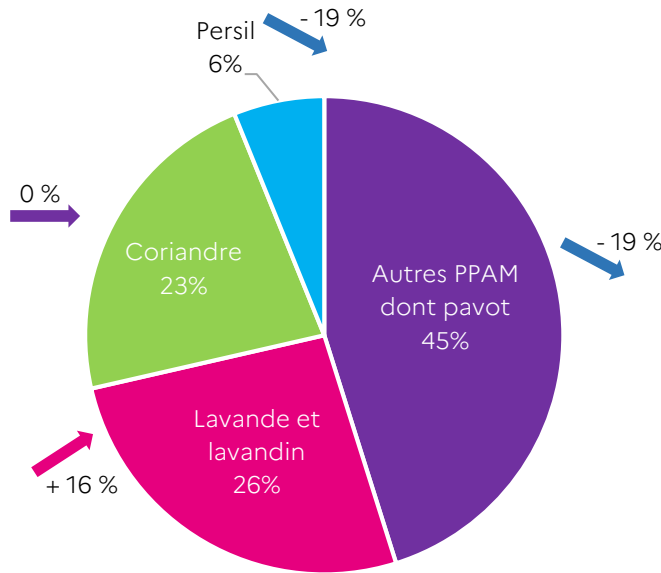
Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Centre-Val de Loire de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2021	2021	2021	2022	2023
28 Eure-et-Loir	1 836	1 841	1 872	166	174	176
36 Indre	1 889	1 863	1 702	100	104	100
18 Cher	1 501	782	738	89	53	49
45 Loiret	689	724	717	99	96	94
41 Loir-et-Cher	739	764	591	86	85	61
37 Indre-et-Loire	232	230	94	38	40	24
CENTRE-VAL DE LOIRE	6 885	6 204	5 714	566	543	493

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Dans la région Centre-Val de Loire, la production de PPAM est assurée par 500 exploitations de type céréalier qui se sont diversifiées en PPAM (93 % ont moins de 20 % de leur SAU en PPAM).

Les surfaces lavandicoles s'incrustent dans les productions de PPAM du Centre-Val-de-Loire
Répartition des surfaces de PPAM en Centre-Val de Loire en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Occitanie

La production de PPAM en Occitanie s'est très fortement développée ces dernières années (+ 22 % de 2021 à 2023) et occupe une surface de 5 100 ha en 2023. La coriandre est la culture principale avec 57 % de la superficie totale. Suivent la lavande et le lavandin (24 %) puis des plantes aromatiques (persil, thym...).

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Occitanie de 2021 à 2023

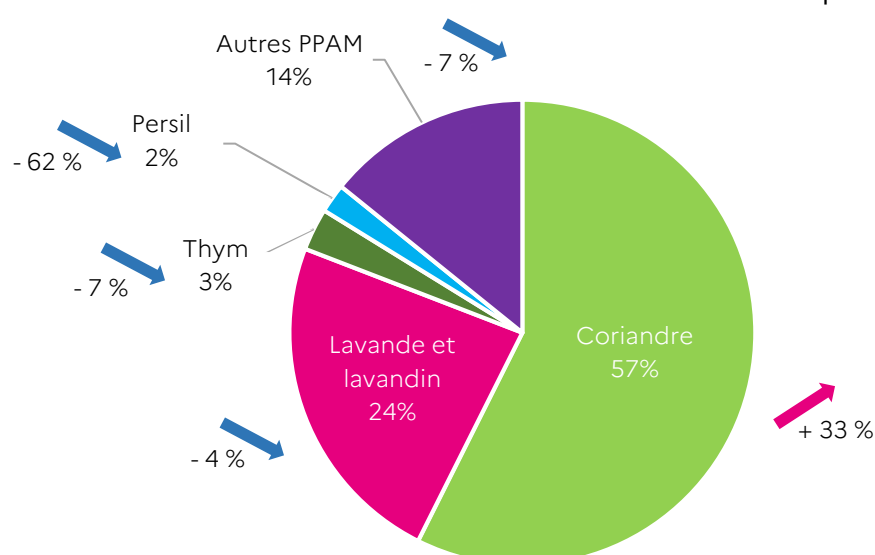
	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
32 Gers	1 466	1 595	1 962	120	138	151
30 Gard	772	812	701	139	141	139
11 Aude	476	522	609	90	88	80
31 Haute-Garonne	299	475	501	53	65	65
82 Tarn-et-Garonne	348	322	355	48	54	55
46 Lot	212	294	333	73	76	75
34 Hérault	181	189	192	53	71	80
81 Tarn	181	152	134	49	47	44
66 Pyrénées-Orientales	137	126	133	49	44	46
12 Aveyron	48	54	75	23	26	34
65 Hautes-Pyrénées	7	34	53	9	13	14
48 Lozère	13	13	20	21	22	28
09 Ariège	13	41	16	16	16	23
OCCITANIE	4 151	4 631	5 084	731	787	817

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

820 exploitations en Occitanie ont déclaré produire des PPAM en 2023. Ce sont des exploitations en général non spécialisées et aux productions très variées (polyculture élevage, céréales et/ou oléoprotéagineux...). Les seulement 8 % de structures spécialisées sont majoritairement des exploitations de petite taille (< 20 ha).

En Occitanie, les surfaces de coriandre explosent

Répartition des surfaces de PPAM en Occitanie en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Nouvelle-Aquitaine

Plus de 2 800 ha de PPAM sont cultivés en Nouvelle-Aquitaine. Environ 70 % sont des plantes médicinales, dont le pavot et 19 % sont occupés par la coriandre, les 11 % restants étant d'autres plantes aromatiques (persil, le thym...).

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Nouvelle-Aquitaine de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
17 Charente-Maritime	966	899	886	104	112	118
79 Deux-Sèvres	707	698	439	95	91	67
47 Lot-et-Garonne	216	251	382	69	71	85
16 Charente	515	405	344	70	53	53
86 Vienne	371	481	250	73	75	61
40 Landes	442	450	229	44	49	43
24 Dordogne	250	107	149	56	55	66
64 Pyrénées-Atlantiques	29	39	42	27	28	41
33 Gironde	74	87	33	21	24	24
87 Haute-Vienne	11	21	26	16	17	21
19 Corrèze	22	21	22	15	15	19
23 Creuse	28	19	21	16	13	17
NOUVELLE-AQUITAINE	3 630	3 478	2 824	602	599	615

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pays de la Loire

La majorité des PPAM produites dans la région Pays de la Loire, plutôt concentrées dans le département du Maine-et-Loire, sont des plantes médicinales (pavot, camomille, psyllium, valériane...). Des plantes aromatiques y sont également cultivées, dont le persil.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC dans les Pays de la Loire de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
49 Maine-et-Loire	1 826	1 647	1 357	236	211	165
85 Vendée	545	315	221	76	53	43
44 Loire-Atlantique	257	267	191	37	41	37
72 Sarthe	50	92	45	14	26	19
53 Mayenne	39	20	37	12	10	11
PAYS DE LA LOIRE	2 717	2 342	1 852	374	338	272

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Environ 270 exploitations sont dénombrées à la PAC en 2023. Parmi celles-ci, seulement 8 % sont spécialisées dans la production de PPAM (part des PPAM dans la SAU > 50 %). À l'inverse, 72 % des producteurs consacrent moins de 10 % de leur SAU à cette production. En effet les PPAM sont, principalement dans cette région, une culture de diversification pour des exploitations de type céréalier ou polyculture-élevage.

Île-de-France

La région Île-de-France avoisine les 1 000 ha de PPAM en 2023, incluant 20 % de lavandin. Cette culture est apparue dans la région en 2020 et s'est fortement développée en 2021, alors que des cultures de plantes aromatiques (persil, estragon, menthe...) y sont ancrées de manière historique.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Île-de-France de 2021 à 2023

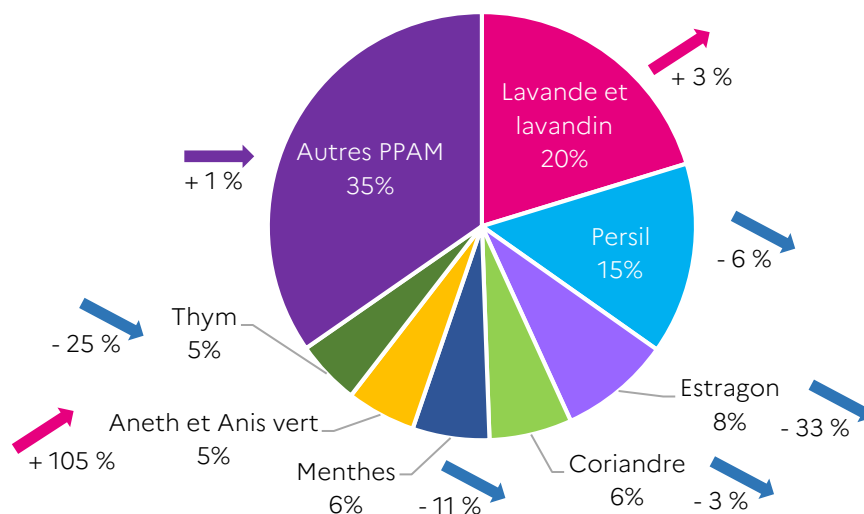
	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
77 Seine-et-Marne	523	537	544	61	56	55
91 Essonne	226	244	240	43	40	42
78 Yvelines	235	246	216	23	19	21
94 Val-de-Marne et 95 Val-d'Oise	43	36	24	19	18	12
ÎLE-DE-FRANCE	1 026	1 064	1 024	142	130	129

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La production de PPAM est assurée par environ 130 exploitations de type plutôt céréalier et diversifiées en PPAM. En effet, 94 % des exploitations consacrent moins de 20 % de leur SAU aux PPAM.

En Ile de France, lavande et lavandin se distinguent à côté des plantes aromatiques historiques

Répartition des surfaces de PPAM en Île-de-France en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Bourgogne-Franche-Comté

La production de PPAM en Bourgogne-Franche-Comté dépasse les 900 ha en 2023. La région est connue pour sa production de bourgeons de cassis qui représente presque la moitié de ses surfaces. Ils sont destinés à l'extraction pour la parfumerie, l'aromatique et la gemmothérapie. La région possède aussi des cultures de plantes aromatiques et médicinales variées.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bourgogne-Franche-Comté de 2021 à 2023

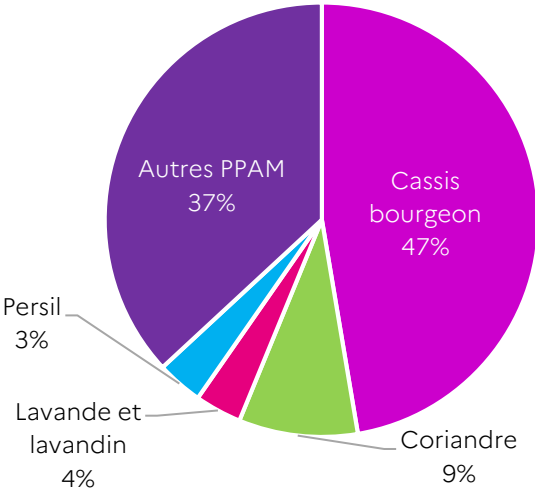
	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
21 Côte-d'Or	486	456	453	71	68	69
89 Yonne	201	261	145	33	29	24
39 Jura	42	46	107	10	10	23
58 Nièvre	69	100	85	14	13	15
71 Saône-et-Loire	58	58	71	16	14	21
70 Haute-Saône	51	49	56	6	7	10
25 Doubs et 90 Territoire de Belfort	9	12	3	7	7	9
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	917	982	919	153	146	168

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 170 exploitations ont déclaré produire des PPAM en 2023. Ce sont des exploitations très diversifiées avec cependant une orientation grandes cultures et production fourragère. 85 % possèdent moins de 20 % de leur SAU consacrée aux PPAM.

La Bourgogne-Franche-Comté, région spécialisée dans la production de bourgeons de cassis.

Répartition des surfaces de PPAM en Franche-Comté en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Bretagne

La Bretagne produit de multiples plantes aromatiques dont les plus importantes sont le persil et la ciboulette. Les surfaces totales de PPAM approchent 800 ha en 2023.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Bretagne de 2021 à 2023

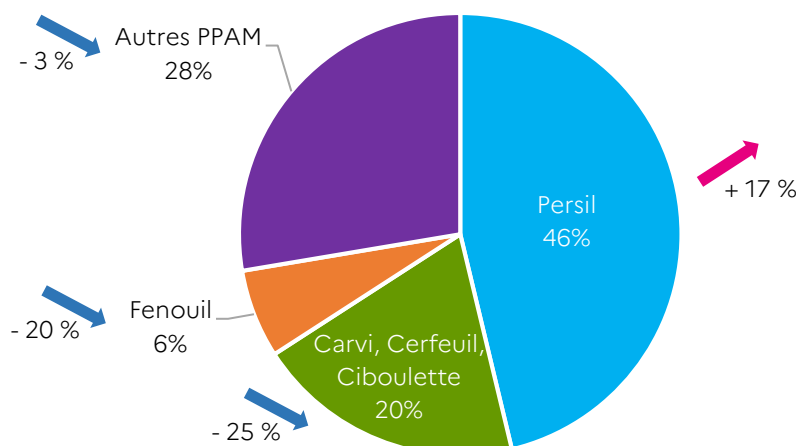
	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
29 Finistère	411	402	370	98	101	98
22 Côtes-d'Armor	200	254	225	45	52	46
56 Morbihan	79	121	165	37	41	40
35 Ille-et-Vilaine	30	17	20	22	19	18
BRETAGNE	720	795	780	201	211	200

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Dans cette région, 200 exploitations ont déclaré une production de PPAM en 2023. Il s'agit d'exploitations de profil globalement polyculture élevage avec, pour 83 % d'entre elles, moins de 20 % de la SAU en PPAM (et pour 70 % moins de 10 %).

La Bretagne, un réservoir de plantes aromatiques

Répartition des surfaces de PPAM en Bretagne en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Corse

Les surfaces en PPAM s'élèvent à 610 ha en 2023 et sont davantage localisées dans le nord de la Corse. Elles sont principalement consacrées à l'hélichryse, cultivée pour son huile essentielle.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Corse de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
2B Haute-Corse	386	419	453	53	56	60
2A Corse-du-Sud	174	188	157	36	41	35
CORSE	560	608	611	89	97	95

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Hauts-de-France

Environ 400 ha de PPAM sont cultivés dans la région Hauts-de-France, avec une part de 70 % de plantes médicinales, dont le pavot. Les 30 % restants sont des plantes aromatiques (persil, coriandre...).

Évolution des surfaces PPAM (ha) et du nombre de déclarants PAC dans les Hauts-de-France de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
62 Pas-de-Calais	124	128	140	36	33	27
02 Aisne	244	187	107	31	28	20
59 Nord	70	78	86	38	38	24
80 Somme	33	33	36	31	27	24
60 Oise	105	70	26	26	20	14
HAUTS-DE-FRANCE	577	496	394	160	145	107

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Pour les exploitations de Hauts-de-France, les PPAM sont des compléments de cultures céréalières mais aussi de betteraves et de pommes de terre.

Normandie

La région Normandie compte plus de 400 ha de PPAM principalement localisés dans l'Eure. Il s'agit en très grande majorité des plantes aromatiques dont la plus cultivée est le fenouil, avec 190 ha en 2023.

Évolution des surfaces PPAM et du nombre de déclarants PAC en Normandie de 2021 à 2023

	Surface PPAM (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
27 Eure	178	241	259	29	41	23
76 Seine-Maritime	83	79	72	29	20	13
14 Calvados	27	14	43	14	15	21
50 Manche	29	26	19	20	23	19
61 Orne	135	31	17	17	13	9
NORMANDIE	451	391	410	109	112	85

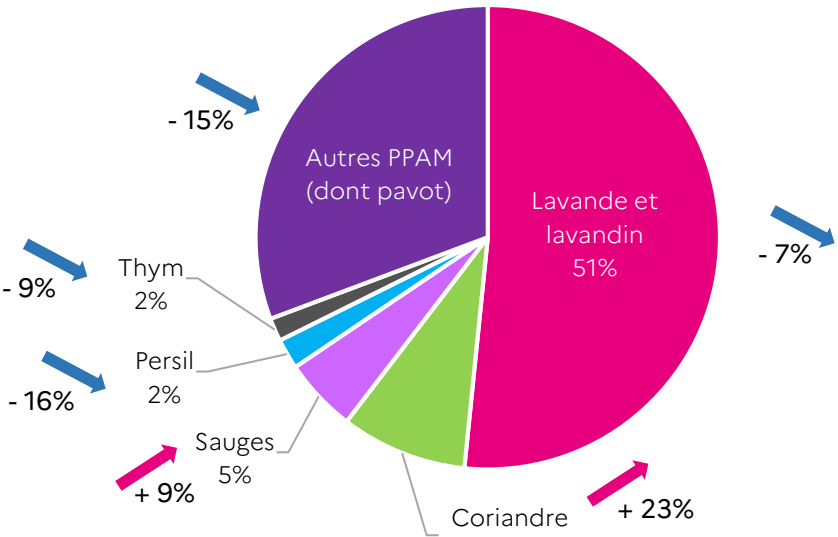
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2.1.5 Production par plante

La baisse des surfaces de PPAM en 2023, assez généralisée, concerne l'ensemble des PPAM à l'exception de quelques plantes, telles que la coriandre, les sauges et le romarin, qui sont en augmentation ou la marjolaine/origan, le basilic et la sarriette, dont les surfaces sont stables.

Dans un contexte de baisse des surfaces par plante, la coriandre et la sauge se démarquent

Répartition des surfaces de PPAM en France métropolitaine en 2023 et leur évolution par rapport à 2022



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Évolution des surfaces par plante en France métropolitaine de 2018 à 2023

Surface (ha)	2 018	2 019	2 020	2 021	2022	2023
Aneth et anis vert	219	266	190	276	256	244
Angélique	124	169	190	179	149	129
Bardane, Bleuet	75	58	74	72	60	57
Basilic	142	139	210	209	206	208
Camomilles et chardon marie	692	625	670	615	489	478
Carvi, cerfeuil et ciboulette	249	280	262	254	283	227
Coriandre	1 078	1 872	3 361	4 734	4 244	5 223
Estragon	188	227	197	221	271	241
Fenouil	389	456	476	640	774	746
Lavande et lavandin	25 617	27 945	30 909	33 109	32 841	30 653
Marguerite, mauve et millepertuis	55	35	36	41	64	61
Mélisse	238	250	283	259	240	136
Menthes	321	315	314	369	400	387
Origan et marjolaine	122	157	186	214	213	215
Ortie	31	28	31	28	27	16
Persil	1 613	1 532	1 377	1 420	1 503	1 256
Plantain psyllium et psyllium noir de Provence	166	167	150	146	274	104
Romarin	122	146	184	204	196	224
Sarriettes	86	93	96	103	114	115
Sauges	3 501	3 569	3 514	3 130	2 796	3 057
Thym	588	665	793	951	1 056	961
Valériane	39	21	18	32	43	47
Autres PPAM	16 429	19 188	20 119	19 422	17 301	14 605
TOTAL PPAM	52 086	58 200	63 639	66 625	63 800	59 391

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

• Lavande et lavandin

La lavande et le lavandin sont les cultures les plus répandues dans la filière PPAM en France métropolitaine avec des surfaces approchant les 30 700 ha en 2023. Elles sont localisées à 87 % dans le Sud-Est de la France (PACA et Drôme). Les trois principaux départements producteurs sont les Alpes-de-Haute-Provence (11 700 ha), la Drôme (7 900 ha) et le Vaucluse (6 100 ha).

Entre 2015 et 2021, les surfaces ont fortement augmenté (+ 57 %). Elles ont non seulement beaucoup progressé dans les grands bassins de production (Plateau de Valensole, Plateau d'Albion...) mais se sont également étendues autour de ces bassins ainsi que dans de nouvelles zones, comme la région Centre-Val de Loire.

En 2022 et 2023, la tendance d'évolution s'est inversée et les superficies en lavande et lavandin sont en baisse (- 7 % entre 2021 et 2023) en lien avec la situation du marché défavorable. Cependant, l'évolution n'est pas la même dans tous les territoires : il est constaté une diminution dans les grands bassins de production (Plateaux d'Albion et de Valensole...) alors que des progressions sont enregistrées dans les récentes zones de production.

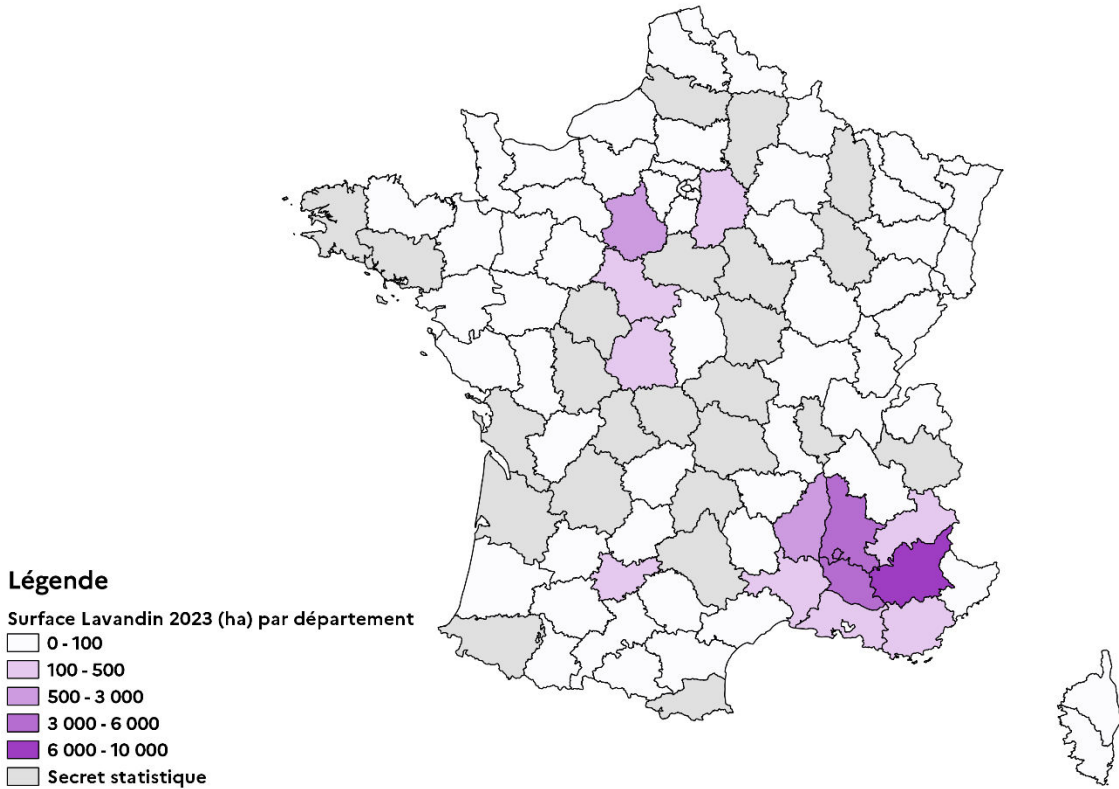
Évolution des surfaces en lavande et lavandin et du nombre d’exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	20 929	1 351
2016	22 228	1 402
2017	24 335	1 497
2018	25 617	1 593
2019	27 945	1 750
2020	30 909	1 959
2021	33 109	2 139
2022	32 841	2 197
2023	30 653 dont - lavande 8 394 - lavandin 22 260	2 198

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La culture du lavandin s’est déployée dans d’autres secteurs que le sud-est

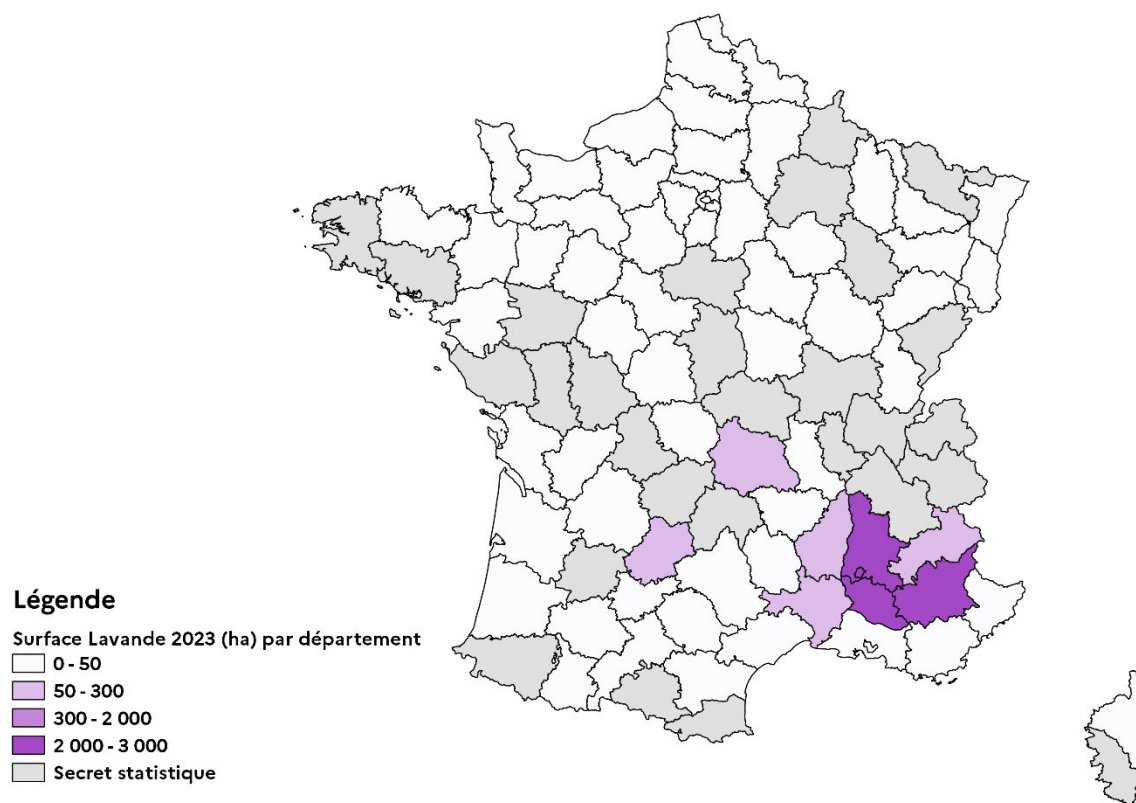
Localisation des cultures de lavandin en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

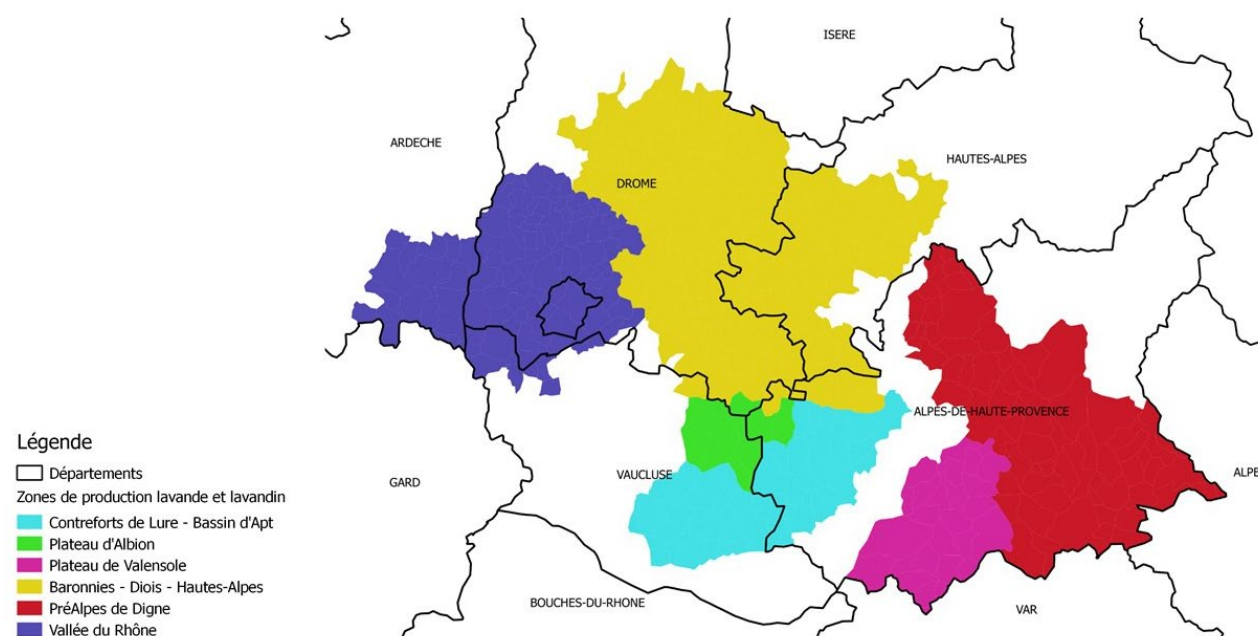
La production de lavande reste concentrée dans le sud-est

Localisation des cultures de lavande en France en 2023



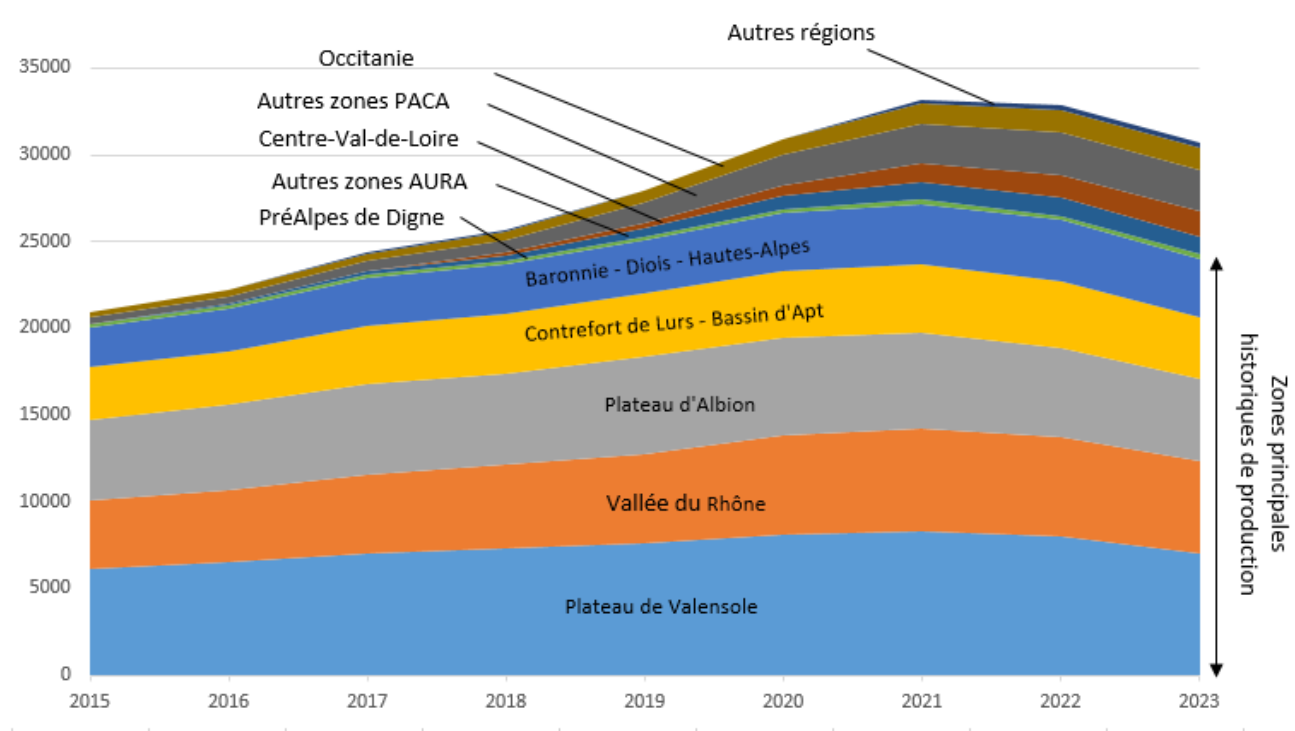
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Localisation des principales zones de production historiques de lavande et de lavandin en France



Source : FranceAgriMer

Bien que très minoritaires, les zones émergentes s’imposent dans la cartographie lavandicole
Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2015 à 2023



Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2019 à 2023

Surface lavande et lavandin (ha)	2019	2020	2021	2022	2023
Plateau de Valensole	7 562	8 122	8 290	7 965	7 045
Autres zones	2 678	4 035	5 695	6 364	6 412
Vallée du Rhône	5 212	5 739	5 928	5 742	5 295
Plateau d'Albion	5 571	5 553	5 525	5 132	4 753
Contreforts de Lure - Bassin d'Apt	3 649	3 865	3 929	3 862	3 566
Baronnies – Diois- Hautes-Alpes	3 054	3 334	3 467	3 512	3 325
Préalpes de Digne	219	258	260	261	256
TOTAL GÉNÉRAL	27 946	30 906	33 094	32 838	30 653

FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Selon les données du CIHEF, les productions d’huiles essentielles ont atteint des records en 2020 et 2021 avec 2 100 tonnes pour le lavandin et plus de 150 tonnes pour la lavande. En 2022 et 2023, les productions ont chuté respectivement de 24 % et de 40 %. Bien plus qu’à la légère diminution des surfaces, cette évolution est liée aux conditions climatiques, devenues défavorables de manière récurrente (gel, sécheresse, fortes chaleurs au moment de la floraison), et aux attaques de ravageurs de plus en plus conséquentes (cécidomyies, noctuelle...) auxquelles doivent faire face les producteurs. En outre, avec une situation du marché dégradée, de nombreuses parcelles ont pu également ne pas être récoltées ces dernières années.

Évolution de la production d’HE de lavande et de lavandin en tonne de 2015 à 2023

Essence (t)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lavande	82	109	110	117	121	159	152	120	90
Lavandin	1 374	1 439	1 375	1 470	1 460	2 090	2 100	1 700	1 600

Source : CIHEF

- Coriandre

La production de coriandre a connu, depuis 2018, une très forte progression et a dépassé les 5 200 ha en 2023. Les surfaces de coriandre en France sont principalement dédiées à la production de graines (à des fins alimentaires) et de semences.

Cette culture s'est particulièrement développée en région Centre-Val de Loire à partir de 2019 et en Occitanie depuis 2021. Cependant, l'évolution n'est pas identique entre les deux régions productrices. Les superficies en Centre-Val de Loire ont diminué de 30 % entre 2021 et 2023, en lien avec la baisse de la production de semence. À l'inverse, les plantations en Occitanie ont augmenté de 66 % pour la même période, encouragées par des aides à la conversion en agriculture biologique sans pour autant correspondre à demande du marché en hausse.

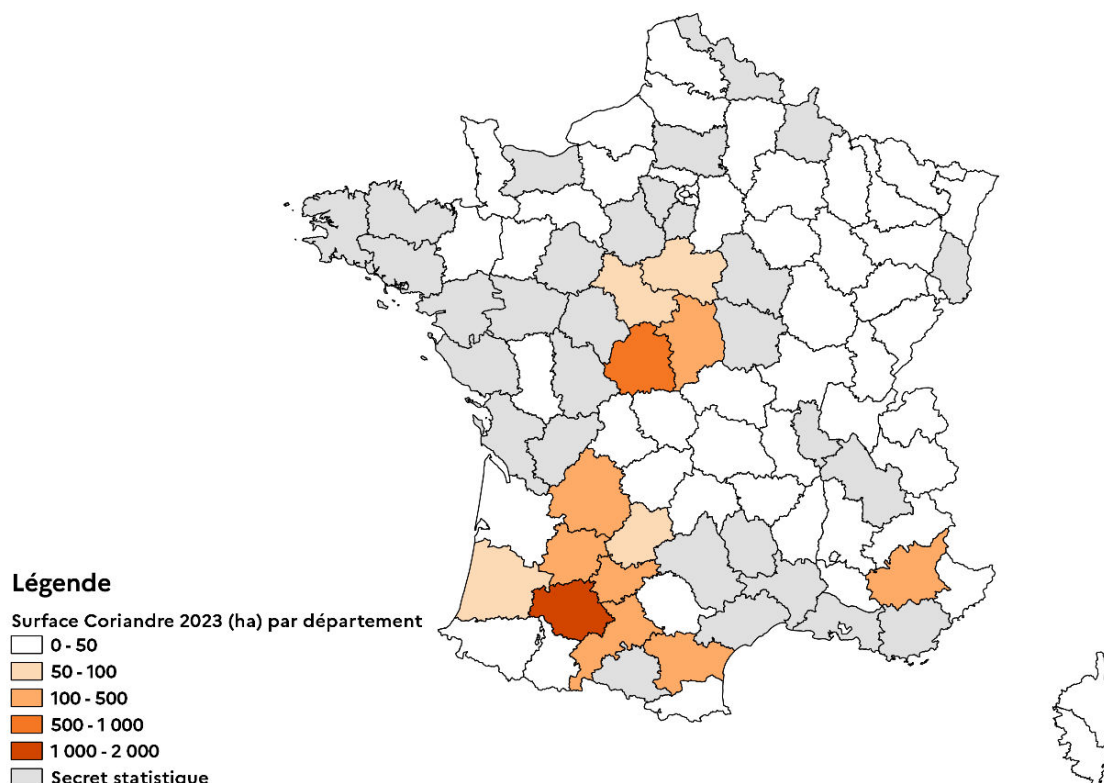
Évolution des surfaces en coriandre et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	1 428	198
2016	3 158	310
2017	1 694	250
2018	1 056	186
2019	1 850	226
2020	3 354	344
2021	4 695	378
2022	4 244	364
2023	5 223	432

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La coriandre est surreprésentée dans le Gers

Localisation des cultures de coriandre en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Persil

Les surfaces de persil en France sont principalement destinées à la production d'herbes aromatiques sous différentes formes (fraîches, sèches, surgelées...) mais aussi de semences. Les cultures sont particulièrement ancrées dans les régions Centre-Val de Loire, Bretagne, Occitanie et Île-de-France. La production de persil était plutôt constante ces dernières années mais en 2023, elle est en diminution avec 1 250 ha, valeur la plus faible depuis 2015.

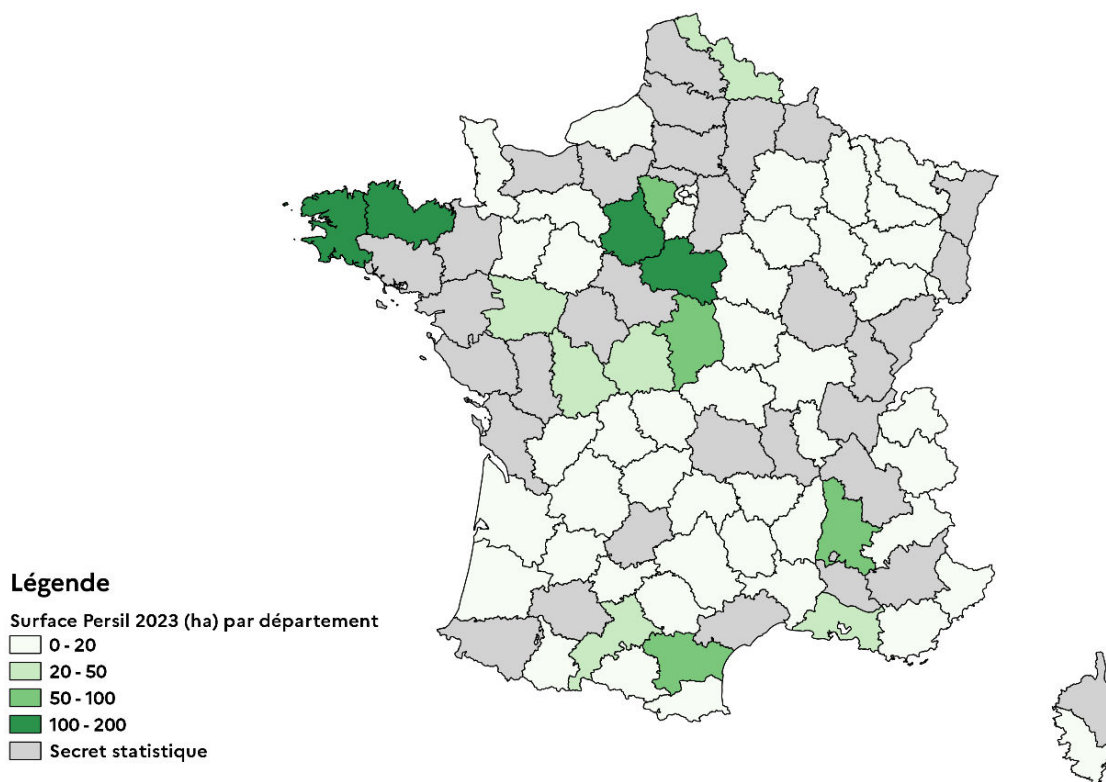
Évolution des surfaces en persil et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations déclarantes
2015	1 301	350
2016	1 301	321
2017	1 497	374
2018	1 613	378
2019	1 532	355
2020	1 377	342
2021	1 420	331
2022	1 503	332
2023	1 256	301

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le quart nord-ouest regroupe le plus de surface de persil

Localisation des cultures de persil en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Thym**

Les surfaces de thym dépassent 950 ha en 2023, implantées en majorité dans le sud-est de la France, notamment dans la Drôme (304 ha), les Alpes-de-Haute-Provence (90 ha) et le Vaucluse (56 ha). Outre la valorisation en sec et en frais, le thym est distillé et produit en quantité significative de l'huile essentielles issue des diverses variétés existantes de cette plante.

La production a fortement progressé ces dernières années, atteignant plus de 1 000 ha en 2022. En 2023, elle s'est contractée, retrouvant un niveau comparable à celui de 2021.

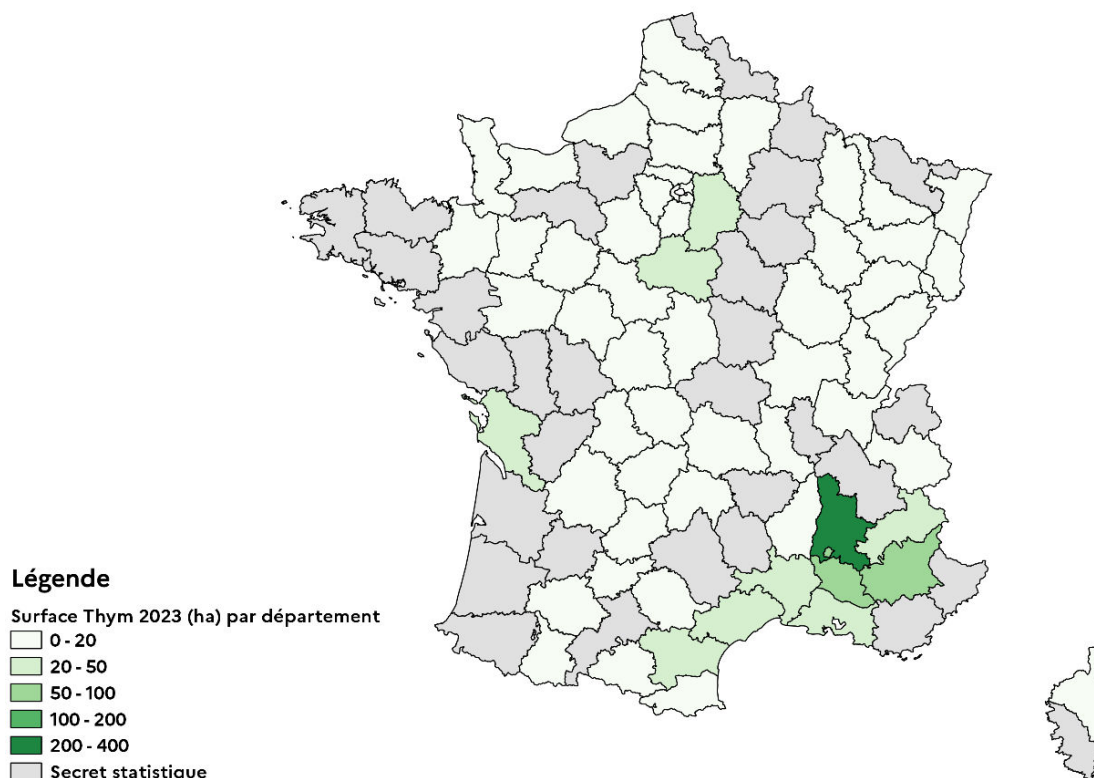
Évolution des surfaces en thym et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	380	212
2016	442	229
2017	544	299
2018	588	318
2019	665	354
2020	793	391
2021	951	465
2022	1 056	471
2023	961	454

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La Provence, bassin de production du thym

Localisation des cultures de thym en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Fenouils

La production des différents fenouils se situe principalement dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'Eure et le Vaucluse. Dans ces trois départements, c'est du fenouil amer qui est cultivé, destiné à la production d'huile essentielle s'intégrant notamment à la fabrication de boissons alcoolisées anisées.

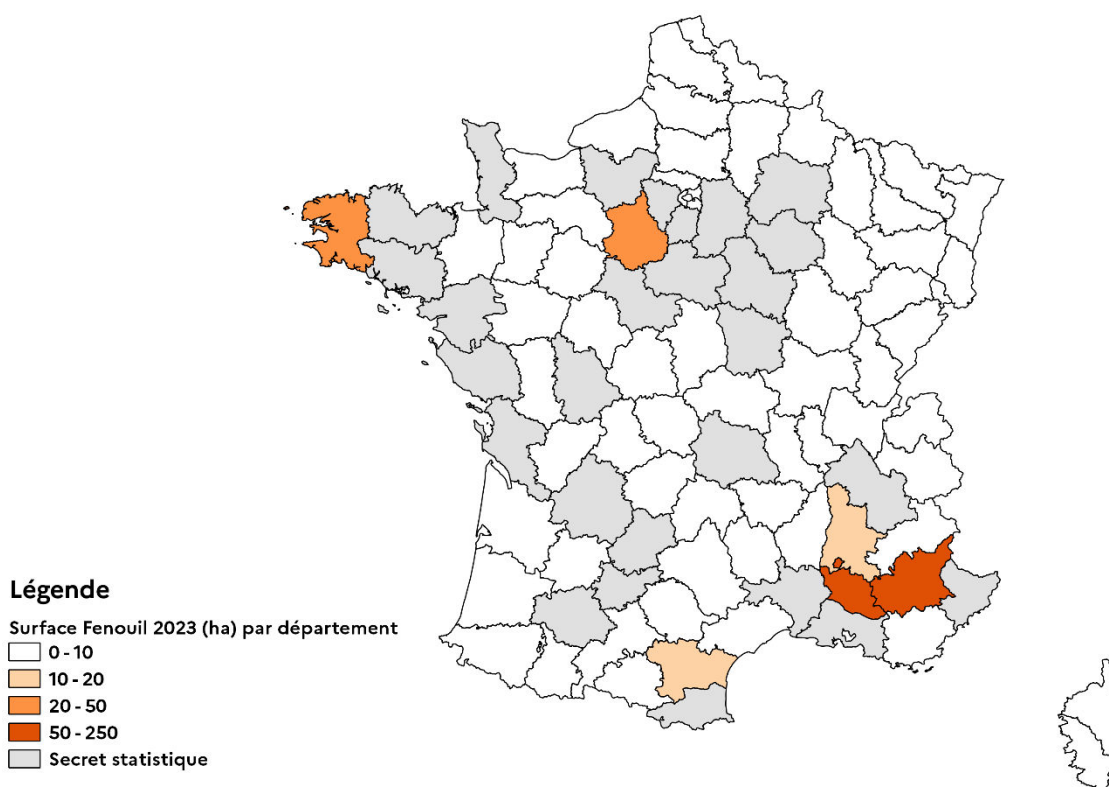
Évolution des surfaces en fenouils et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	366	118
2016	455	157
2017	452	135
2018	389	142
2019	456	152
2020	476	158
2021	640	179
2022	774	185
2023	746	129

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le fenouil : une production très localisée

Localisation des cultures de fenouils en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Menthes**

Les surfaces de menthes comprennent l'ensemble des espèces et variétés. Elles se sont développées depuis 2010 dans la Drôme, le Maine-et-Loire et certains départements du bassin parisien.

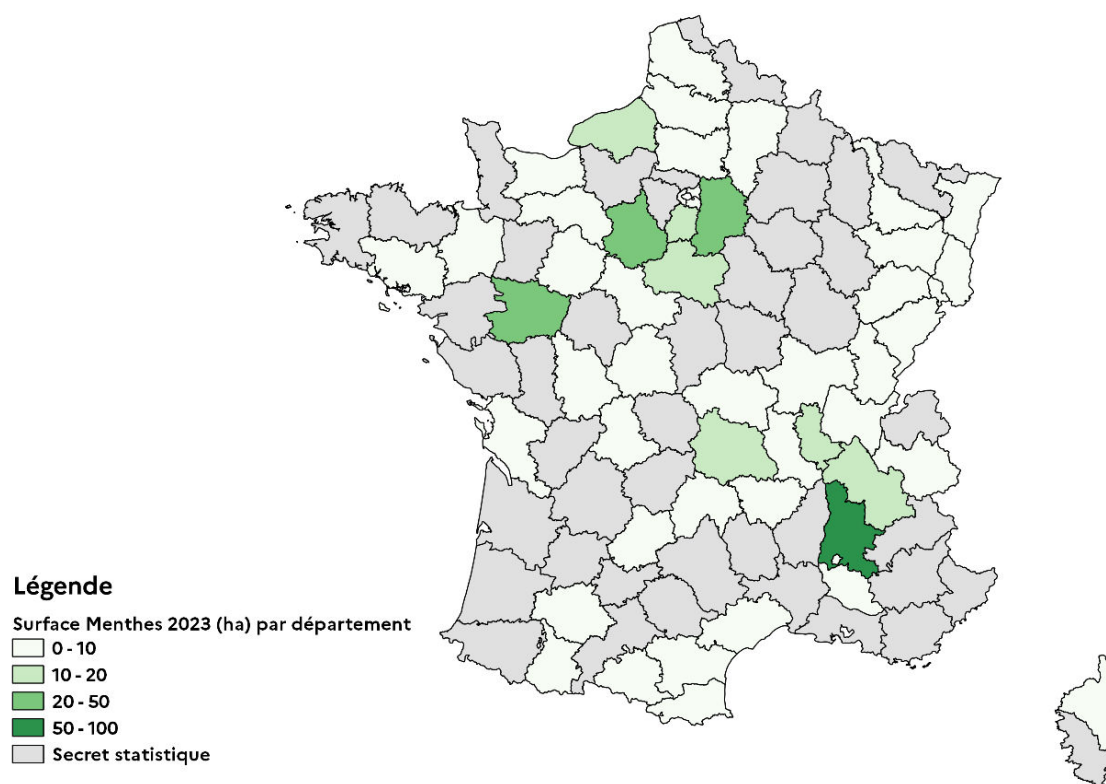
Évolution des surfaces en menthes et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	212	112
2016	275	122
2017	337	131
2018	321	144
2019	315	148
2020	314	149
2021	369	172
2022	400	177
2023	387	200

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Rhône-Alpes, Bassin parisien, Maine et Loire : les trois pôles de production des menthes

Localisation des cultures de menthes en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Estragon

La production d'estragon est localisée et se développe dans deux zones principales : le bassin parisien (plus de 70% des surfaces en 2023) et les Alpes-de-Haute-Provence.

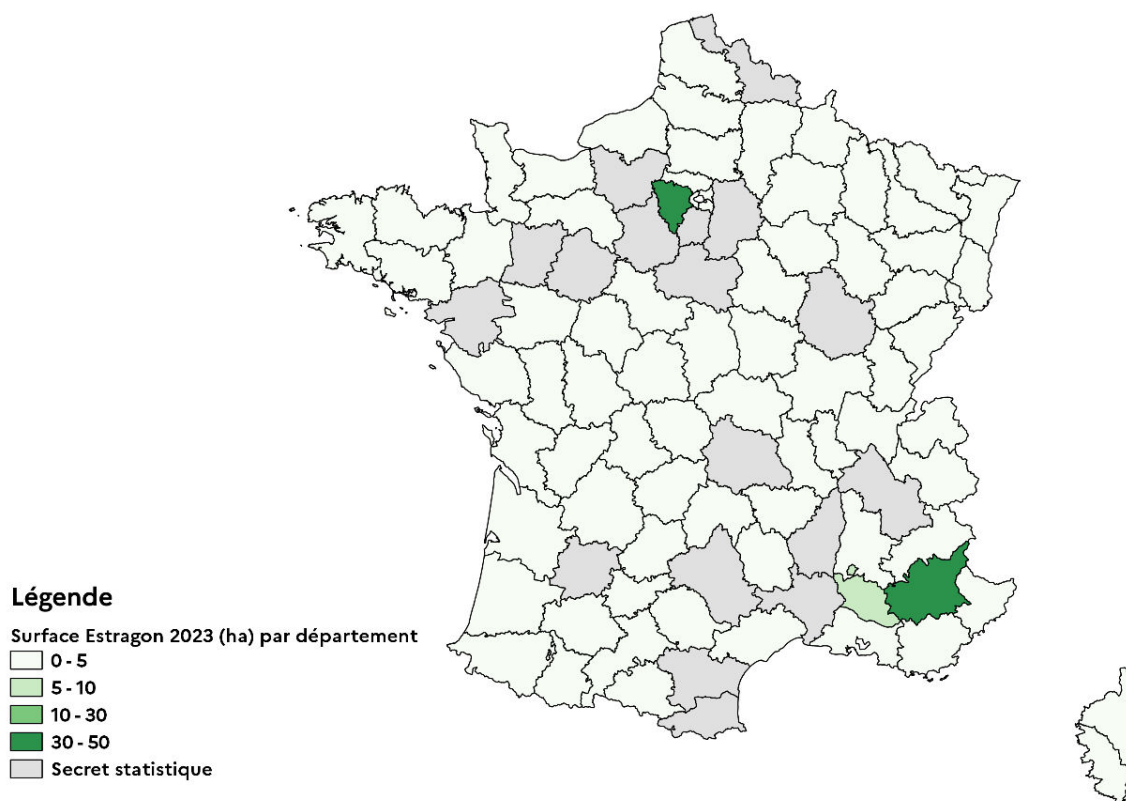
Évolution des surfaces en estragon et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	202	29
2016	188	32
2017	228	30
2018	188	38
2019	227	40
2020	197	43
2021	221	48
2022	271	53
2023	241	55

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La culture d'estragon est concentrée dans le bassin parisien et le sud-est

Localisation des cultures d'estragon en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Origan/marjolaine

Après une augmentation entre 2015 et 2021, les cultures d'origan (et marjolaine) se sont stabilisées à un peu plus de 200 ha. Elles sont localisées principalement dans les départements de la Drôme, des Alpes-de-Haute-Provence et du Loiret.

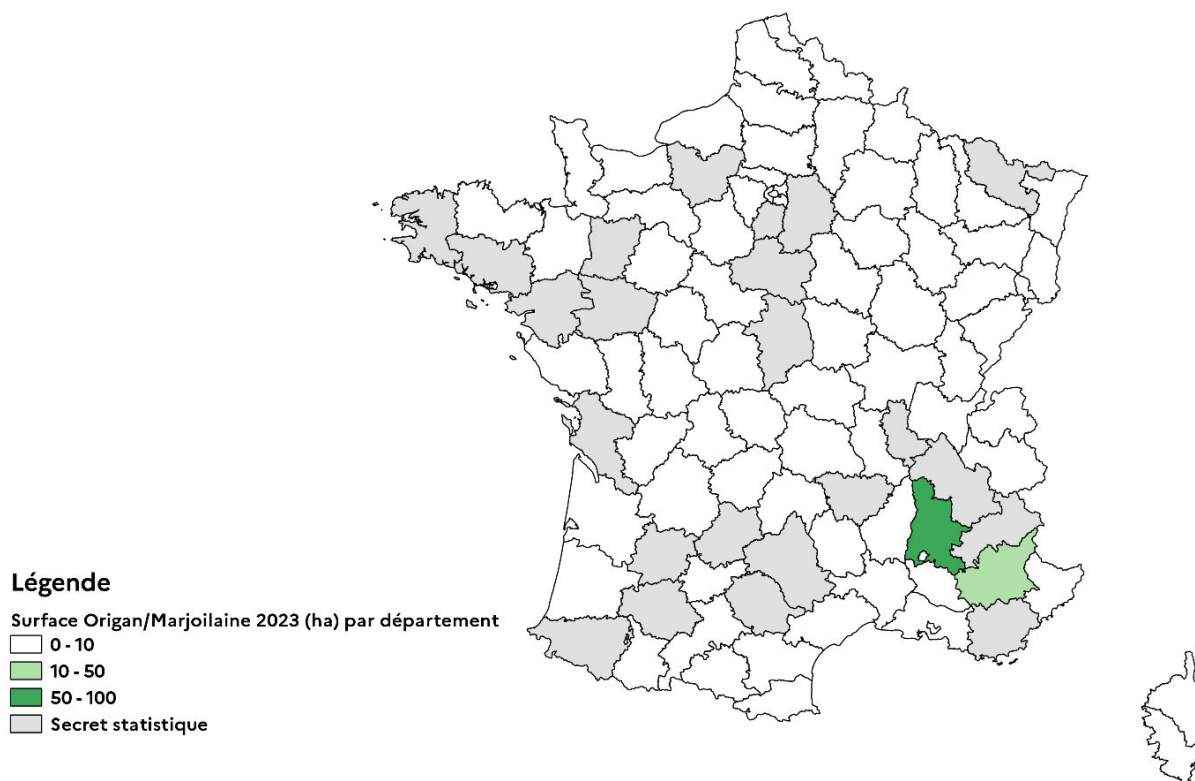
Évolution des surfaces en origan/marjolaine et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2022

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	40	46
2016	79	62
2017	98	67
2018	122	79
2019	157	101
2020	186	115
2021	214	126
2022	213	123
2023	215	147

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

L'origan : une culture spécifique dans la Drôme et dans les Alpes-de-Haute-Provence

Localisation des cultures d'origan/marjolaine en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Basilic

Le basilic est cultivé dans l'ensemble des départements métropolitains mais à des niveaux très inégaux. Premier département en nombre d'hectares depuis 2015, la Drôme compte en 2023 plus de la moitié des surfaces totales (62 %).

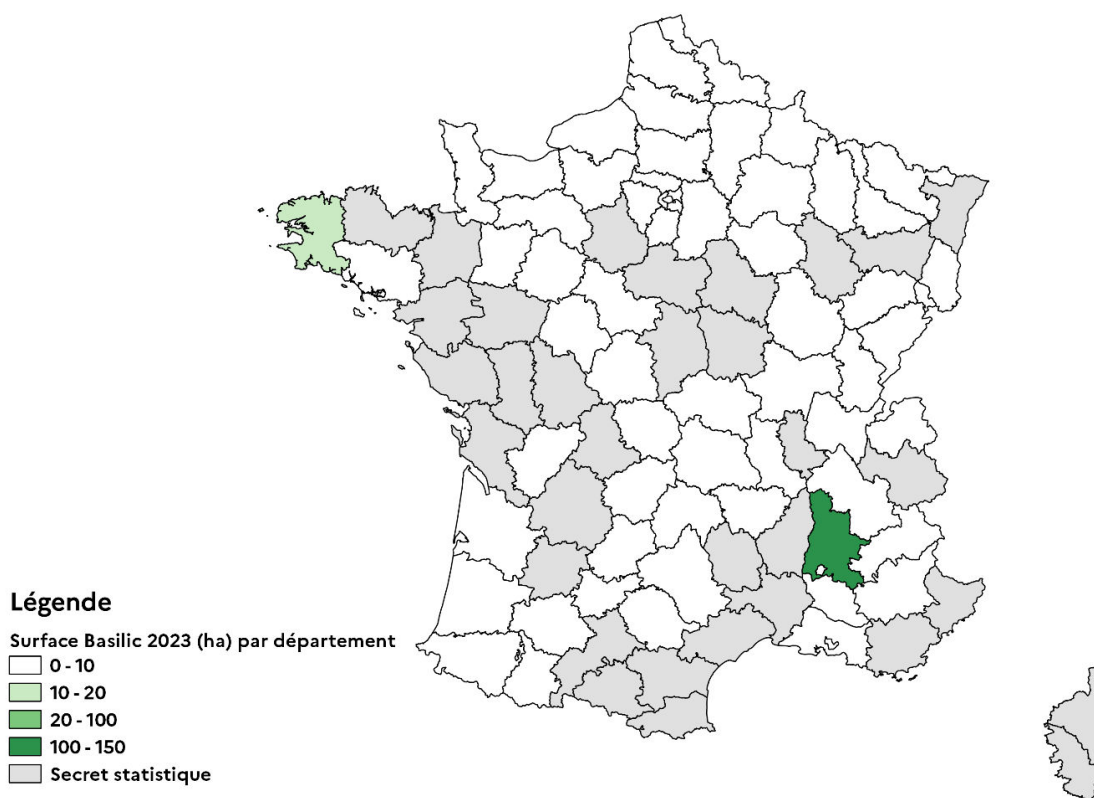
Évolution des surfaces en basilic et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	240	84
2016	153	63
2017	180	62
2018	142	62
2019	139	58
2020	210	74
2021	209	90
2022	209	82
2023	208	96

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le basilic concentré dans la Drôme et le Finistère

Localisation des cultures de basilic en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Romarin

La production de romarin est en augmentation ces dernières années. Cette culture s'est développée en particulier dans le sud-est de la France où elle était déjà majoritairement présente.

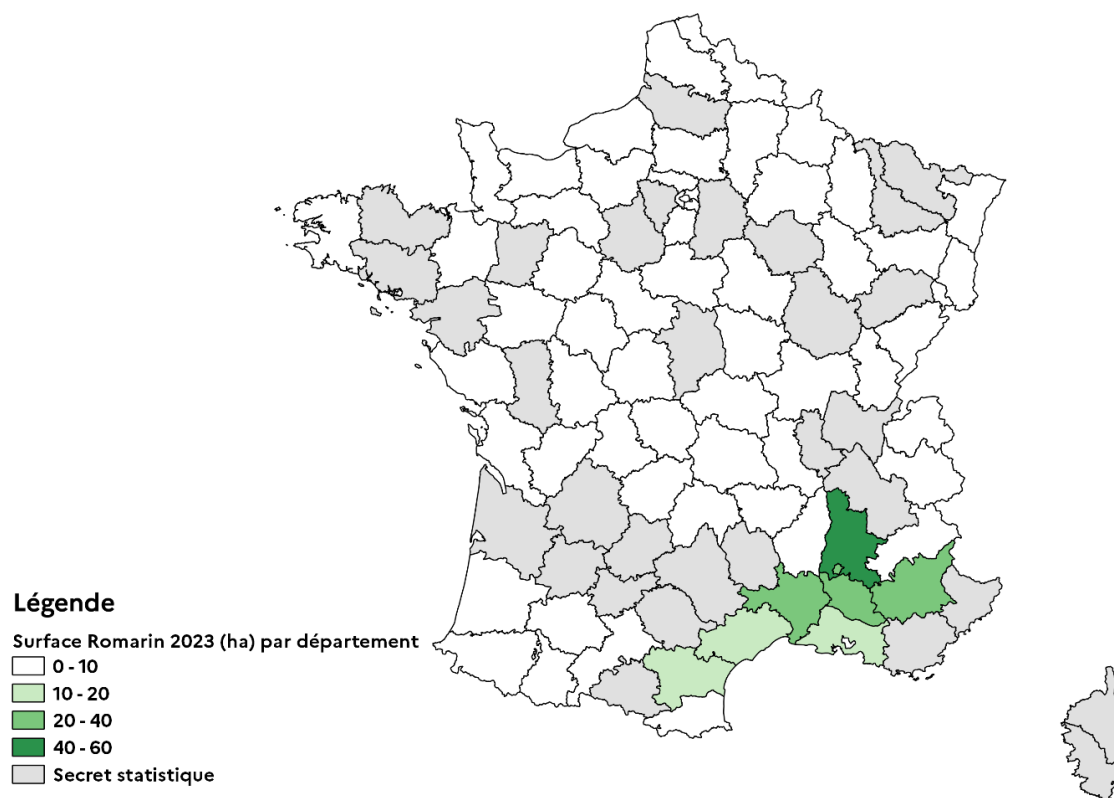
Évolution des surfaces en romarin et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	99	84
2016	102	87
2017	112	99
2018	122	109
2019	146	127
2020	184	140
2021	204	170
2022	196	170
2023	224	224

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Le romarin : un marqueur méditerranéen et provençal

Localisation des cultures de romarin en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- Les Fleurs de Grasse

Le Pays de Grasse, célèbre pour ses plantes à parfum, a obtenu en 2018 l'inscription par l'UNESCO de ses savoir-faire sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette distinction souligne l'importance historique de la région dans la culture de plantes emblématiques qui sont au cœur de l'industrie de la parfumerie. Pourtant, malgré une demande croissante des maisons de luxe pour ces plantes, les producteurs locaux rencontrent des obstacles importants.

Deux défis majeurs freinent l'expansion de la production : d'une part, l'accès au foncier, qui rend difficile l'augmentation des surfaces, d'autre part, les conditions climatiques défavorables de plus en plus fréquentes, telles le gel et la sécheresse, qui compromettent les récoltes. Ces difficultés s'ajoutent à la concurrence accrue des matières premières synthétiques, menaçant la viabilité économique des cultures traditionnelles.

Pour surmonter ces défis, plusieurs initiatives ont vu le jour, concrétisées notamment par la création du label « Fleurs d'exception du Pays de Grasse », porté par une association de producteurs, et par l'obtention en 2020 de l'Indication Géographique (IG) « Absolue Pays de Grasse ». Ces mesures visent à protéger et promouvoir la production locale, tout en attirant des investissements pour revitaliser le secteur.

L'enjeu est de préserver non seulement les plantes, mais aussi le savoir-faire ancestral transmis de génération en génération et qui fait la renommée mondiale de Grasse.

Estimation des productions achetées par l'industrie de la parfumerie grasse et prix moyen constaté à la production en 2023.

Plantes	Partie utilisée	Volume (t)	Prix réglé à la production (€/kg)
Fleur d'oranger	Fleur fraîche	s	s
Rose centifolia	Fleur fraîche	131,0	12-15
Violette	Feuille	50,4	2-3
Jasmin	Fleur fraîche	10,3	87-107
Iris	Rhizome frais	85,2	2-3
Mimosa sauvage	Fleur fraîche	113,1	1,7-2
Narcisse	Fleur fraîche	s	s
Tubéreuse	Fleur fraîche	2,8	90-116

S : secret statistique

Source : Enquête FranceAgriMer auprès des premiers acheteurs

2.2 Les sigles officiels de qualité

2.2.1 L'agriculture biologique

- Données générales

Depuis plus d'une décennie, les productions de PPAM bio en France sont en constante augmentation, bien que cette croissance varie d'une année à l'autre. Cette progression est le résultat de plusieurs facteurs combinés : la mise en place de dispositifs de soutien, l'amélioration des techniques culturales, la diversification des exploitations déjà certifiées mais aussi l'évolution de la demande dans certains secteurs (herboristerie, compléments alimentaires, cosmétiques, parfum...).

En 2023, alors que de nombreuses productions en agriculture biologique se sont repliées, les surfaces cultivées en PPAM bio en France métropolitaine approchent les 16 900 ha (dont 4 000 ha en conversion), en progression encore de 3 % par rapport à 2022 et de 266 % sur ces dix dernières années.

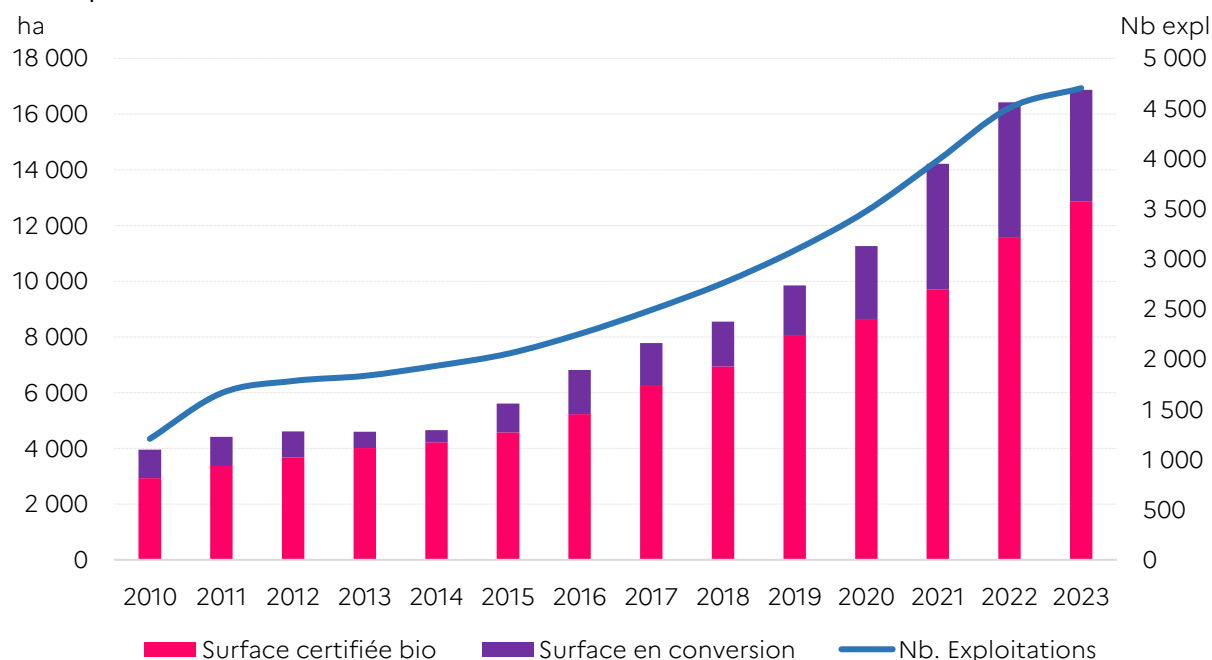
En outre, si l'ensemble des superficies en PPAM bio en France en 2023 ne représente que 0,6 % des surfaces totales bio en France, elles correspondent à environ 28 % des surfaces totales de la filière PPAM (26 % en 2022), ce qui est particulièrement important comparé à d'autres filières agricoles.

Le nombre d'exploitations productrices de PPAM engagées en bio est de 4 700 en 2023 (+ 4 % par rapport à 2022 et + 290 % depuis 2010).

Les surfaces moyennes des exploitations de PPAM bio varient considérablement en fonction des régions et des plantes cultivées. En 2023, la moyenne nationale s'établit à environ 3,6 ha par exploitation, une surface qui reste stable depuis 2021.

Les PPAM bio : une croissance continue qui se tasse en 2023

Évolution du nombre d'exploitations engagées en bio et des surfaces depuis 2010 en France métropolitaine



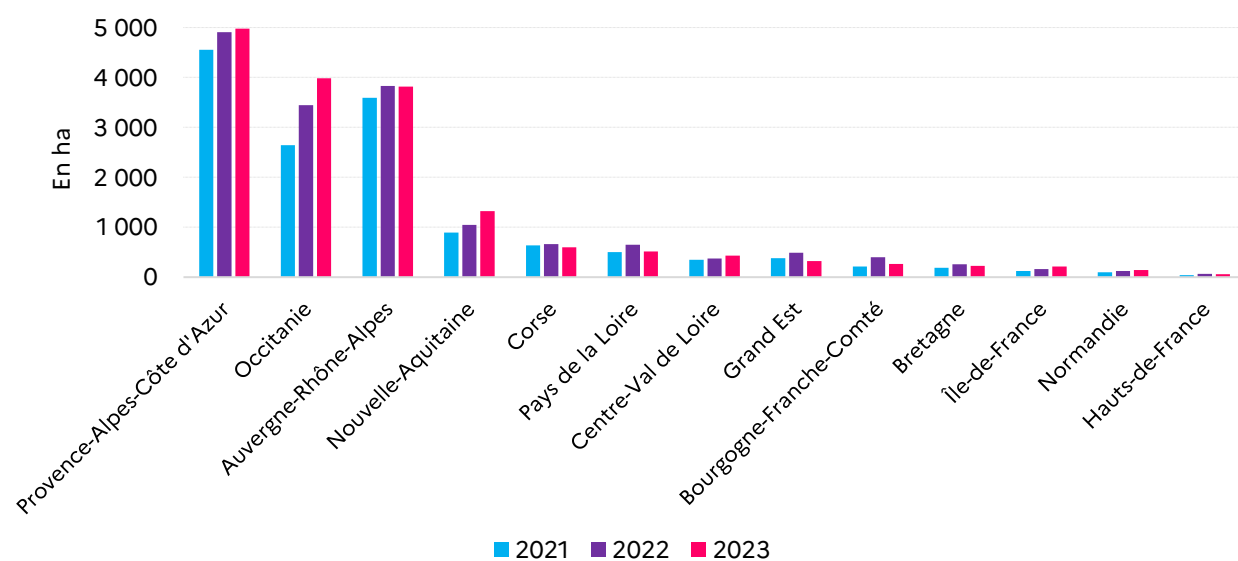
Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Localisation de la production bio en PPAM

Les surfaces consacrées à la culture biologique de PPAM en France métropolitaine sont très variables d'une région à une autre. La région PACA en détient la plus grande partie, avec près de 5 000 ha, suivie par la région Occitanie (près de 4 000 ha) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (proche des 4 000 ha). Ces trois régions regroupent 78 % de la superficie totale de PPAM bio. Cependant, si en 2023, les surfaces en PPAM bio sont en légère augmentation globale (+ 3 % par rapport à 2022), c'est en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine que l'on observe les hausses significatives, respectivement de + 16 % et + 26 %. En revanche en PACA et en AURA, les surfaces restent pratiquement stables par rapport à 2022.

Occitanie et en AURA : des exceptions régionales dans la contraction de la bio

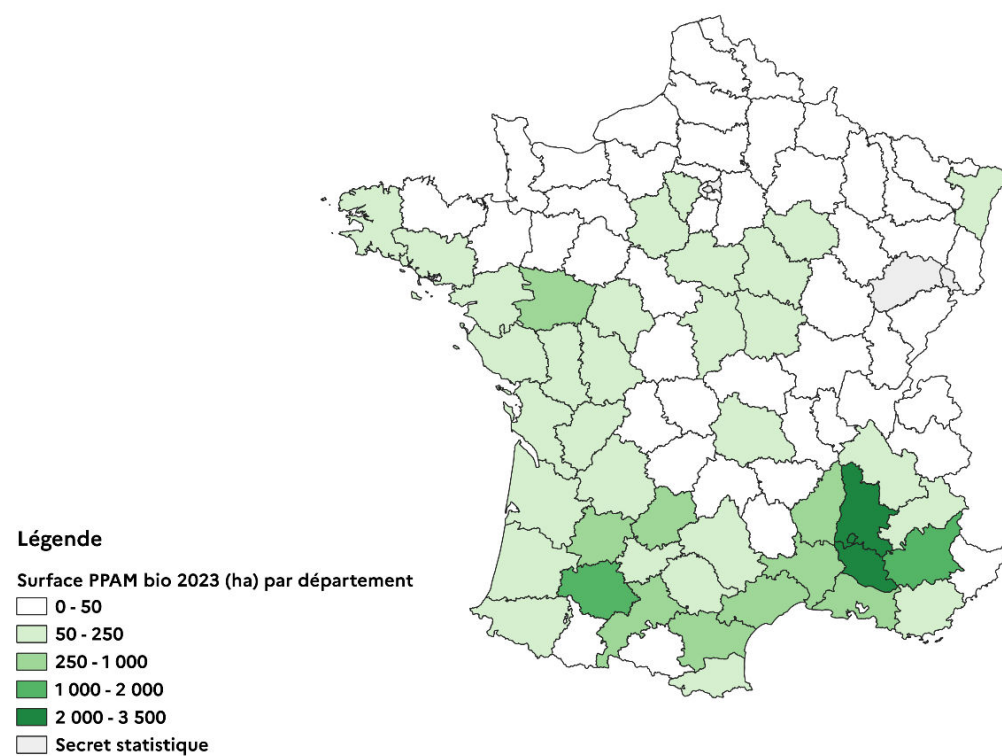
Évolution des surfaces en PPAM bio et en conversion par région de 2021 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Les PPAM bio se cultivent majoritairement dans la moitié sud de la France

Carte de répartition des surfaces PPAM bio en France métropolitaine en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Surface moyennes régionales par exploitation en PPAM bio

Les superficies moyennes par exploitation des cultures de PPAM bio varient selon les régions et les types de cultures. Au niveau national, la superficie moyenne est de 3,6 ha en 2023, enregistrant une augmentation de 16 % depuis 2019 mais une stagnation par rapport à 2022 et 2021. Les exploitations qui possèdent les plus grandes surfaces de PPAM bio produisent essentiellement des plantes à parfum et se situent principalement en région PACA, avec une superficie moyenne de 7 ha et en Corse avec 6,3 ha.

Évolution des surfaces moyennes régionales par exploitation entre 2019 et 2023

	Surfaces moyennes				
	2019	2020	2021	2022	2023
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,8	6,9	7,2	7,0	7,0
Corse	5,8	5,7	6,4	6,4	6,3
Occitanie	2,0	1,7	3,2	3,6	3,9
Centre-Val de Loire	2,4	3,0	3,3	3,3	3,6
Auvergne-Rhône-Alpes	3,2	3,6	3,6	3,6	3,4
Île-de-France	1,6	2,4	2,2	2,5	2,9
Nouvelle-Aquitaine	1,5	1,8	2,1	2,0	2,3
Pays de la Loire	2,8	2,7	2,7	2,9	2,2
Grand Est	2,1	2,7	2,5	2,9	2,0
Normandie	1,5	1,9	1,6	1,5	1,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,4	0,9	1,2	2,0	1,4
Bretagne	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Hauts-de-France	0,7	0,5	0,6	1,0	0,8
Total France	3,1	3,2	3,6	3,6	3,6

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2023, la superficie consacrée aux PPAM bio dans la région PACA approche les 5 000 ha, affichant une stabilité par rapport à 2022 après une hausse marquée (+ 41 % entre 2019 et 2023). Cette surface équivaut à 30 % de la surface totale dédiée aux PPAM bio en France métropolitaine. À l'intérieur de la région, 50 % des PPAM bio sont localisées dans le Vaucluse et 34 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2021 à 2023

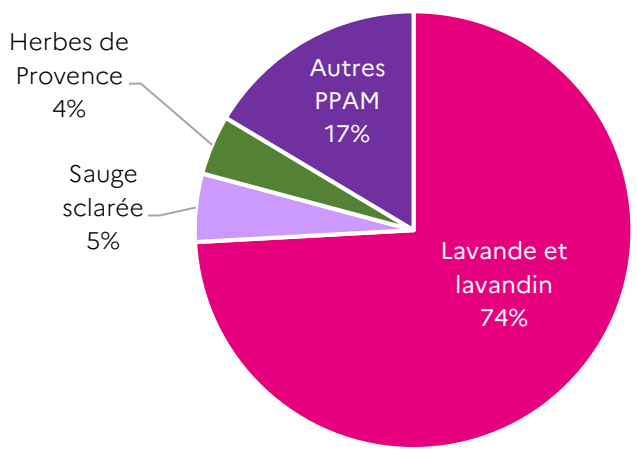
	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
84 Vaucluse	2 333	2 463	2 503	179	197	203
04 Alpes-de-Haute-Provence	1 577	1 679	1 717	150	153	163
13 Bouches-du-Rhône	369	372	334	95	110	99
05 Hautes-Alpes	160	179	190	59	69	72
83 Var	67	146	177	79	95	93
06 Alpes-Maritimes	47	70	57	68	73	82
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4 553	4 909	4 978	630	697	712

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La lavande et le lavandin bio, avec près de 3 700 ha représentent les $\frac{3}{4}$ des surfaces de PPAM bio de la région PACA et sont en très légère baisse (- 1 %) par rapport à 2022. Les herbes de Provence bio (thym, romarin, origan et sarriette) occupent 220 ha (5 % de la surface régionale en PPAM bio), marquant le pas par rapport à l'année précédente (- 22 %). Enfin, la sauge sclérée qui représente 4 % de la surface totale avec 250 ha a vu ses surfaces augmenter de 27 % par rapport à 2022.

La surface moyenne par exploitation, quasi stable sur 5 ans, est de 7 ha, à la 1^{ère} place régionale avec presque le double de la moyenne nationale.

En PACA, et comme en conventionnel, les surfaces de PPAM bio sont pour les ¾ lavandicoles
Répartition des surfaces de PPAM Bio en Provence-Alpes-Côte d’Azur en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

Occitanie

Les superficies de PPAM bio en Occitanie frôlent les 4 000 ha, en hausse de 16 % par rapport à 2022, et gersoises pour 45 %. La surface moyenne en Occitanie pour les PPAM bio en 2023 est 3,9 ha, légèrement au-dessus de la moyenne nationale marquant ainsi une évolution de + 6 % par rapport à 2021.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d’exploitations en Occitanie de 2021 à 2023

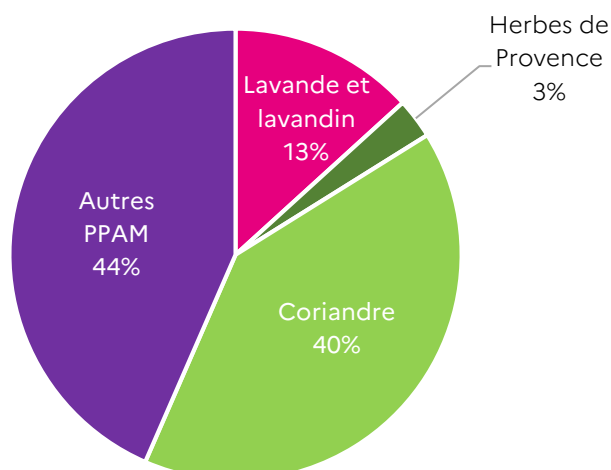
	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d’exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
32 Gers	1 269	1 418	1 806	83	113	138
11 Aude	314	422	494	90	88	101
31 Haute-Garonne	126	325	329	38	64	71
34 Hérault	215	242	288	103	121	126
30 Gard	270	293	285	116	133	132
46 Lot	114	209	265	74	80	82
81 Tarn	140	115	137	50	56	61
82 Tarn-et-Garonne	53	144	114	38	51	48
12 Aveyron	36	50	90	47	49	71
66 Pyrénées-Orientales	59	124	70	72	73	71
65 Hautes-Pyrénées	13	33	55	19	28	29
48 Lozère	18	18	28	38	35	41
09 Ariège	18	48	26	50	60	64
OCCITANIE	2 645	3 442	3 986	818	951	1035

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

L’évolution des superficies pour 2023 est due essentiellement à l’augmentation des surfaces de coriandre, portées au niveau régional à 1 611 ha (+ 78 % par rapport à 2022), cultivée pour 72 % dans le département Gers. L’augmentation des surfaces de coriandre en Occitanie, en 2023, s’explique par les aides régionales destinées à encourager la conversion des cultures de coriandre vers l’agriculture biologique.

En Occitanie, la coriandre arrive en tête en 2023 des surfaces de PPAM bio

Répartition des surfaces de PPAM bio en Occitanie en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Auvergne-Rhône-Alpes

En 2023, la région AURA compte plus de 3 800 ha de PPAM bio, soit 23 % de leur surface totale en France métropolitaine, constante par rapport à 2022. La surface moyenne des exploitations de PPAM bio dans la région est de 3,4 ha par exploitation, avoisinant la moyenne nationale. Le département de la Drôme concentre près de 80 % des surfaces et 45 % des exploitations en PPAM bio de la région.

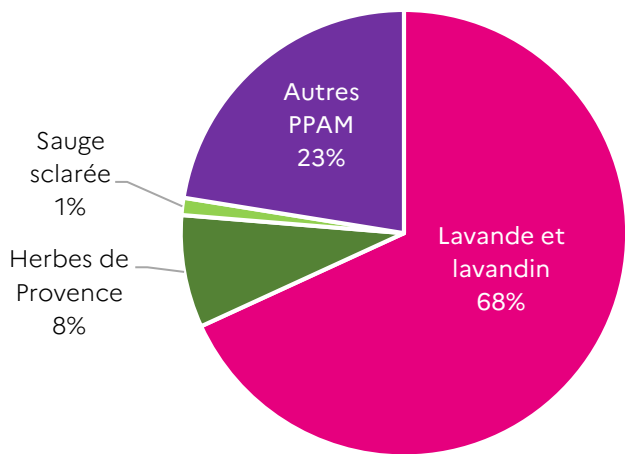
Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Auvergne-Rhône-Alpes de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
26 Drôme	2 779	3 040	3 020	36	493	500
07 Ardèche	314	359	359	66	149	162
63 Puy-de-Dôme	152	184	173	24	76	73
38 Isère	227	92	100	52	91	95
43 Haute-Loire	35	39	47	41	48	52
42 Loire	26	29	27	11	39	40
74 Haute-Savoie	16	27	26	37	33	38
69 Rhône	17	20	22	31	52	56
01 Ain	3	10	12	461	13	17
15 Cantal	3	13	11	84	16	17
03 Allier	17	10	10	138	23	22
73 Savoie	5	6	7	15	33	35
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	3 593	3 827	3 814	996	1 066	1 107

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La lavande et le lavandin sont les PPAM bio les plus cultivées dans la région, avec une superficie de près de 2 600 ha en 2023, soit 68 % des surfaces totales de PPAM bio. Ces cultures se concentrent principalement dans la Drôme (2 200 ha). Les herbes de Provence (thym, romarin, origan et sarriette) s'étendent sur 310 ha, enregistrant par rapport à 2022 une baisse globale de 14 % et de - 17 % pour le thym.

En AURA, les surfaces de PPAM bio dominées par les cultures lavandicoles
Répartition des surfaces de PPAM bio en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Nouvelle-Aquitaine

En 2023, la Nouvelle-Aquitaine a enregistré une augmentation de 26 % de ses surfaces de PPAM bio par rapport à 2022, qui atteignent 8 % des surfaces de PPAM bio en France métropolitaine. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des surfaces de coriandre, passées de 145 à 280 ha (+ 92 %) et dont 50 % sont situées dans le Lot-et-Garonne. La lavande, bien que ne couvrant que 2,4 % des surfaces, a fortement progressé dans ce département. En revanche, le thym a connu une baisse de 37 % des surfaces cultivées, notamment en Charente-Maritime, et ne représente plus que 3 % des surfaces de PPAM bio régionales.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Nouvelle-Aquitaine de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
47 Lot-et-Garonne	112	217	433	52	55	74
24 Dordogne	234	112	165	85	95	110
40 Landes	179	186	131	21	27	29
17 Charente-Maritime	108	113	116	46	52	53
64 Pyrénées-Atlantiques	41	54	91	42	52	60
79 Deux-Sèvres	28	95	85	24	36	35
86 Vienne	51	68	72	28	35	38
33 Gironde	40	20	70	39	51	55
16 Charente	60	117	68	31	33	22
87 Haute-Vienne	10	21	47	20	29	32
19 Corrèze	17	23	29	29	29	31
23 Creuse	16	21	14	20	27	33
NOUVELLE-AQUITAINE	896	1 048	1 321	437	521	572

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Corse

En 2023, en Corse, la superficie consacrée aux PPAM bio s'élève à 595 ha, après une baisse de 10 % par rapport à 2022. Elle représente environ 4 % de la totalité des terres consacrées aux PPAM bio en France métropolitaine, et 74 % des cultures sont situées dans le département de Corse-du-Sud avec comme culture dominante l'immortelle, destinée à la production d'huile essentielle.

La superficie moyenne par exploitation en 2023 s'élève à 6,3 ha, ce qui est presque le double de la moyenne nationale, même si elle a enregistré une légère diminution de 2 % par rapport à 2022.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Corse de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
2B Haute-Corse	458	472	442	65	67	59
2A Corse-du-Sud	176	192	153	34	36	35
CORSE	635	664	595	99	103	94

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Pays de la Loire

En 2023, la région Pays de la Loire compte 515 ha de PPAM bio, tout juste 3 % de la surface totale de PPAM bio en France métropolitaine, superficie en diminution de 21 % par rapport à 2022. La majorité des surfaces (62 %) est située dans le Maine-et-Loire. La superficie moyenne par exploitation en 2023 s'élève à 2,2 ha, au-dessous de la moyenne nationale, et est en diminution depuis 2019 (- 20 % sur les cinq dernières années et - 24 % par rapport à 2022).

Si en 2022, la menthe, la mélisse et le thym étaient les plantes identifiées comme les plus cultivées, représentant chacune entre 3 et 6 % des surfaces de PPAM bio régionales, elles ont été supplantées en 2023 par la coriandre, qui occupe désormais la première place avec 3 % de ces surfaces, et ne pèsent plus que pour 2 % chacune du total régional.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Pays de la Loire de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
49 Maine-et-Loire	341	438	323	72	77	82
44 Loire-Atlantique	49	66	84	55	67	74
85 Vendée	85	103	72	35	47	47
53 Mayenne	16	34	27	13	19	18
72 Sarthe	9	11	9	14	16	14
PAYS DE LA LOIRE	501	652	515	189	226	235

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire représente, en 2023, 2,5 % de la superficie totale des PPAM bio en France métropolitaine avec 430 ha dédiés à ces cultures, en augmentation de 14 % par rapport à 2022. Le département de l'Eure-et-Loir, malgré une nette diminution de ses surfaces de PPAM bio en 2023, totalise encore 24 % de la superficie régionale en PPAM bio. La superficie moyenne par exploitation est égale à la moyenne nationale, en augmentation régulière depuis 2019 (+ 50 % sur les 5 ans et + 11 % par rapport à 2022).

Parmi les principales plantes cultivées se distinguent le fenugrec (5 % de la surface consacrée aux PPAM bio dans la région), la lavande (4 %), le basilic (3 %), le persil (2 %) et le thym (2 %).

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Centre-Val de Loire de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
28 Eure-et-Loir	69	151	105	14	21	20
18 Cher	76	42	91	15	12	16
45 Loiret	51	90	84	22	26	28
37 Indre-et-Loire	72	16	82	21	19	23
36 Indre	50	32	43	17	17	16
41 Loir-et-Cher	30	44	24	15	20	16
CENTRE-VAL DE LOIRE	348	375	430	104	115	119

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Grand-Est

En 2023, les surfaces en PPAM bio en Grand-Est ont baissé de 35 % par rapport à 2022. Elles s'élèvent au total à 320 ha, soit près de 2 % de la superficie globale des PPAM bio en France métropolitaine. La superficie moyenne par exploitation dans cette région reste inférieure à la moyenne nationale, et elle a enregistré une baisse de 32 % par rapport à l'année précédente, alors qu'elle était jusque-là en hausse régulière.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitation en Grand-Est de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
67 Bas-Rhin	107	118	113	23	24	22
10 Aube	95	112	67	15	14	13
55 Meuse	10	22	36	19	21	19
51 Marne	123	157	26	14	13	12
57 Moselle	6	20	19	11	19	15
08 Ardennes	12	16	17	8	12	12
88 Vosges	16	12	15	30	27	32
68 Haut-Rhin	8	17	12	16	16	14
52 Haute-Marne	3	3	9	8	10	15
54 Meurthe-et-Moselle	1	11	6	8	13	9
GRAND-EST	381	489	320	152	169	163

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Bourgogne-Franche-Comté

En 2023, la Bourgogne-Franche-Comté n'a représenté, avec 260 ha de PPAM bio, que 1,5 % de la surface totale des PPAM bio en France métropolitaine, sans qu'aucune plante spécifique ne puisse être identifiée comme dominante. Après une forte progression de 85 % entre 2021 et 2022, les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or, qui concentrent près de 60 % des surfaces régionales de PPAM bio, affichent des diminutions respectives de 57 % et 35 %. Ces baisses ont entraîné une réduction globale de 34 % des surfaces en PPAM bio dans la région par rapport à 2022. La Nièvre, en revanche, 3^{ème} département significatif pour la production régionale, n'a pas fléchi, au contraire. Les exploitations en Bourgogne Franche-Comté sont très petites, avec une moyenne de 1,4 ha par structure.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bourgogne-Franche-Comté de 2020 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
89 Yonne	110	221	95	27	24	21
58 Nièvre	41	49	69	16	15	19
21 Côte-d'Or	46	95	61	31	44	44
39 Jura	4	9	13	35	40	36
71 Saône-et-Loire	7	9	10	34	36	33
25 Doubs	4	5	8	23	27	23
70 Haute-Saône et territoire Belfort	2	9	5	8	10	11
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	214	397	262	174	195	187

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Bretagne

Les superficies en PPAM bio en Bretagne, de 230 ha, ont baissé de 11 % par rapport à 2022. Les deux départements dominants sont le Morbihan et le Finistère, approchant tous les deux 40 % des surfaces totales de la région en PPAM bio. Néanmoins, la dynamique dans ces deux départements a été inverse sur l'année 2023, le Morbihan perdant, par rapport à 2022, 8 % de ses surfaces alors que le Finistère en gagnait autant. La superficie moyenne par exploitation est 0,9 ha, nettement en deçà de la moyenne nationale.

En 2023, la culture de fenouil doux et amer, représentant 12 % des surfaces, est la principale plante spécifique identifiée, en particulier dans le département du Finistère.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Bretagne de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
56 Morbihan	68	97	89	39	57	59
29 Finistère	66	80	86	89	107	120
22 Côtes-d'Armor	35	46	34	38	46	41
35 Ille-et-Vilaine	21	33	20	29	37	35
BRETAGNE	190	256	229	195	247	255

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Île-de-France

Bien que les PPAM ne soient pas très répandues en Île-de-France, les surfaces en bio sont en augmentation continue depuis une décennie. Après un bond de près de 30 % par rapport à 2022, elles ont dépassé en 2023 les 200 ha, avec une grande majorité (82 %) localisée dans les départements des Yvelines, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. En outre, la taille des exploitations, augmente également de manière continue, même si elle reste toujours, avec 2,9 ha en 2023, inférieurs à la moyenne nationale.

Parmi les plantes dominantes identifiables dans la région, la lavande et le lavandin (8 %) en hausse de 80 % par rapport à 2022 et le persil (5 %) qui a également progressé bien que beaucoup plus modérément (+ 7 %). En revanche, le basilic (3 %) et le thym (4 %), ont connu des baisses très marquées.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations PAC en Île-de-France de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
78 Yvelines	25	20	68	9	12	12
91 Essonne	56	64	54	23	24	25
77 Seine-et-Marne	42	50	52	19	18	26
92 Hauts-de-Seine	s	23	31	s	3	3
95 Val-d'Oise	s	5	5	s	s	3
75 Paris	s	2	s	s	3	s
93 Seine-Saint-Denis	s	s	s	s	s	s
94 Val-de-Marne	ND	s	ND	ND	s	ND
ÎLE-DE-FRANCE	124	165	212	57	65	73

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Normandie

En 2023, la Normandie compte 140 ha de PPAM bio, une surface en hausse de 16 % par rapport à 2022, et dont près de 40 % se trouve dans le département de l'Eure. La surface moyenne par exploitation dans la région reste au-dessous de la moyenne nationale, à moins de 2 ha.

Le fenouil doux et amer est la culture dominante, avec 25 % des surfaces et une évolution de + 49 % par rapport à 2022, suivie plus marginalement des menthes (8 %) essentiellement localisées dans le département de Seine-Maritime.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations en Normandie de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre de déclarants		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
27 Eure	47	57	55	14	20	16
61 Orne	1	16	34	8	12	15
76 Seine-Maritime	29	27	28	12	15	10
50 Manche	17	15	13	15	15	12
14 Calvados	5	8	12	15	20	21
NORMANDIE	100	123	143	64	82	74

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Hauts-de-France

La superficie de PPAM bio dans la région Hauts-de-France, la plus petite région française pour ce qui concerne ces cultures, a baissé en 2023 de 12 % par rapport à l'année 2022, n'atteignant pas les 60 ha. Un petit tiers des surfaces se trouve dans le département du Nord qui, avec la Somme et l'Oise, regroupent 80 % de la superficie totale des PPAM bio régionales. La surface moyenne par exploitation dans la région, la plus faible de l'ensemble des régions, reste aussi, avec 0,8 ha, très largement en dessous la moyenne nationale.

Évolution des surfaces PPAM bio et du nombre d'exploitations dans les Hauts-de-France de 2021 à 2023

	Surface PPAM bio (ha)			Nombre d'exploitations		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
59 Nord	12	23	18	21	23	20
80 Somme	17	14	16	20	18	20
60 Oise	8	13	13	10	10	15
62 Pas-de-Calais	2	10	6	7	8	11
02 Aisne	3	6	5	11	10	10
HAUTS-DE-FRANCE	41	67	59	69	69	76

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Production par plante**

De même qu'en conventionnel, les principales PPAM bio en France métropolitaine sont la lavande et le lavandin, qui représentent 40 % de sa (27 % pour la lavande et 13 % pour le lavandin), suivie par la coriandre en graine avec 12 %. Plus loin derrière, le thym et la sauge sclérée ne dépassent pas 3 % du total des surfaces.

Évolution des surfaces bio par plante en France métropolitaine de 2019 à 2023

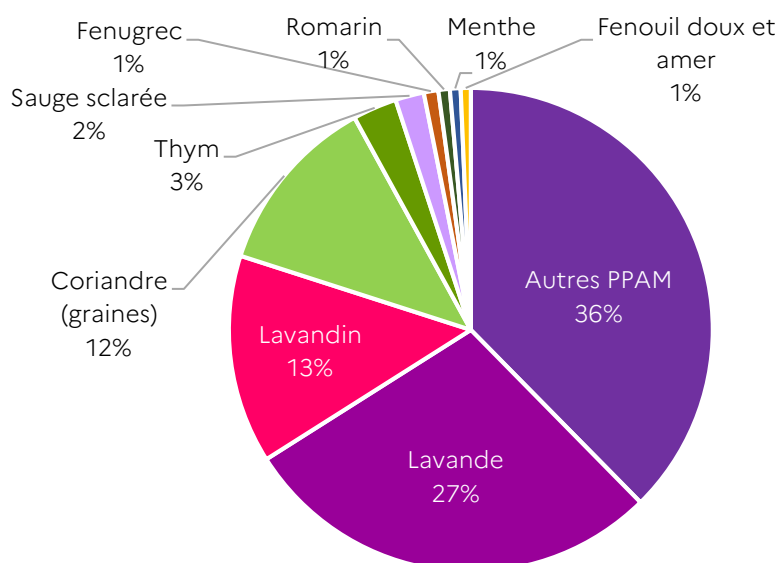
Plante	2019	2020	2021	2022	2023
Aneth	28	34	21	13	19
Basilic	17	41	39	47	40
Bleuet	ND	18	18	16	58
Camomille romaine	78	68	54	54	45
Coriandre (graines)	271	158	884	1 092	1 963
Estragon	ND	10	15	16	17
Fenouil doux et amer	97	27	50	68	109
Fenugrec	76	130	102	121	158
Lavande	2 500	3 032	3 381	4 279	4 620
Lavandin	2 083	2 360	2 879	2 618	2 267
Matricaire	40	22	17	18	8
Mauve	4	3	2	11	4
Mélilot	5	17	16	40	23
Mélisse	150	153	142	127	63
Menthes	139	122	127	198	116
Origans	79	82	87	81	92
Ortie	ND	20	23	15	6
Persil	31	59	53	54	59
Romarin	100	120	160	185	124
Safran	58	56	60	61	60
Sarriette	55	65	72	80	45
Sauge officinale	277	23	44	77	37
Sauge sclérée	246	524	435	357	311
Thym	415	512	612	708	479
Verveine odorante	9	14	20	24	17
Autres PPAM	3 089	3 584	4 908	6 054	6 122
TOTAL PPAM	9 845	11 255	14 219	16 416	16 863

ND : Données Non Disponibles

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

PPAM bio : La lavande et le lavandin en tête des surfaces cultivées

Répartition des surfaces de PPAM bio en France métropolitaine en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Lavande

Les lavandes cultivées en bio représentent environ 27 % des surfaces totales en PPAM bio (certifiées et en conversion) en France métropolitaine en 2023, avec une superficie de plus de 4 600 ha pour près de 700 exploitations.

Évolution des surfaces en lavande bio et du nombre d'exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2019	2 500	390
2020	3 032	455
2021	3 381	512
2022	4 279	627
2023	4 620	680

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En 2023, les superficies de lavande en bio ont poursuivi leur évolution, avec une hausse de 8 % par rapport à 2022. Cette augmentation est essentiellement constatée dans les bassins de production traditionnels. Ainsi, la région PACA a enregistré une hausse de 11 % (avec 2 600 ha) et l'Occitanie de 17 % (à 400 ha), tandis que l'Auvergne-Rhône-Alpes a connu une stagnation des surfaces dédiées à cette culture qui sont restées autour de 1 550 ha.

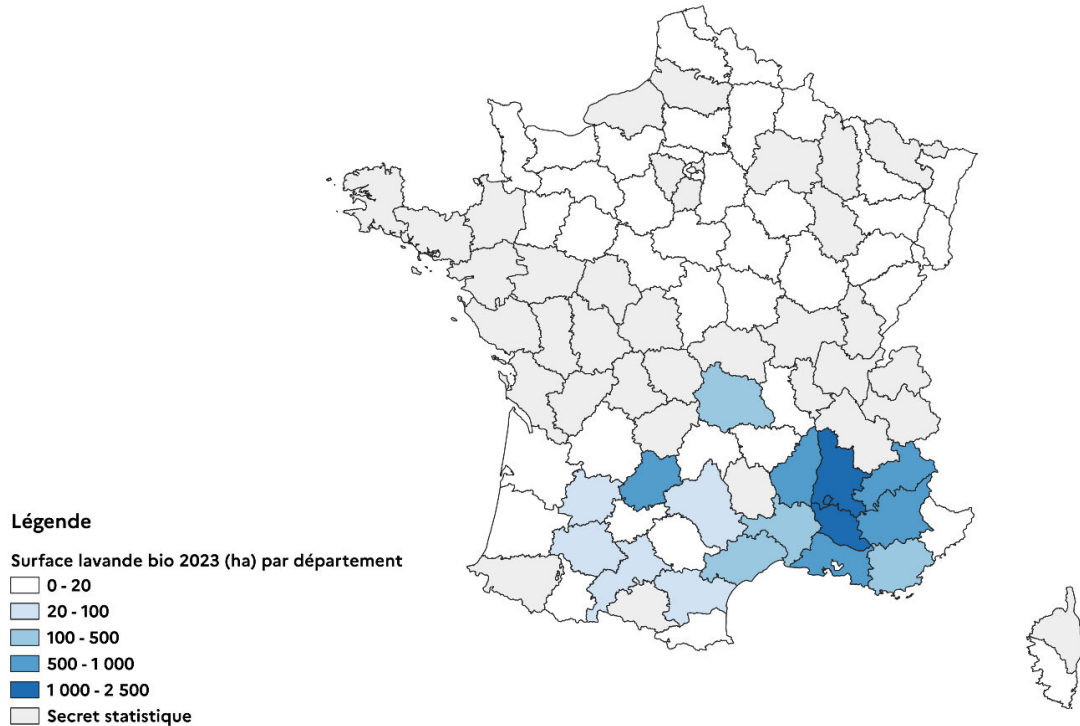
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en lavande bio de 2018 à 2022

	2019	2020	2021	2022	2023
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 396	1 526	1 771	2 349	2 611
84 Vaucluse	1 035	1 192	1 399	1 662	1731
04 Alpes-de-Haute-Provence	248	190	235	461	589
05 Hautes-Alpes	12	37	30	85	127
13 Bouches-du-Rhône	79	86	84	112	113
83 Var	18	19	16	23	45
06 Alpes-Maritimes	3	3	6	6	7
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	913	1 245	1 317	1 559	1 541
26 Drôme	841	1 063	1 104	1 361	1 358
07 Ardèche	9	15	18	106	97
63 Puy-de-Dôme	28	34	51	62	59
Autres départements AURA	35	134	143	31	28
OCCITANIE	187	231	275	345	405
46 Lot	13	36	67	94	129
34 Hérault	67	64	68	69	71
30 Gard	26	33	42	62	61
12 Aveyron	17	17	22	26	36
11 Aude	24	35	48	42	35
31 Haute-Garonne	17	22	3	3	32
Autres départements Occitanie	22	24	26	50	41
AUTRES RÉGIONS	4	30	19	26	62
TOTAL FRANCE	2 500	3 032	3 381	4 279	4 620

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La lavande bio s'étend au-delà des limites du Sud-Est

Localisation des cultures de lavande bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- Lavandin

Les cultures de lavandin bio en France représentent 13 % des surfaces en PPAM bio certifiées et en conversion en 2023, soit une superficie de près de 2 300 ha pour plus de 300 exploitations.

Évolution des surfaces en lavandin bio et du nombre d'exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2019	2 083	307
2020	2 360	353
2021	2 879	409
2022	2 618	353
2023	2 267	339

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En 2023, la superficie totale de lavandin bio poursuit sa diminution entamée en 2022, enregistrant par rapport à cette année une baisse de 13 %. Cette dégradation se constate principalement en PACA (- 22 %), en Occitanie (- 15 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (- 3 %). Les autres régions, bien que ne pesant guère plus que 1 % du total des surfaces de lavandin bio, ont augmenté de 30 %.

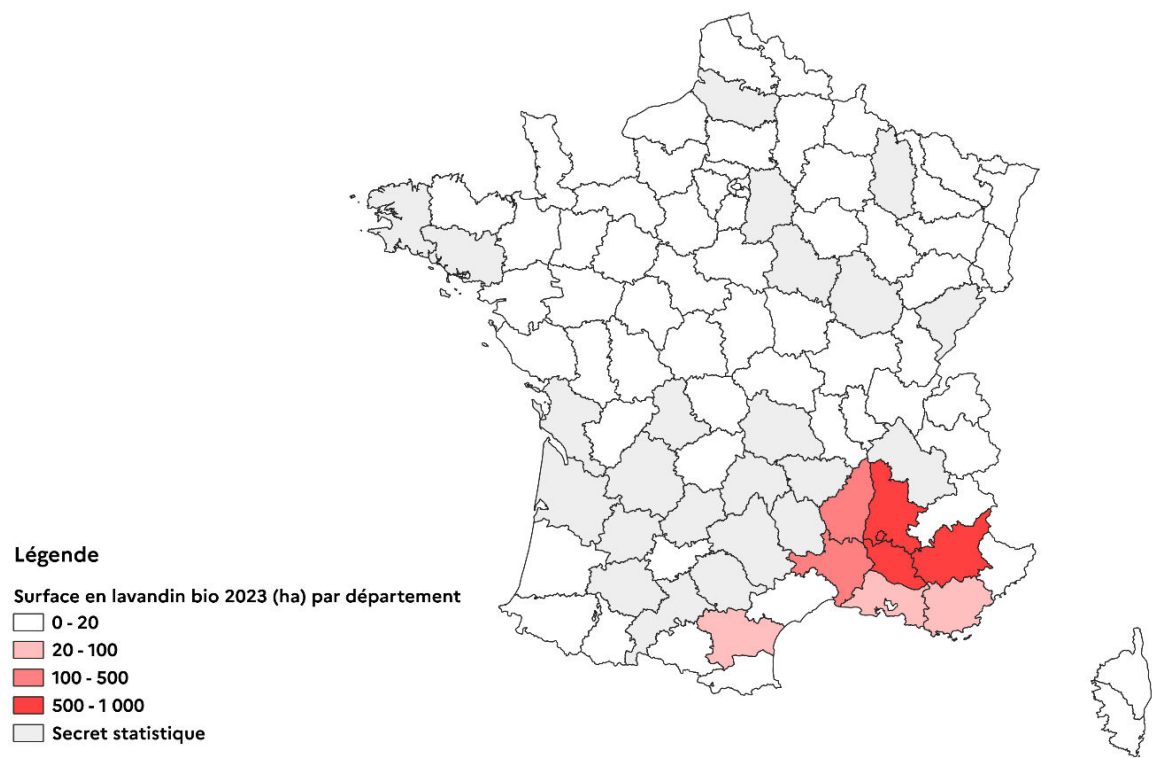
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en lavandin bio de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 127	1 317	1 558	1 382	1 079
04 Alpes-de-Haute-Provence	561	658	788	684	512
84 Vaucluse	429	470	608	494	442
13 Bouches-du-Rhône	94	119	135	127	56
83 Var	30	57	14	67	56
Autres départements PACA	13	14	13	11	13
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	892	956	1 159	1 072	1 040
26 Drôme	719	773	954	900	874
07 Ardèche	149	180	199	152	154
Autres départements AURA	25	3	5	21	12
OCCITANIE	51	78	139	144	123
AUTRES RÉGIONS	12	9	24	19	24
TOTAL FRANCE	2 083	2 360	2 879	2 618	2 267

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Le lavandin bio demeure concentré dans le sud-est

Localisation des cultures de lavandin bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

• Coriandre

La surface de coriandre graine en bio a connu une évolution importante de + 352 % entre 2019 et 2022, et encore de + 80 % entre 2022 et 2023, en raison notamment du niveau des aides PAC octroyé ces dernières années pour cette culture. Ainsi, avec près de 2 000 ha en 2023, cette surface représente 12 % de la superficie des PPAM en bio. Le nombre d’exploitations a également augmenté de 95 % par rapport à 2022.

Évolution des surfaces en coriandre bio et du nombre d’exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d’exploitations
2019	271	37
2020	158	24
2021	884	60
2022	1 092	86
2023	1 963	168

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

La coriandre est majoritairement cultivée en Occitanie où elle occupe plus de 1 600 ha, soit 82 % de la surface de coriandre en bio en France et est principalement localisée dans le département du Gers (60 %). Une forte augmentation (+ 92 % sur la seule année 2023/2022) a également été constatée en Nouvelle-Aquitaine, qui exploite désormais près de 300 ha de coriandre bio.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en coriandre bio de 2019 à 2023

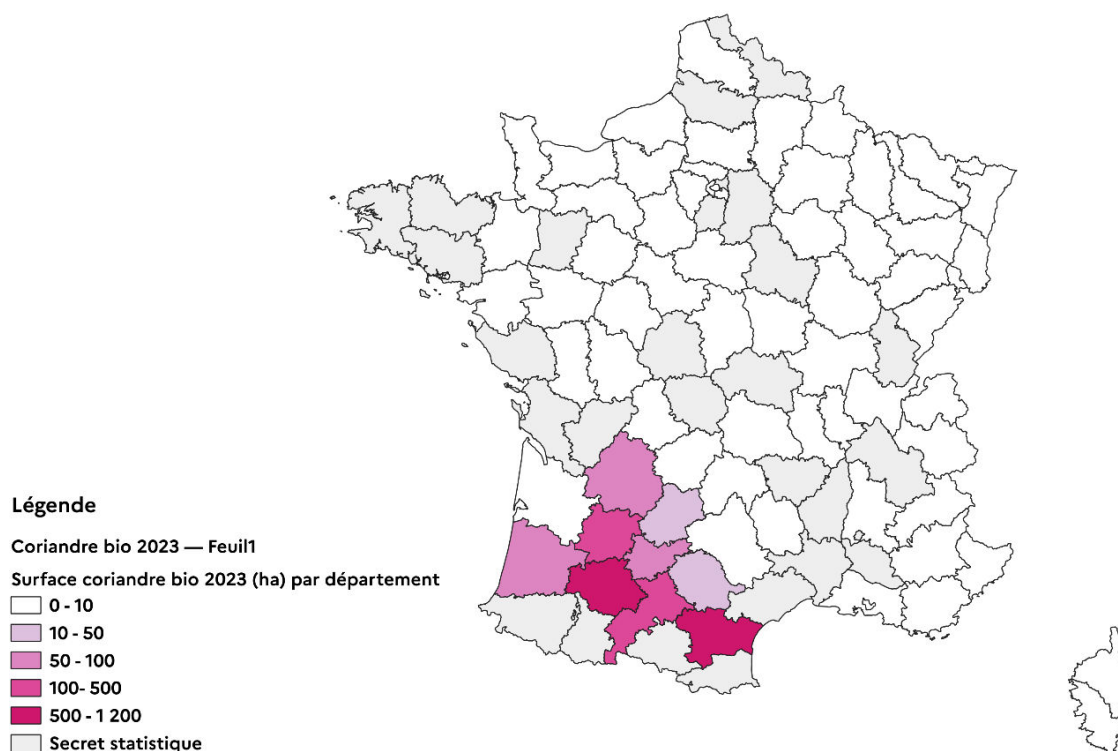
	2019	2020	2021	2022	2023
OCCITANIE	200	119	779	906	1 611
32 Gers	148	61	672	717	1 158
11 Aude	37	s	51	54	187
31 Haute-Garonne	s	s	1	33	113
82 Tarn-et-Garonne	0	0	10	47	64
Autres départements Occitanie	s	23	45	54	89
NOUVELLE-AQUITAINE	29	s	60	144	278
47 Lot-et-Garonne	s	0	s	38	137
24 Dordogne	s	s	s	s	62
Autres départements Nouvelle-Aquitaine	0	0	12	s	78
AUTRES RÉGIONS	41	s	45	42	74
TOTAL FRANCE	271	158	884	1 092	1 963

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La coriandre bio prédomine dans le Sud-Ouest

Localisation des cultures de coriandre bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Thym

Après une ascension continue depuis une décennie, la surface de thym bio en France métropolitaine, qui avait dépassé les 700 ha en 2022, a connu en 2023 une chute d'un tiers de ses surfaces, les ramenant sa sous les 500 ha, soit moins de 3 % de la superficie des PPAM bio. Le nombre d'exploitations a connu une tendance similaire et passe ainsi en 2023 sous la barre des 300.

Évolution des surfaces en thym bio et du nombre d'exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2019	415	284
2020	512	321
2021	612	369
2022	708	393
2023	479	285

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Les principaux bassins de production de thym bio se situent dans le sud de la France. L'Auvergne-Rhône-Alpes se démarque en concentrant 36 % des surfaces dans le département de la Drôme, suivie de la région PACA (24 %) et de l'Occitanie (16 %). Ces trois régions ont toutes enregistré des régressions notables par rapport à 2022, avec respectivement - 17 %, - 30 % et - 51 %.

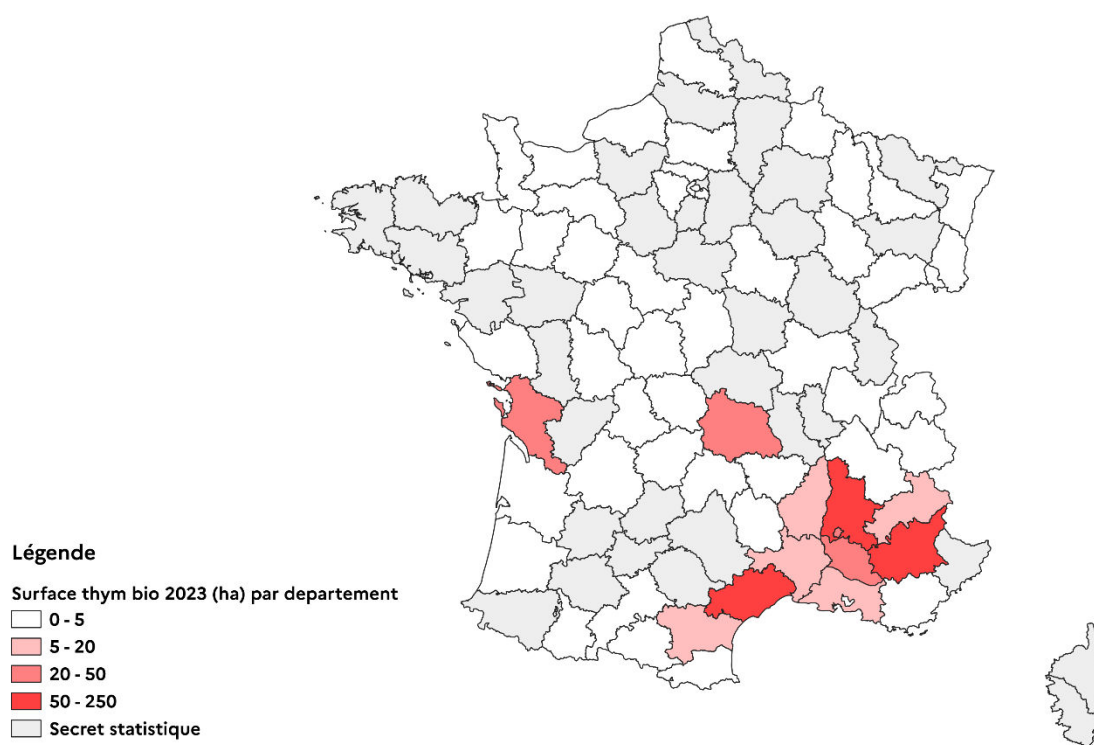
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en Thym bio de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	129	169	235	259	214
26 Drôme	111	150	191	213	172
Autres départements AURA	18	19	44	46	42
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	117	124	138	167	116
04 Alpes-de-Haute-Provence	34	35	47	57	50
84 Vaucluse	26	29	40	53	37
13 Bouches-du-Rhône	37	43	37	40	19
Autres départements PACA	19	17	14	16	10
OCCITANIE	92	113	121	152	74
34 Hérault	39	45	51	52	42
11 Aude	25	28	28	48	10
30 Gard	15	18	16	22	9
Autres départements Occitanie	13	23	26	30	13
AUTRES RÉGIONS	78	106	118	131	75
TOTAL FRANCE	415	512	612	708	479

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Le thym bio concentré dans l'arc méditerranéen

Localisation des cultures de thym bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

• Sauge sclarée

En 2023, la culture de sauge sclarée bio en France métropolitaine ne couvre que 2 % des surfaces consacrées aux PPAM bio, soit un peu plus de 300 ha, et se répartit entre moins de 100 exploitations. Elle est en diminution continue depuis 2021 (- 40 % entre 2020 et 2023), marquant un revirement après une croissance significative de 73 % entre 2018 et 2021.

Évolution des surfaces en sauge sclarée bio et du nombre d'exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2019	246	26
2020	524	108
2021	435	114
2022	357	126
2023	311	94

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La région PACA abrite près de 40 % des exploitations et plus de 80 % des surfaces dédiées à la culture de sauge sclarée bio en 2023. En outre, après une baisse de près de 50 % de ses surfaces entre 2020 et 2022, plus forte que la tendance nationale, la région a enregistré en 2023 une hausse de 27 % par rapport à 2022, notamment dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse. Ce sursaut n'a en revanche pas dans les autres régions, notamment en AURA où on constate une disparition totale des surfaces consacrées à cette culture dans le département de l'Isère depuis 2022, et une baisse de 33 % dans la Drôme par rapport à 2022. En Bourgogne-Franche-Comté et Nouvelle-Aquitaine, la culture a également disparu en 2023.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en sauge sclarée bio de 2019 à 2023

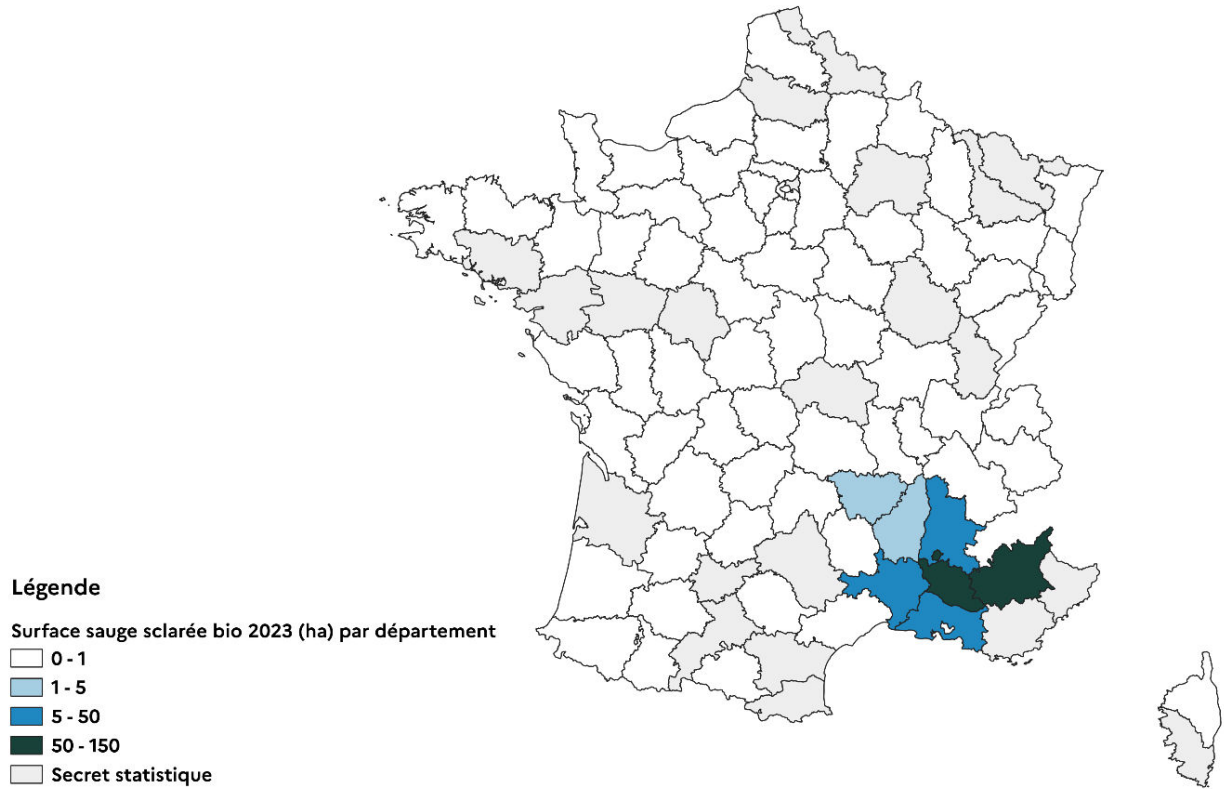
	2019	2020	2021	2022	2023
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	184	379	317	197	251
04 Alpes-de-Haute-Provence	129	223	184	96	131
84 Vaucluse	38	109	101	90	119
Autres départements PACA	17	46	32	11	1
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	38	119	81	70	47
26 Drôme	38	86	61	69	47
Autres départements AURA	0	33	20	< 1	< 1
OCCITANIE	s	18	18	21	12
AUTRES RÉGIONS	s	9	18	70	1
TOTAL FRANCE	246	524	435	357	311

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Sauge sclarée bio : culture resserrée dans quelques départements du quart sud-est

Localisation des cultures de sauge sclarée bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Fenugrec**

Bien que la surface de fenugrec bio représente, avec 160 ha, moins de 1 % des PPAM bio en France métropolitaine, l'année 2023, affiche une hausse des surfaces 31 % par rapport à 2022, poursuivant la tendance observée depuis 2019, avec +108 % sur la période quinquennale malgré une interruption en 2021.

Évolution des surfaces en fenugrec bio et du nombre d'exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2019	76	24
2020	130	22
2021	102	30
2022	121	41
2023	158	49

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

En 2023, la région Occitanie est, avec plus particulièrement les départements du Tarn et de la Haute-Garonne, le principal secteur de culture du fenugrec bio en France métropolitaine, comptant environ 36 % des surfaces totales dédiées à cette plante. Le fenugrec est également présent dans d'autres régions, qui ont connu une augmentation des surfaces significative en pourcentage (+117 %), notamment en Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté.

Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en fenugrec 2018 à 2022

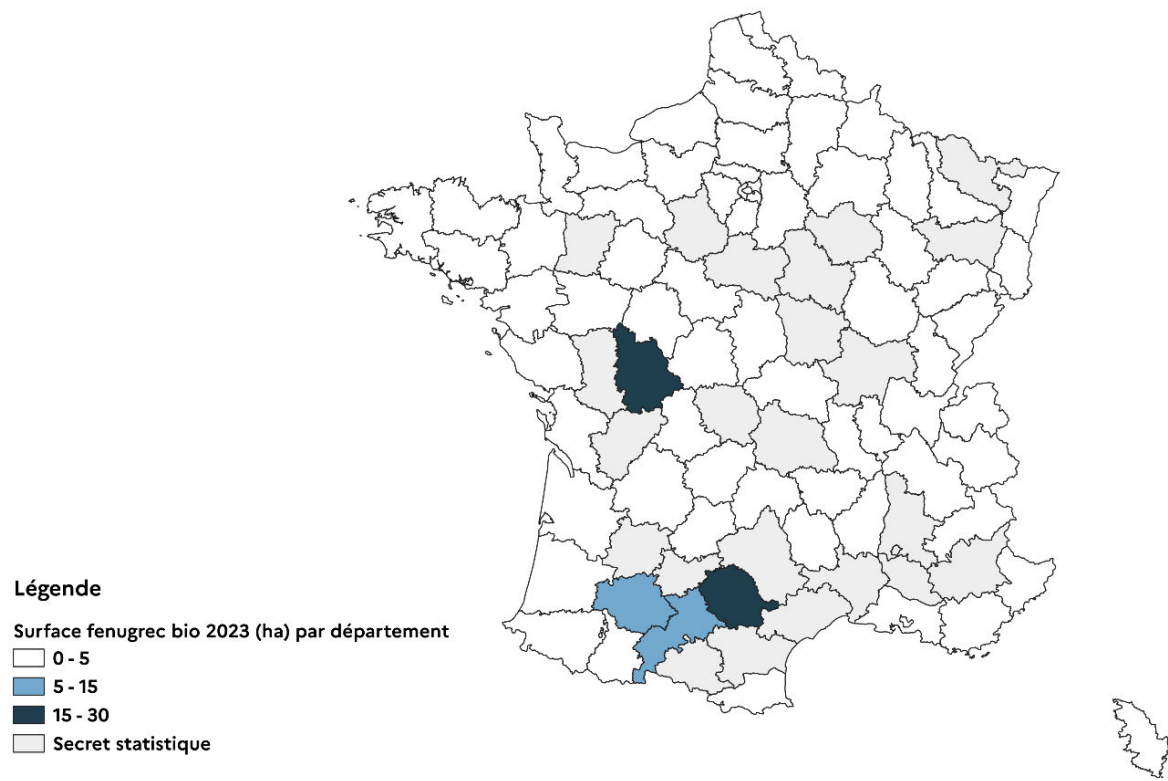
	2019	2020	2021	2022	2023
OCCITANIE	48	64	53	69	58
81 Tarn	9	14	7	12	16
31 Haute-Garonne	s	s	16	14	12
32 Gers	24	30	24	24	5
Autres départements Occitanie	s	s	6	19	25
NOUVELLE-AQUITAINE	8	49	11	18	26
AUTRES RÉGIONS	20	17	38	34	74
TOTAL FRANCE	76	130	102	121	158

s : secret statistique

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Le Fenugrec bio : le Tarn et la Vienne leaders en 2023

Localisation des cultures de fenugrec bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

• Romarin

En 2023, la surface consacrée à la culture du romarin bio a connu une baisse du tiers de ses surfaces par rapport à 2022, marquant une fin d’une croissance continue depuis 2018 et retombant à près de 125 ha contre 185 l’année précédente.

Évolution des surfaces en romarin bio et du nombre d’exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d’exploitations
2019	100	113
2020	120	126
2021	160	147
2022	185	167
2023	124	128

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

En 2023, les régions PACA, Occitanie et AURA (département de la Drôme exclusivement) détiennent ensemble environ 73 % des cultures de romarin bio en France. Ces régions ont connu des diminutions de surface respectives de 23 %, 50 %, et 25 %.

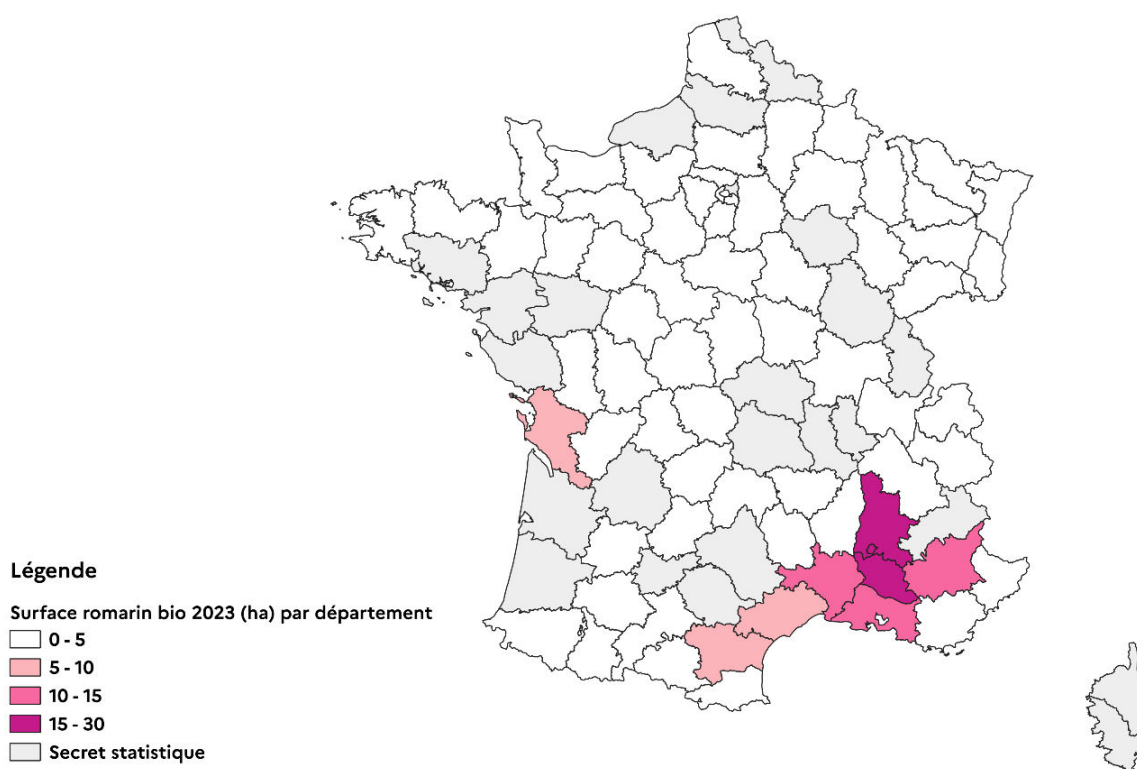
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en romarin 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	30	38	54	63	48
84 Vaucluse	13	16	30	28	23
04 Alpes-de-Haute-Provence	6	8	8	17	11
Autres départements PACA	11	13	16	17	14
OCCITANIE	31	38	50	64	32
11 Aude	9	9	17	24	7
30 Gard	10	12	15	18	12
Autres départements Occitanie	12	17	18	22	13
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	21	24	26	29	22
26 Drôme	19	23	25	26	18
Autres départements AURA	2	2	1	4	4
AUTRES RÉGIONS	18	20	30	30	22
TOTAL FRANCE	113	126	147	167	128

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Le romarin bio à l'honneur dans l'arc méditerranéen

Localisation des cultures de romarin bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

- **Menthés**

Les données de cette section concernent à la fois la menthe poivrée et la menthe douce.

En 2023, la superficie dédiée à la culture de menthes bio en France métropolitaine s'élève à près de 120 ha, soit un peu moins de 1 % des surfaces totales de PPAM bio, répartie entre près de 130 exploitations. Cette culture a connu une baisse significative de sa superficie de 41 % en 2023 par rapport au pic atteint en 2022 ; elle est revenue à un niveau plus proche, bien qu'un peu inférieur, de la production 2019-2021.

Évolution des surfaces en menthes bio et du nombre d'exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2019	139	104
2020	122	112
2021	127	126
2022	198	145
2023	116	129

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

La diminution des surfaces s'est concentrée dans les trois régions Occitanie, AURA et Pays de la Loire qui représentaient en 2022 plus des trois-quarts des surfaces dédiées à ces cultures. Ainsi, en 2023, ces régions ne regroupent plus que 43 % de ces surfaces nationales.

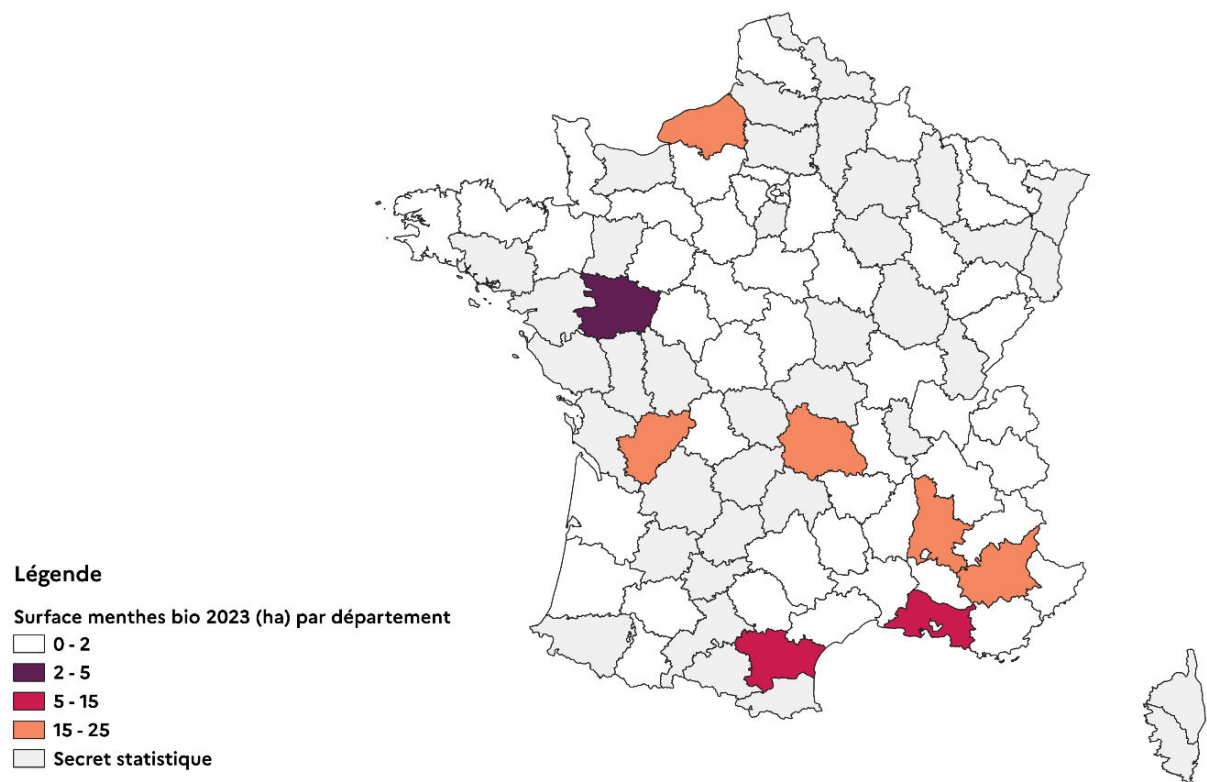
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en menthes bio de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	34	40	36	47	28
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	2	4	15	28
Nouvelle-Aquitaine	3	1	4	11	16
Normandie	10	10	10	5	11
Pays de la Loire	58	37	33	41	11
Occitanie	6	7	22	64	11
AUTRES RÉGIONS	28	25	19	15	11
TOTAL France	139	122	127	198	116

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'Agence Bio

Les menthes bio : une culture disséminée

Localisation des cultures de menthes bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

• Fenouil doux et amer

En 2023, la surface dédiée à la plantation du fenouil en France a enregistré une nette hausse de 62 % par rapport à 2022 poursuivant la tendance constatée depuis 2020. Elle a ainsi atteint près de 100 ha.

Évolution des surfaces en fenouil bio et le nombre d’exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d’exploitations
2019	97	63
2020	27	14
2021	50	21
2022	68	24
2023	109	62

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

La production est assez localisée, les régions Normandie, Bretagne et Occitanie représentant près des trois-quarts des surfaces en France, dont 32 % dans le seul département normand de l’Eure.

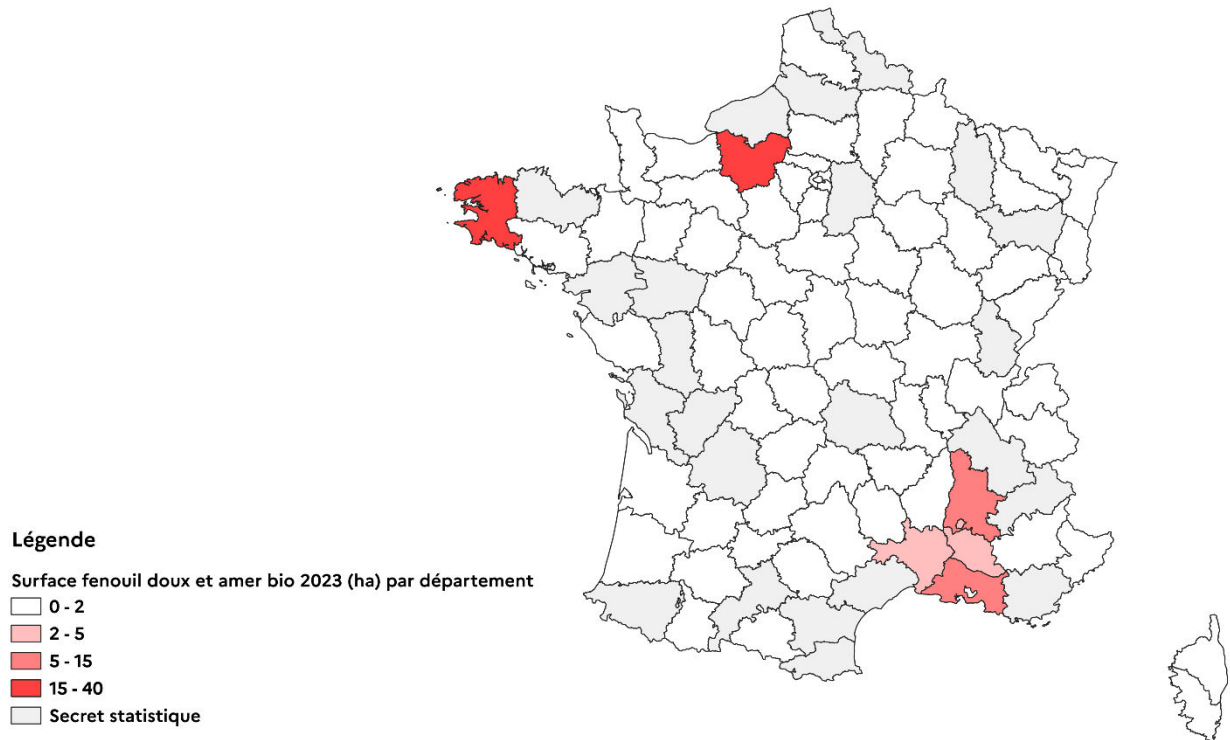
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en fenouil 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Normandie	6	4	20	24	35
Bretagne	22	0	2	2	27
Occitanie	6	8	12	6	18
Auvergne-Rhône-Alpes	13	5	4	8	16
AUTRES RÉGIONS	50	10	12	28	13
TOTAL FRANCE	97	27	50	68	109

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

Les fenouils bio : Finistère et Eure dominants

Localisation des cultures de fenouil doux et amer bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

• Origans

Depuis quelques années, la plantation d’origans en France a commencé à se développer et a dépassé les 90 ha en 2023 avec une évolution de + 260 % par rapport à 2013. Néanmoins, on constate une certaine stabilité sur les cinq dernières années, avec une moyenne quinquennale à 85 ha.

Évolution des surfaces en origans bio et le nombre d’exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d’exploitations
2019	79	69
2020	82	74
2021	87	69
2022	81	76
2023	92	70

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

AURA avec 56 % des surfaces, dans le département de la Drôme, puis PACA qui en détient 36 %, notamment dans le département des Alpes-de-Haute-Provence sont les deux régions principales où la culture est représentée.

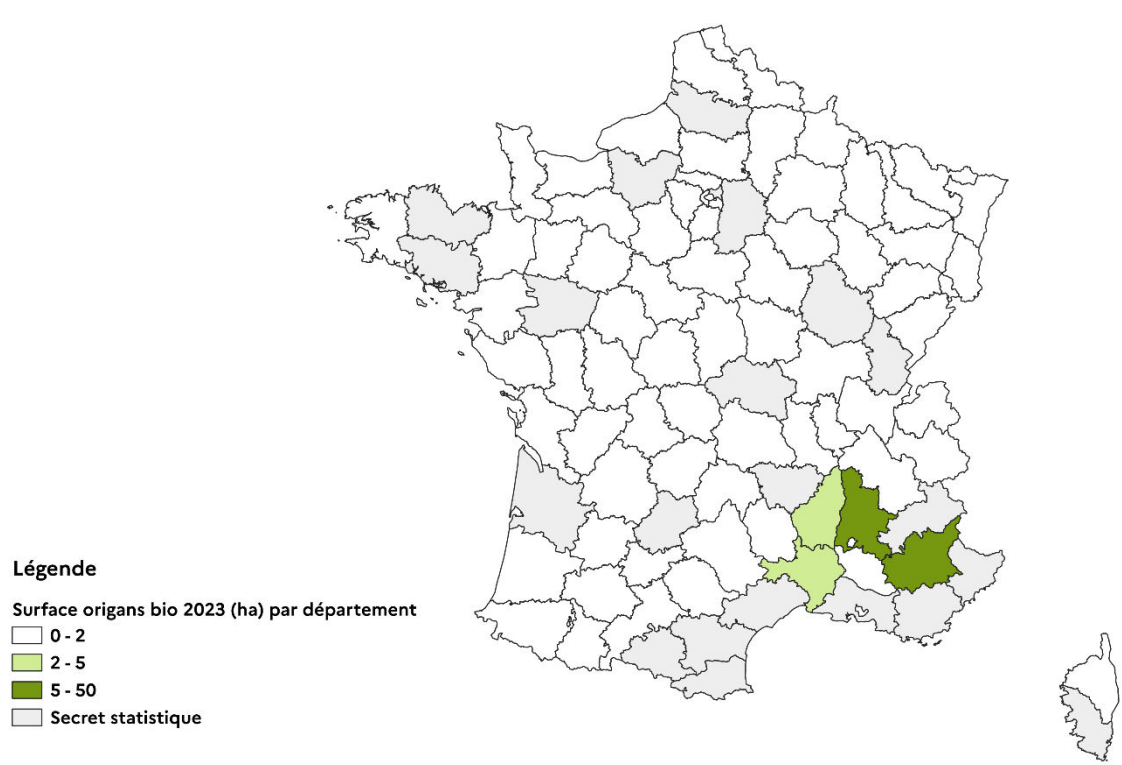
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en origan 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	38	40	46	40	52
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	17	11	22	33
AUTRES RÉGIONS	26	25	29	19	7
TOTAL FRANCE	79	82	87	81	92

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

L’origan bio concentré dans le quart sud-est non maritime

Localisation des cultures d’origans bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

• Mélisse

Depuis 2020, les surface de mélisse bio en France métropolitaine ne cessent de diminuer passant de 150 ha à 63 ha aujourd’hui pour représenter moins de 0,4 % de la surface de PPAM bio nationale.

Évolution des surfaces en mélisse bio et le nombre d’exploitations en France de 2019 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre d’exploitations
2019	150	96
2020	153	92
2021	142	103
2022	127	111
2023	63	73

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

Toutes les régions productrices sont concernées par cette diminution. AURA et Pays de la Loire représentant ensemble plus de 75 % des surfaces dédiées à la culture de mélisse en bio. En AURA, le département de la Drôme concentre 84 % des surfaces.

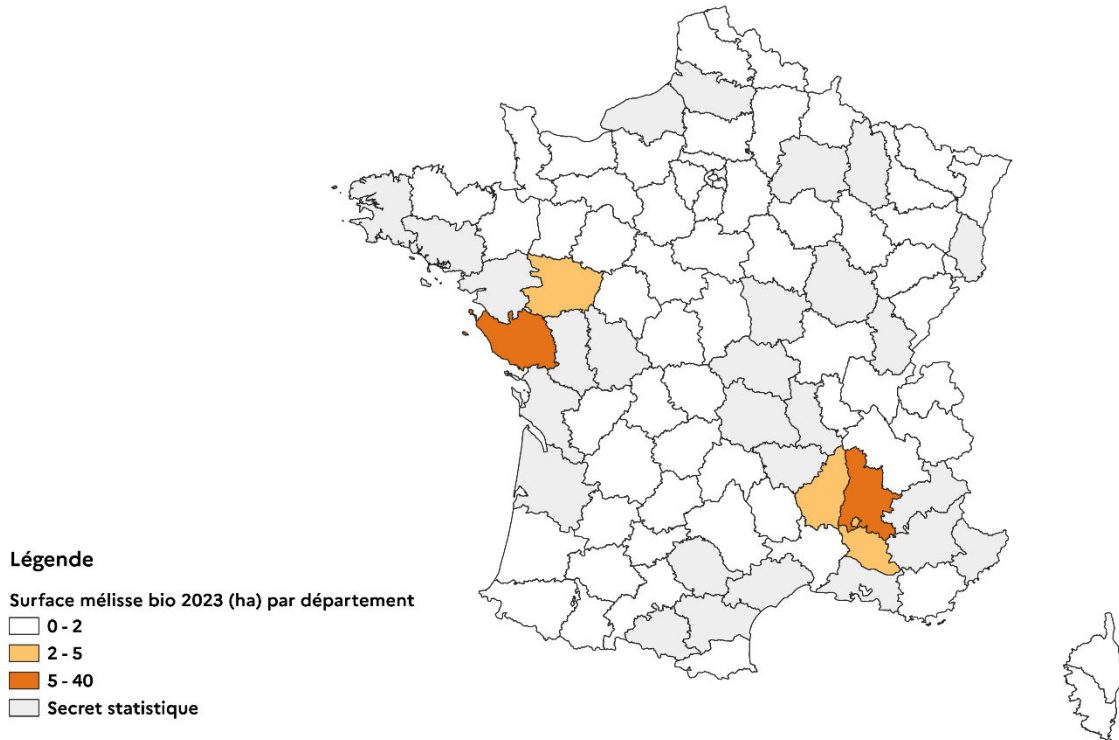
Répartition des surfaces par région en France métropolitaine en mélisse 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Auvergne-Rhône-Alpes	105	101	90	68	38
Pays de la Loire	32	29	24	25	10
AUTRES RÉGIONS	12	23	28	34	14
TOTAL FRANCE	150	153	142	127	63

Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

La mélisse bio : deux pôles majeurs en AURA et Pays de Loire

Localisation des cultures de mélisse bio en France en 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de l’Agence Bio

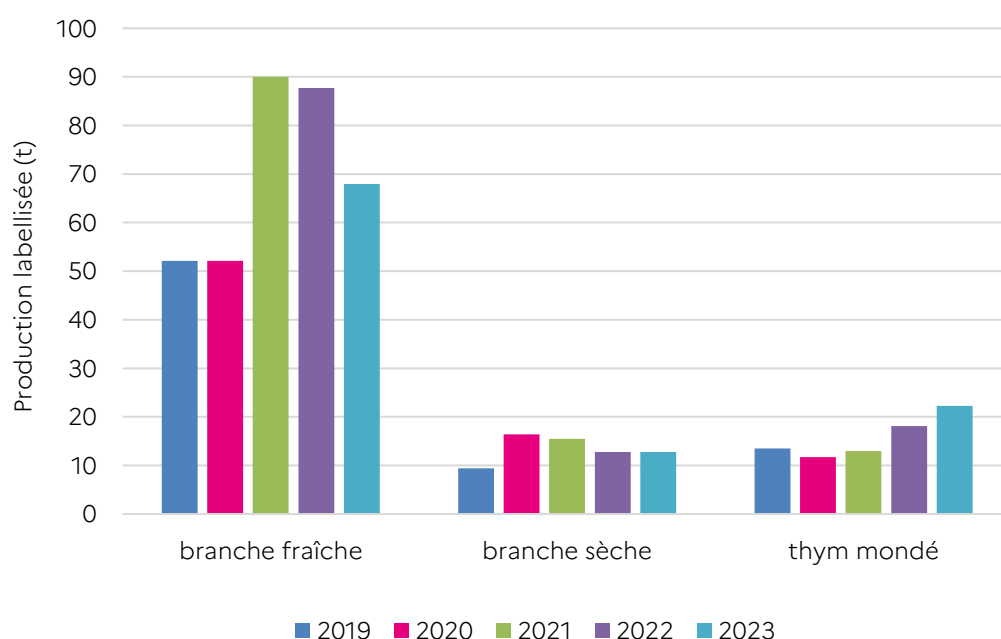
2.2.2 Le thym de Provence IGP

Le thym étant historiquement présent et utilisé en Provence, une Indication Géographique Protégée (IGP) « Thym de Provence » a été reconnue par l'INAO en février 2018. Ce signe de qualité garantit l'origine de la production et met en valeur ses caractéristiques et sa spécificité. En outre, il apporte une réponse à la demande des consommateurs envers des produits de qualité et de proximité.

Le thym IGP est valorisé par les producteurs sous trois formes : la branche fraîche, la branche sèche et le thym mondé. Alors que la labellisation progresse pour le thym mondé, il est constaté une baisse de la production labellisée en branche sèche. Enfin, le marché des branches fraîches, en nette augmentation en 2021, est resté relativement stable en 2022 puis a diminué en 2023. Le produit est en effet très spécifique : il est destiné à la transformation (huile aromatisée...) et le label n'est pas valorisé sur l'étiquetage par les opérateurs.

Le thym IGP de Provence : trois marchés distincts

Évolution des volumes labellisés IGP Thym de Provence



Source : FranceAgriMer selon les données de l'AIHP

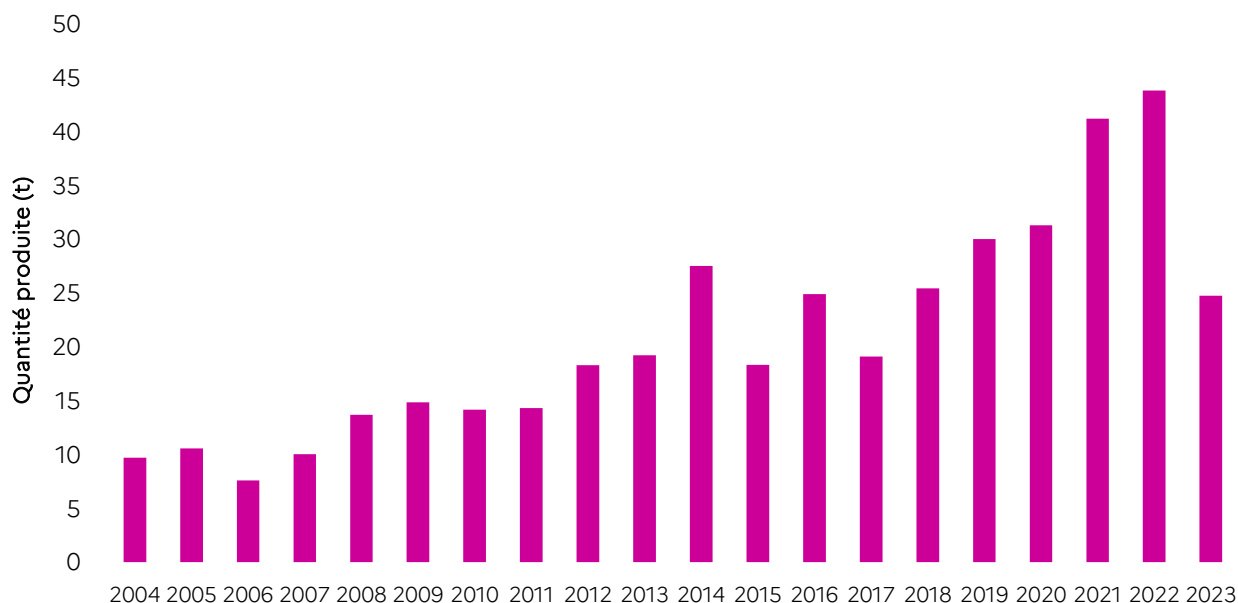
2.2.3 Les Herbes de Provence « Label Rouge »

Le mélange « Herbes de Provence Label Rouge », créé en 2003, est géré et promu par l'Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence (AIHP). Ce label garantit au consommateur une qualité organoleptique supérieure et une composition fixe comprenant 19 % de thym, 27 % de romarin, 27 % de sarriette et 27 % d'origan. Le cahier des charges, très précis, encadre la production, la transformation et le conditionnement du mélange.

Les quantités produites « Herbes de Provence Label Rouge » ont été en nette progression dès la création du label en 2003, et jusqu'en 2022. En 2023, malgré un maintien de la production a fortement chuté, en lien avec un ralentissement des ventes couplé à des stocks importants chez les industriels issus des années précédentes.

Les volumes d'Herbes de Provence labellisés Label Rouge en chute en 2023

Évolution des volumes labellisés d'Herbes de Provence Label Rouge de 2004 à 2023



Source : FranceAgriMer selon les données de l'AIHP

2.2.4 L'AOP Lavande de Haute Provence

L'Appellation d'Origine Protégée « Huile essentielle de Lavande de Haute-Provence » a été reconnue par l'INAO en 1981 afin de différencier l'huile essentielle de lavande de population de type française (fine) de celle d'autres lavandes de type clonales (par exemple « lavande maillette » et « lavande matherone ») ainsi que des lavandes d'origine bulgare. Les critères de conformité reposent sur les analyses des composés chimiques de la plante, les caractéristiques olfactives de l'huile et le lieu de production.

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse inscrites dans le cahier des charges de l'appellation. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) peuvent bénéficier de l'appellation d'origine.

Cette AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute-Provence), reconnue organisme de gestion (ODG).

En 2023, une cinquantaine de producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche, pour une surface potentielle de production (parcelles de lavande de population comprises dans le périmètre AOP et exploitées par des producteurs engagés) d'environ 1 500 ha.

La quantité d'huile essentielle AOP Lavande de Haute-Provence certifiée en 2023 est de 8,5 tonnes. Les volumes certifiés sont très variables d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques. Cependant ils sont orientés à la baisse depuis plusieurs années et le nombre de producteurs agréés est lui aussi en forte diminution. Une des raisons en est que la lutte contre le dépérissement a favorisé l'implantation de lavandes de population plus résistantes mais dont l'huile essentielle qui en est issue n'est pas systématiquement conforme aux normes analytiques imposées par le cahier des charges.

Évolution des volumes certifiés d'huile essentielle de lavande de Haute-Provence AOP et du nombre de producteurs agréés de 2012 à 2023

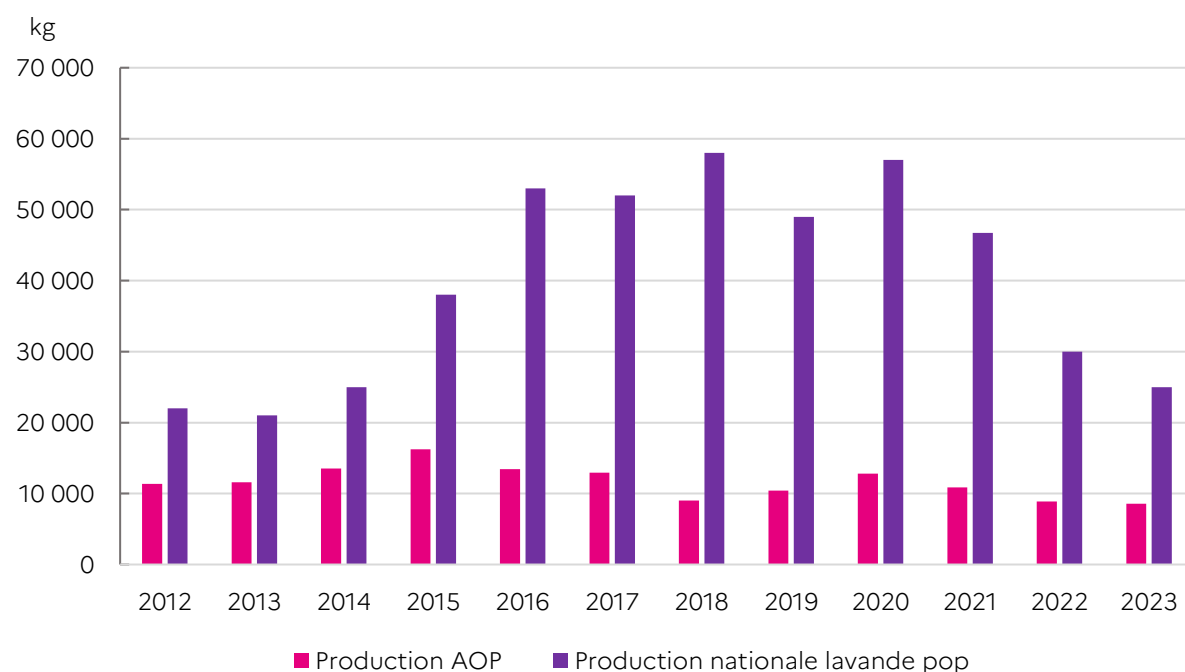
Année	Volumes certifiés (kg)	Nombre de producteurs agréés
2012	11 380	34
2013	11 599	35
2014	13 517	34
2015	16 247	32
2016	13 460	28
2017	12 961	20
2018	9 017	12
2019	10 432	14
2020	12 803	17
2021	10 866	15
2022	8 900	19
2023	8 552	19

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

La production française de lavande de population, en forte baisse depuis 2020 en lien avec les conditions de productions difficiles (sécheresses, attaques de ravageurs...), est estimée à 25 tonnes en 2023. Ainsi la production d'huile essentielle sous appellation AOP ne représente que 34 % de la production nationale alors que la part était de plus de 50 % avant 2015.

La part d'huile essentielle AOP en diminution depuis 2015

Évolution des volumes d'huile essentielle certifiée AOP et de la production nationale de lavande de population de 2012 à 2023

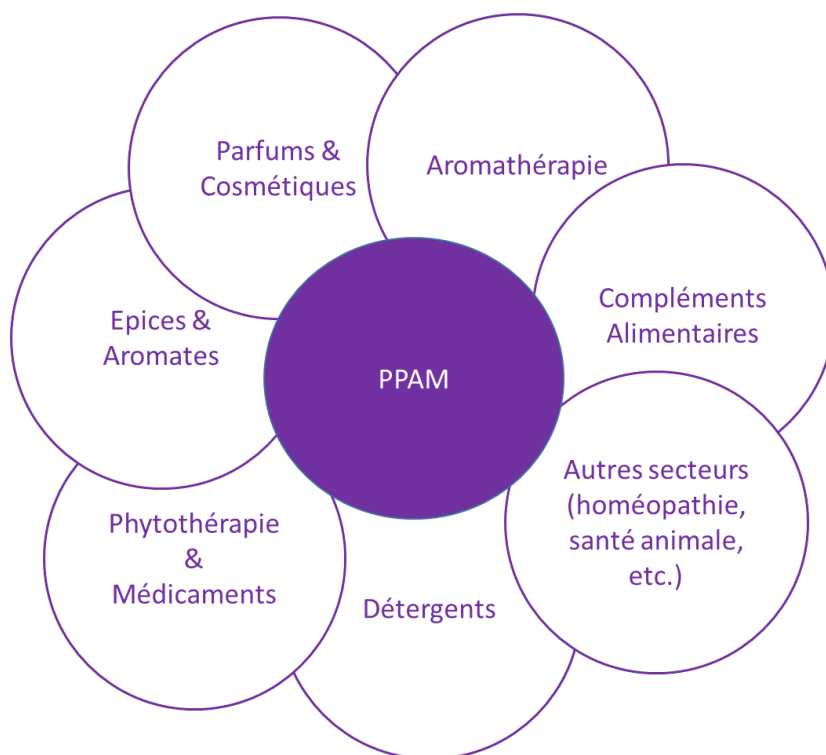


Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL et du CIHEF

3. Les marchés des secteurs utilisateurs des PPAM en France

Les PPAM, sous leurs différentes formes (fraîche, sèche, surgelée, huile essentielle, extrait...), alimentent après transformations (cf. annexe 2) plusieurs secteurs d'activités dont les principaux sont le secteur médical ou assimilé (phytothérapie, aromathérapie, compléments alimentaires, homéopathie...), le secteur agro-alimentaire (épices et aromates), le secteur de la cosmétique et de la parfumerie et le secteur des détergents.

Les PPAM : des marchés multiples



Sont présentés ci-dessous les chiffres généraux de ces secteurs dans la limite des données actuellement disponibles. Selon le marché considéré, il peut être en effet difficile d'isoler les diverses PPAM utilisées (comme par exemple les épices incorporées dans des plats préparés, les plantes incluses dans les médicaments...) ou l'usage d'une même PPAM (comme par exemple pour le marché des huiles essentielles où un même produit est destiné à des usages divers : alimentaires, cosmétiques...).

Enfin, certains marchés annexes (teintures, colorants, insecticides...) ne sont pas développés dans la présente étude.

3.1 Secteur santé, beauté et bien-être

3.1.1 Marché global des compléments alimentaires

Selon le Ministère de la Santé et de la Prévention¹, les compléments alimentaires (CPAL) sont « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique ». Les compléments alimentaires sont constitués de produits très divers parmi lesquels des plantes ou des préparations à base de plantes.

1. « Compléments alimentaires » - Ministère de la Santé et de la Prévention [<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/denrees-alimentaires/article/complements-alimentaires>]

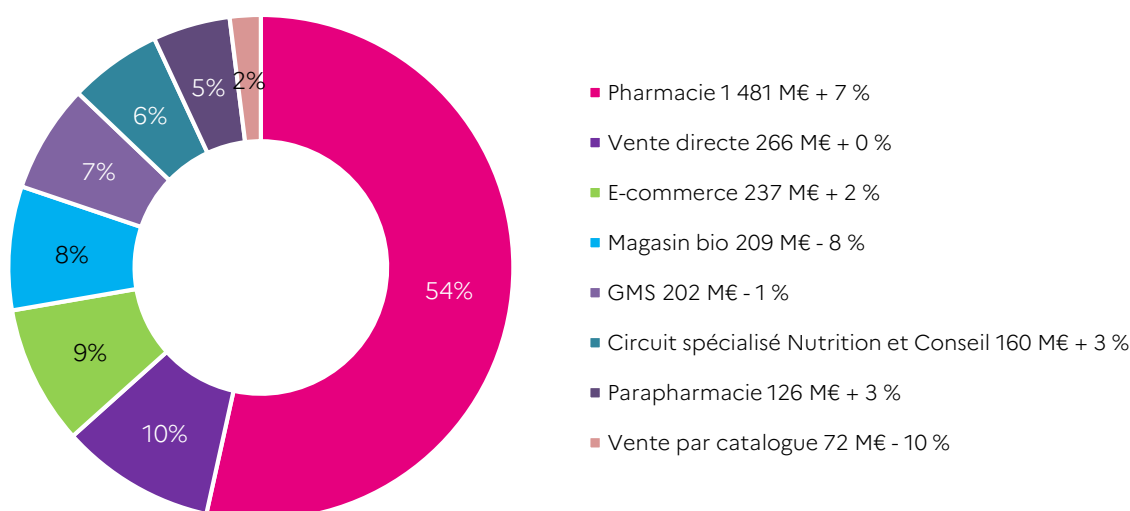
Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte les CPAL dans leur globalité, c'est-à-dire non seulement ceux à base de PPAM mais aussi ceux préparés à partir d'autres ingrédients (minéraux, vitamines, produits de la ruche...).

D'après le Synadiet², les compléments alimentaires en France ont généré 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (sorties consommateur en prix de vente TTC) en 2023. Ce marché, en croissance de 3 % par rapport à 2022, est en progression depuis plus de dix ans.

Toutefois, l'évolution est très différente selon les circuits de distribution. Les pharmacies, premier circuit de distribution des CPAL avec 54 % des ventes, et circuit de référence pour les produits de santé pour les consommateurs, ont augmenté leur chiffre d'affaires de 7 % pour atteindre 1,5 milliard d'euros en 2023. Le e-commerce, les circuits spécialisés nutrition et conseil et les parapharmacies connaissent la même tendance, avec des augmentations comprises entre 2 et 3 %, même si ces trois circuits dans leur ensemble ne représentent que 20 % du marché (soit 523 M€). À l'inverse, les ventes en magasins spécialisés bio et par catalogue affichent en 2023 une forte baisse en termes de chiffre d'affaires, respectivement de - 8 % et - 10 %. La vente directe est quant à elle stable.

La pharmacie : canal de distribution majoritaire des compléments alimentaires

Répartition du chiffre d'affaires des compléments alimentaires par circuit de distribution en 2023 et évolution par rapport à 2022



Source : Synadiet

Selon une étude d'Harris Interactive² (réalisée pour le Synadiet) en 2024, 61 % des Français déclarent avoir consommé des CPAL au cours des 24 derniers mois (59 % en 2023 et 2022, 58 % en 2021), dont 77 % de consommateurs réguliers (75 % en 2022, 71 % en 2022, 65 % en 2021). Les allégations les plus demandées restent les défenses immunitaires, la vitalité, le sommeil et le stress. Les critères préférentiels d'achat identifiés sont la naturalité, l'allégation indiquée, l'absence d'additif, les conseils des professionnels et le prix. Les personnes interrogées ont déclaré vouloir diminuer toutes leurs dépenses mais de manière moins importante pour les CPAL que pour les autres produits.

2. « Les compléments alimentaires : Les chiffres » - Synadiet [<https://www.synadiet.org/observatoire-2024-et-chiffres-du-marche-2023-des-complements-alimentaires/>]

3.1.2 Marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie

La gemmothérapie est l'utilisation de produits à base de tissus embryonnaires de végétaux (bourgeons, jeunes pousses et racinelles). Elle fait partie intégrante de la phytothérapie.

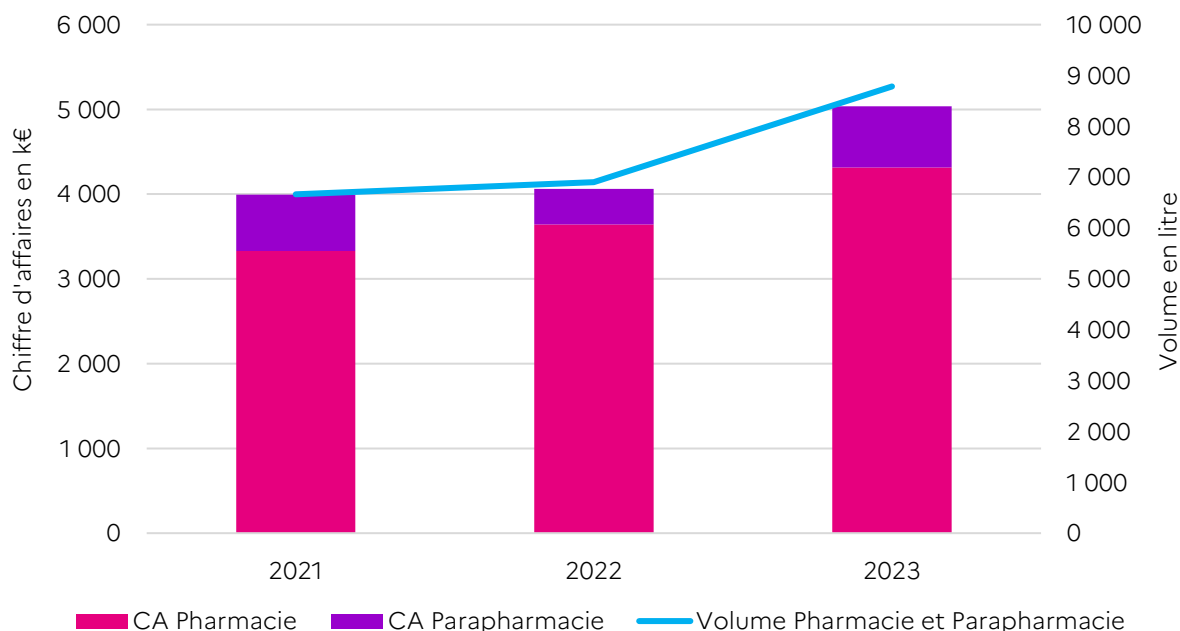
Les ventes de produits de gemmothérapie s'élèvent en 2023 à 4,3 millions d'euros en pharmacie et à 720 000 euros en parapharmacie, soit un total de 5 millions d'euros pour un volume total de 8 800 litres, dont 7 600 en pharmacie.

L'évolution des ventes n'est pas identique en pharmacie et en parapharmacie. En effet le chiffre d'affaires a augmenté continuellement ces trois dernières années en pharmacie (+ 30 % entre 2021 et 2023). En parapharmacie, les ventes ont été en baisse en 2022 (- 37 % par rapport à 2021) pour ensuite fortement progresser en 2023 (+ 71 % en comparaison en 2022).

Les produits de gemmothérapie commercialisés en pharmacie et parapharmacie sont quasi intégralement labellisés agriculture biologique. Seulement 2 % des volumes vendus ne sont pas concernés par cette certification.

Les ventes de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie repartent à la hausse en 2023

Évolution des ventes de produits de gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2021 à 2023 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Parmi les produits commercialisés en pharmacie et parapharmacie, les plantes les plus utilisées en gemmothérapie sont le cassis, le figuier, l'aubépine, l'églaïtier et le tilleul.

Bourgeon phare de la gemmothérapie, le cassis maintient son dynamisme

Volume de ventes des principales plantes (bourgeons, jeunes pousses ou racicelles) utilisées en gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie de 2021 à 2023

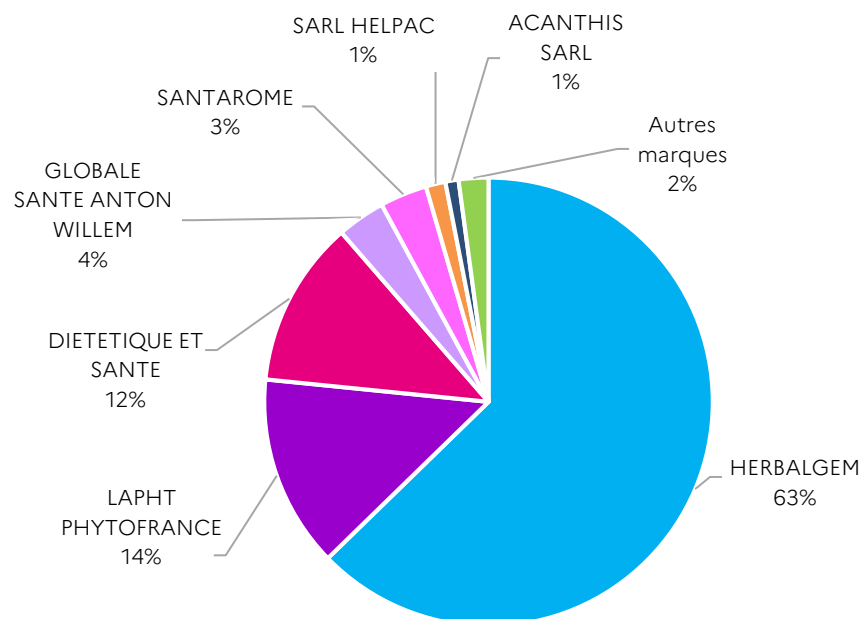


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Moins d'une vingtaine de laboratoires se partagent le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie. Le laboratoire Herbalgem représente 63 % des ventes, suivi de Phytofrance à 14 % puis Diététique et Santé avec 12 %. Ces trois sociétés pèsent ensemble presque 90 % du chiffre d'affaires du marché.

Le marché de la gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie est dominé par un laboratoire

Répartition par laboratoire du chiffre d'affaires des ventes de produits gemmothérapie en pharmacie et parapharmacie en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

3.1.3 Marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

L'huile essentielle est définie comme une substance odorante volatile produite par certaines plantes et pouvant être extraite sous forme liquide, par distillation à la vapeur d'eau, à sec, ou encore mécaniquement par pressage à froid.

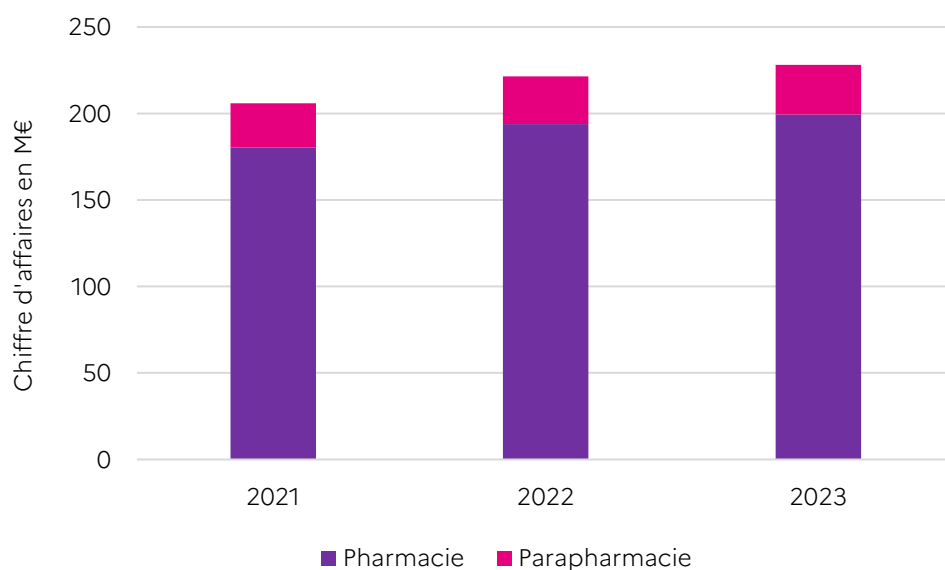
On distingue, ci-après, les huiles essentielles unitaires, qui sont les huiles essentielles issues d'une seule plante, et les complexes, qui sont soit des mélanges de plusieurs huiles essentielles, soit des produits dont les propriétés proviennent de la présence d'huiles essentielles (gel, baume, pastilles, huiles...).

D'après les données de vente d'Openhealth Company, le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie s'élève, en 2023, à 228 millions d'euros, dont près de 200 millions d'euros pour la seule pharmacie.

Après leur forte augmentation en 2020, en raison de la pandémie de Covid 19, les ventes avaient accusé une baisse en 2021. En 2022 et 2023, la situation se rééquilibre et est même globalement à la hausse que ce soit en pharmacie ou en parapharmacie (+ 11 % entre 2021 et 2023 avec + 10 % en pharmacie et + 13 % en parapharmacie).

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie ne faiblit pas en 2023

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2021 à 2023

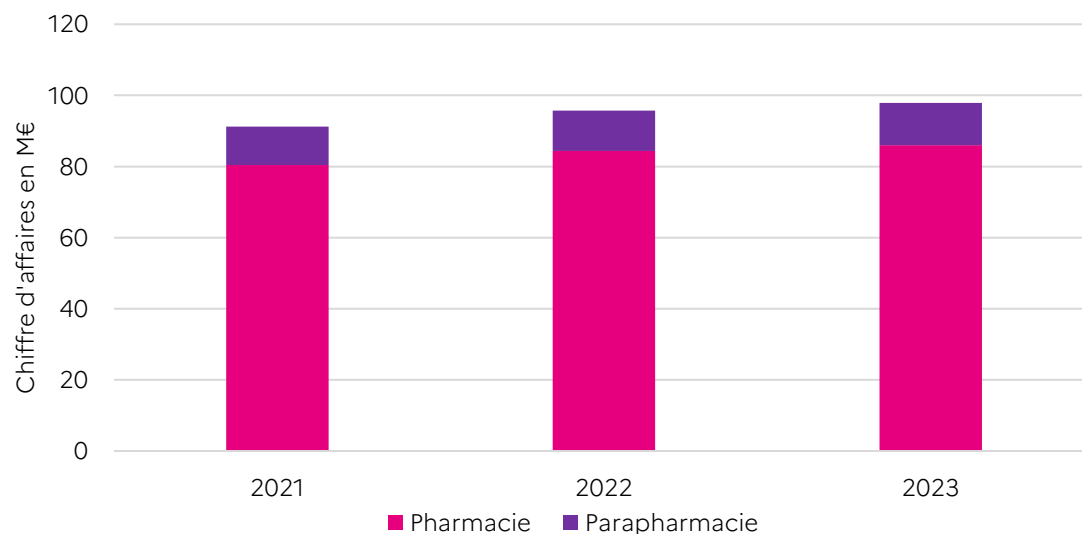


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le chiffre d'affaires des produits labellisés bio est de 98 millions d'euros en 2023 (soit 43 % de la valeur totale des ventes). Le marché bio en pharmacie et parapharmacie suit les mêmes tendances que le marché global de ces trois dernières années.

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie reste orienté à la hausse en 2023

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles biologiques en pharmacie et parapharmacie de 2021 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Les ventes les plus importantes concernent les complexes, avec un chiffre d'affaires de 154 millions d'euros (137 millions d'euros en pharmacie et 17 millions d'euros en parapharmacie) en 2023. Leurs ventes sont en progression de 2021 à 2023.

Les ventes d'huiles essentielles unitaires représentent quant à elles 74 millions d'euros (11 millions d'euros en parapharmacie et 63 millions d'euros en pharmacie) en 2023, pour un volume estimé de 94 000 litres. Elles ont connu une forte progression en 2020 en lien avec la pandémie de Covid 19 mais sont depuis 2021 en baisse tant en valeur qu'en volume (respectivement - 3 % et - 2 % entre 2021 et 2023).

Les complexes confortent leurs positions face aux unitaires en pharmacie et parapharmacie

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles (complexes et unitaires) en pharmacie et parapharmacie de 2021 à 2023

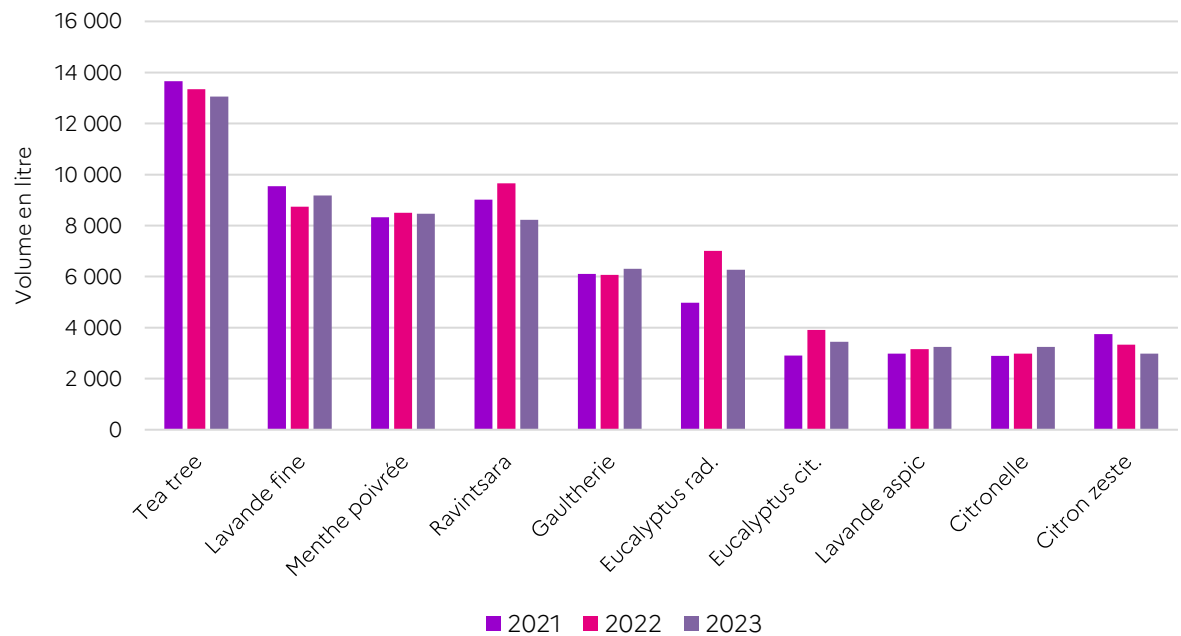


Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

En 2023, les principales huiles essentielles commercialisées, en termes de volume vendu, en pharmacie et parapharmacie sont le tea tree, la lavande fine, la menthe poivrée, le ravintsara, la gaulthérie et l'eucalyptus radié. L'évolution des ventes est très variable d'une huile essentielle à une autre.

Tea tree : l'huile essentielle la plus vendue en pharmacie et parapharmacie

Volume des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France de 2021 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

En termes de chiffre d'affaires, le classement des plantes n'est pas exactement le même. L'huile essentielle qui génère le plus de valeur est aussi le tea tree, mais elle est immédiatement suivie par le ravintsara, puis par la lavande fine, l'hélichryse, la menthe poivrée et la gaulthérie. Les prix des huiles essentielles varient en effet beaucoup selon les plantes et leur conditionnement (type et volume du flacon...).

Chiffre d'affaires des ventes des principales huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2023

Huile essentielle	Chiffre d'affaires 2023	Part du chiffre d'affaires 2023
Tea tree	7,9 M€	10,7 %
Ravintsara	7,6 M€	10,3 %
Lavande fine	7,4 M€	10,0 %
Hélichryse	6,3 M€	8,5 %
Menthe poivrée	6,2 M€	8,4 %
Gaulthérie	3,8 M€	5,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Volume et prix moyen de vente de certaines huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie en France en 2023

Huile essentielle	Prix moyen* de vente 2023 (€/l)	Volume de vente 2023 (l)
Rose de damas	26 317	6
Hélichryse	4 689	1 342
Camomille matricaire	4 135	18
Thym thujanol	3 617	243
Camomille romaine	3 198	456
Vétiver	1 904	15
Sarriette des montagnes	1 888	131
Carotte	1 819	48
Romarin verbénone	1 599	224
Génévrier	1 554	138
Gingembre	1 503	319
Ylang-ylang	1 478	646
Géranium bourbon	1 361	599
Estragon	1 352	224
Origan	1 274	241
Bois de rose	1 261	142
Thym linalol	1 254	531
Laurier noble	1 227	754
Géranium rosat	1 222	335
Myrte	1 222	40
Patchouli	1 216	334
Sauge sclarée	1 178	341
Ravintsara	922	8 224
Myrte rouge	911	92
Fenouil	898	32
Coriandre	894	35
Pin sylvestre	847	509
Cyprès	811	771
Lavande fine	804	9 175
Menthe poivrée	731	8 461
Romarin camphre	695	501
Lavande aspic	677	3 247
Tea tree	605	13 053
Gaulthérie	599	6 304
Romarin cinéole	586	795
Thym thymol	538	379
Eucalyptus globulus	467	2 091
Lavandin super	456	1 420
Eucalyptus radiata	427	6 271

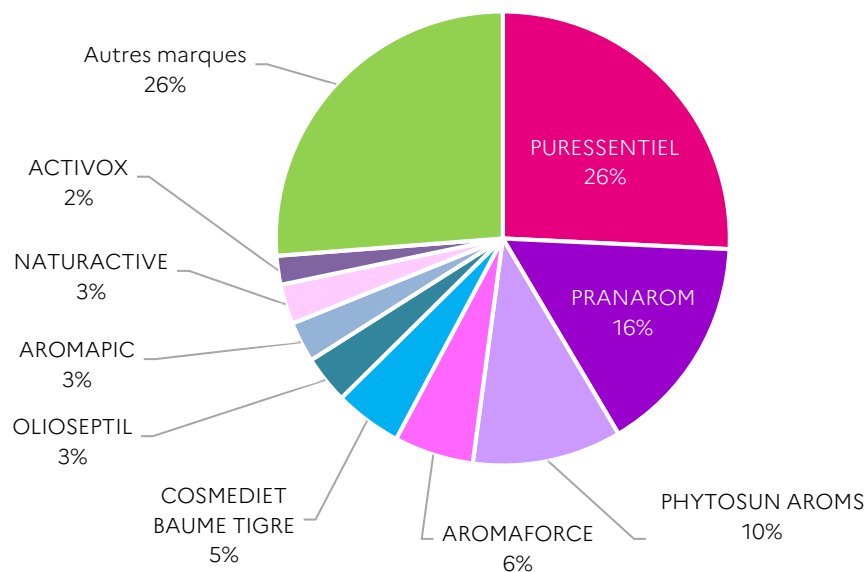
* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

Le marché des huiles essentielles (unitaires et complexes) en pharmacie et parapharmacie est réparti entre environ 300 marques. Il est dominé par PURESSENTIEL, qui représente 26 % des ventes en valeur, puis PRANAROM (16 %) et PHYTOSUM AROMS (10 %).

De nombreuses marques se disputent le marché des huiles essentielles en pharmacie et parapharmacie

Répartition des ventes d'huiles essentielles unitaires et complexes par marque en pharmacie et parapharmacie en France en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Openhealth Company

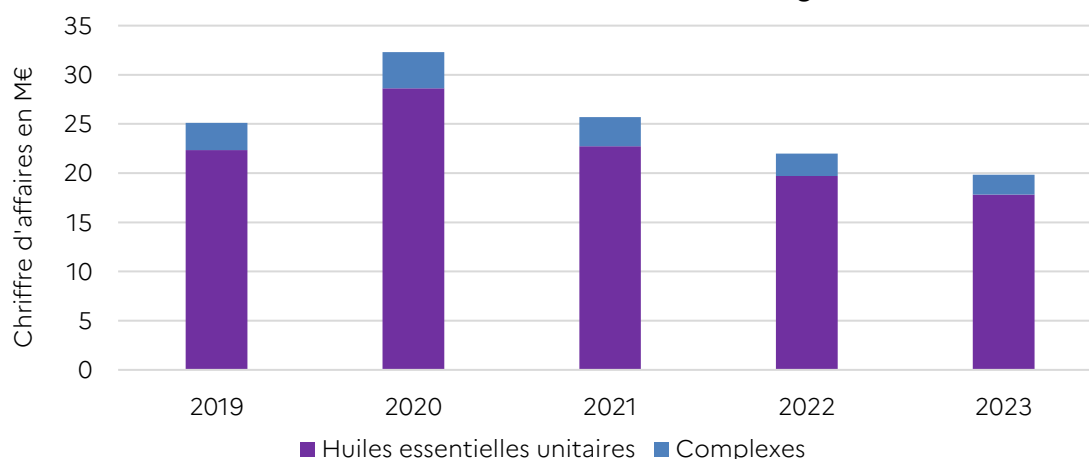
3.1.4 Marché des huiles essentielles en magasins bio

D'après les données de BIOANALYTICS®GOOD, les ventes d'huiles essentielles en magasins bio en 2023 représentent 20 millions d'euros. À l'inverse de ce qui s'observe sur le marché pharmaceutique, les ventes les plus importantes en réseau bio concernent les huiles essentielles unitaires, avec un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros et un volume estimé de 22 500 litres

Ce marché avait exceptionnellement augmenté en 2020, en lien avec la crise sanitaire et à la croissance importante des achats d'huiles essentielles de tea tree et de ravintsara réputées antiseptiques. S'il a retrouvé en 2021 un niveau similaire à celui de 2019, il est orienté en revanche à la baisse depuis 2022. On constate ainsi une diminution des ventes de - 22 % entre 2021 et 2023 qui touche l'ensemble des produits et n'apparaît pas non plus liée spécifiquement à une ou plusieurs plantes.

Le chiffre d'affaires des huiles essentielles en magasin bio reste dans une tendance à la baisse depuis 2021

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'huiles essentielles en magasins bio en France de 2019 à 2023

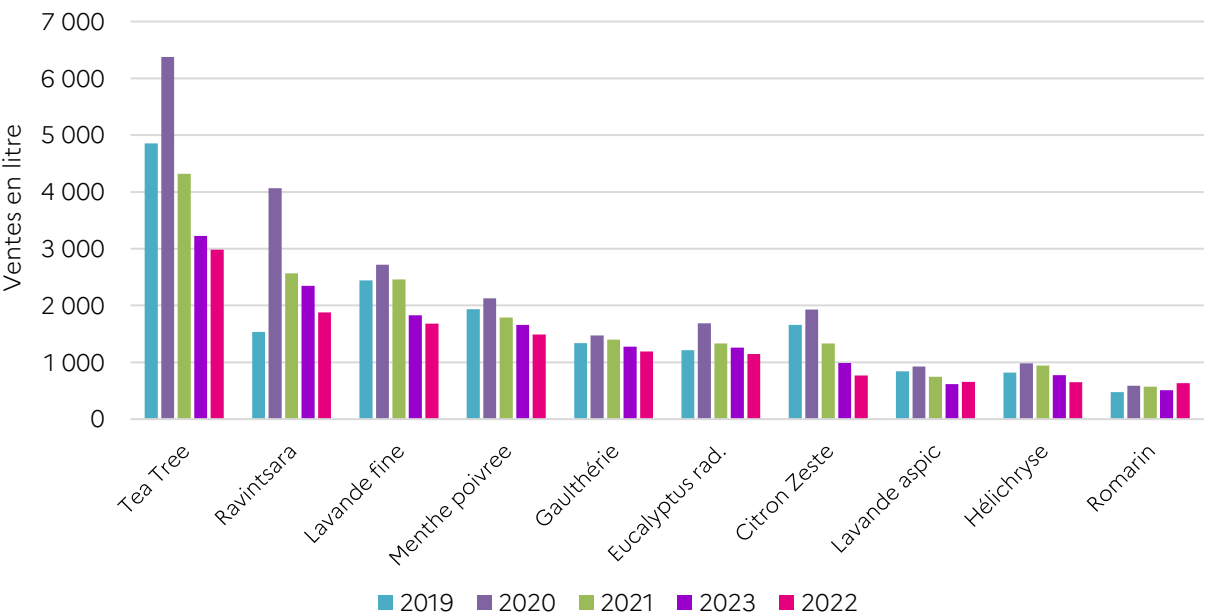


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les principales huiles essentielles commercialisées en volume sont le tea tree, le ravintsara, la lavande fine, la menthe poivrée et la gaulthérie.

Comme en réseau pharmaceutique, le Tea tree est l’huile essentielle la plus vendue

Volume de vente des cinq principales huiles essentielles en magasins bio en France de 2019 à 2023



Source : FranceAgriMer d’après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Cependant, en termes de chiffre d’affaires, l’huile essentielle qui génère le plus de valeur est le tea tree suivie de la lavande fine, du ravintsara, de l’hélichryse et de la menthe poivrée.

Chiffre d’affaires des ventes des principales huiles essentielles en magasins bio en France en 2022

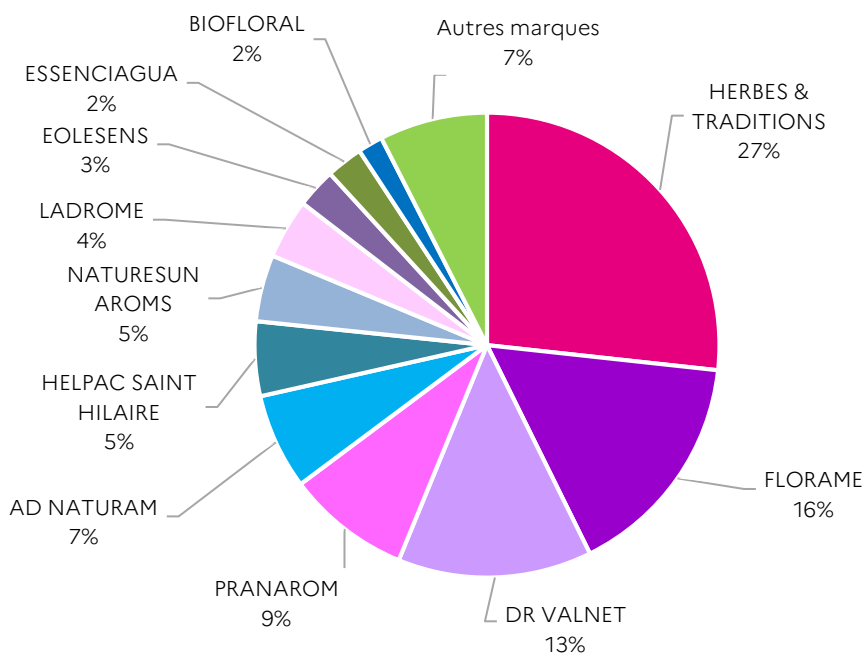
Huile essentielle	Chiffre d’affaires 2023	Part du chiffre d’affaires 2023	Évolution 2023/2022
Tea Tree	1,8 M€	9,5 %	- 6,6 %
Lavande fine	1,4 M€	7,9 %	- 7,5 %
Ravintsara	1,4 M€	7,8 %	- 20,2 %
Hélichryse	1,1 M€	6,4 %	- 8,5 %
Menthe poivrée	1,1 M€	6,3 %	- 6,2 %
Gaulthérie	0,78 M€	4,4 %	- 3,9 %
Eucalyptus radiata	0,63 M€	3,5 %	- 10,6 %
Géranium	0,55 M€	3,1 %	- 1,4 %
Lavande aspic	0,49 M€	2,7 %	0,1 %

Source : FranceAgriMer d’après les données BIOANALYTICS®GOOD

Le marché des huiles essentielles en magasins bio se partage entre différentes marques. HERBES & TRADITIONS est celle dont le chiffre d’affaires est le plus important, avec 27 % de part de marché. Elle est suivie de FLORAME (16 %), DR VALNET (13 %), PRANAROM (9 %) et AD NATURAM (7 %).

Le marché des huiles essentielles en magasins bio est partagé entre différentes marques

Parts de marché en valeur des principales marques d'huiles essentielles en magasins bio en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS®GOOD

3.1.5 Marché des tisanes en GMS, magasins hard discount et de proximité

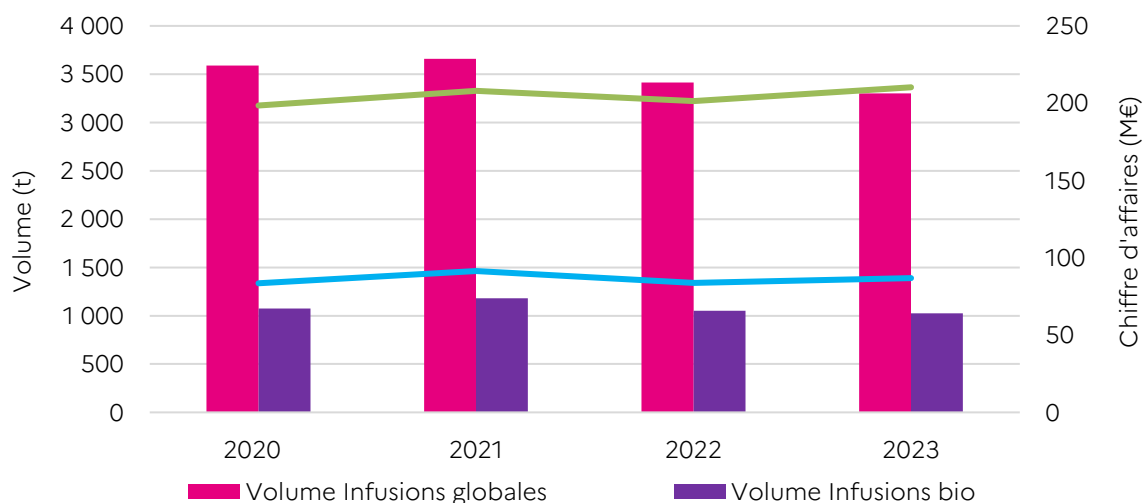
Les ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France métropolitaine (hors Corse) représentent, en 2023, 210 millions d'euros, pour un volume de 3 300 tonnes. Elles sont en diminution de 3 % en volume et en augmentation de 4 % en valeur par rapport à 2022 du fait de l'inflation.

Parmi ces trois circuits de distribution, la GMS concentre 84 % des ventes en valeur et près de 80 % en volume (178 millions d'euros et 2 600 tonnes).

Les ventes d'infusions bio suivent exactement la même évolution que les ventes globales. Elles représentent cependant un marché bien moins important avec 1 000 tonnes, soit 31 % du volume total d'infusions, et 87 millions d'euros, à peine plus de 40 % du total du marché en valeur.

L'inflation est à l'origine de la hausse du chiffre d'affaire des infusions en GMS, hard discount et proxy

Évolution des ventes d'infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2020 à 2022 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Ventes d'infusions en valeur et volume par circuit de distribution (GMS, magasins hard discount, magasin de proximité) de 2021 à 2023 en France

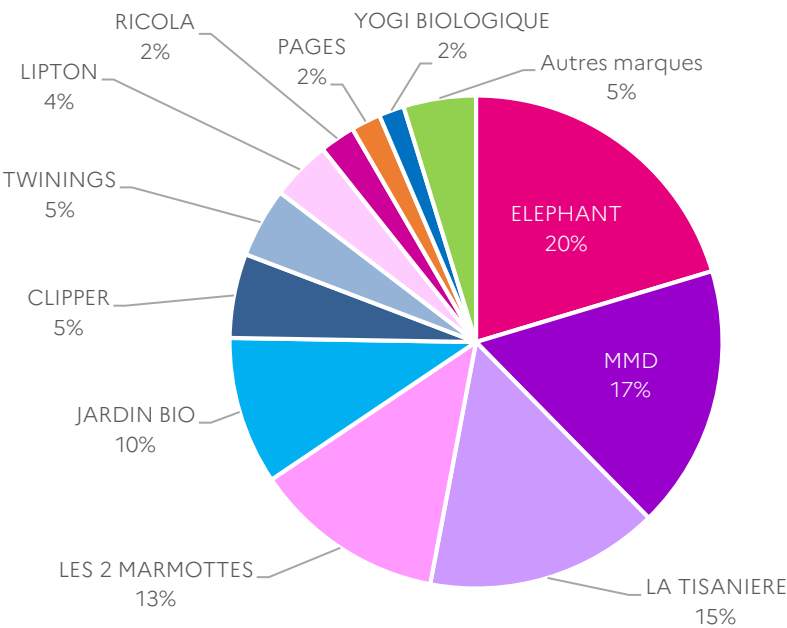
		Chiffre d'affaires			Volume de vente		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
GMS	Global	181 M€	172 M€	178 M€	2 952 t	2 729 t	2 585 t
	Bio	83 M€	75 M€	76 M€	1 020 t	903 t	864 t
Magasins hard-discount	Global	21 M€	22 M€	25 M€	591 t	579 t	615 t
	Bio	7 M€	7 M€	7 M€	136 t	132 t	140 t
Magasins de proximité	Global	7 M€	7 M€	9 M€	108 t	107 t	103 t
	Bio	2 M€	2 M€	2 M€	23 t	22 t	21 t

Source : FranceAgriMer d’après les données de Circana

Les marques dominantes d’infusions commercialisées en France en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité sont ÉLÉPHANT, qui emporte 20 % des parts de marché suivie des marques distributeurs (17 %), de LA TISANIÈRE (15 %), de LES 2 MARMOTTES (13 %) et de JARDIN BIO (10 %).

De multiples acteurs sur le marché des infusions en GMS, hard discount et proxy

Parts de marché en valeur des principales marques d’infusions en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2023



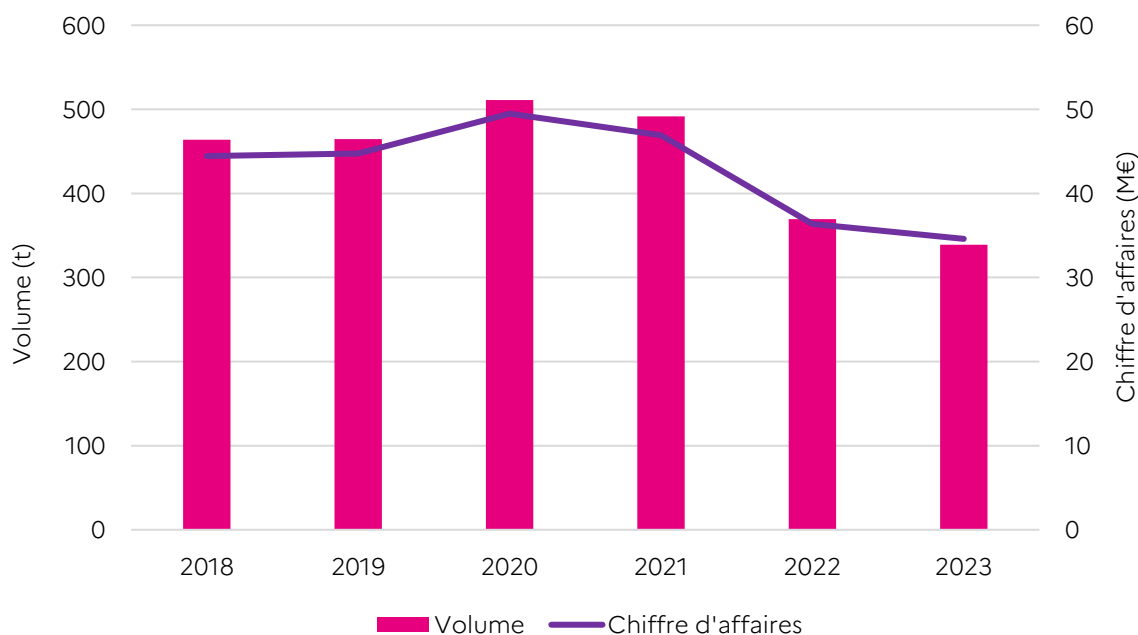
Source : FranceAgriMer d’après les données de Circana

3.1.6 Marché des tisanes et plantes à infuser en magasins bio

Selon les données de BIOANALYTICS®GOOD, le marché des infusions et des plantes à infuser en magasins bio représente, en 2023, 34,6 millions d’euros et 339 tonnes. En augmentation entre 2018 et 2020, son chiffre d’affaires régresse depuis 2021. En effet, les ventes ont diminué de 30 % en valeur et de 34 % en volume entre 2020 et 2023. La réduction semble généralisée et n’est pas spécifique à un produit en particulier.

Les ventes d'infusion dévissent en magasin bio depuis 2021

Évolution des ventes d'infusions et de plantes à infuser en magasins bio en France de 2018 à 2023

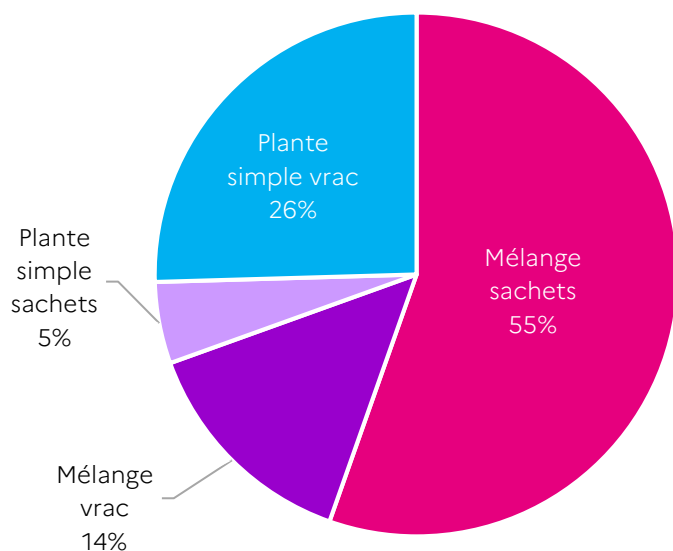


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les analyses qui suivent distinguent les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusette) et ceux vendus en vrac dans un seul sachet, au volume unitaire plus important. Les plantes sont principalement vendues (en volume) en mélange et sous format de sachets.

Les acheteurs d'infusion en magasin bio préfèrent les mélanges en infusette

Répartition des ventes d'infusions et de plantes à infuser en volume selon le format en magasins bio en France en 2023

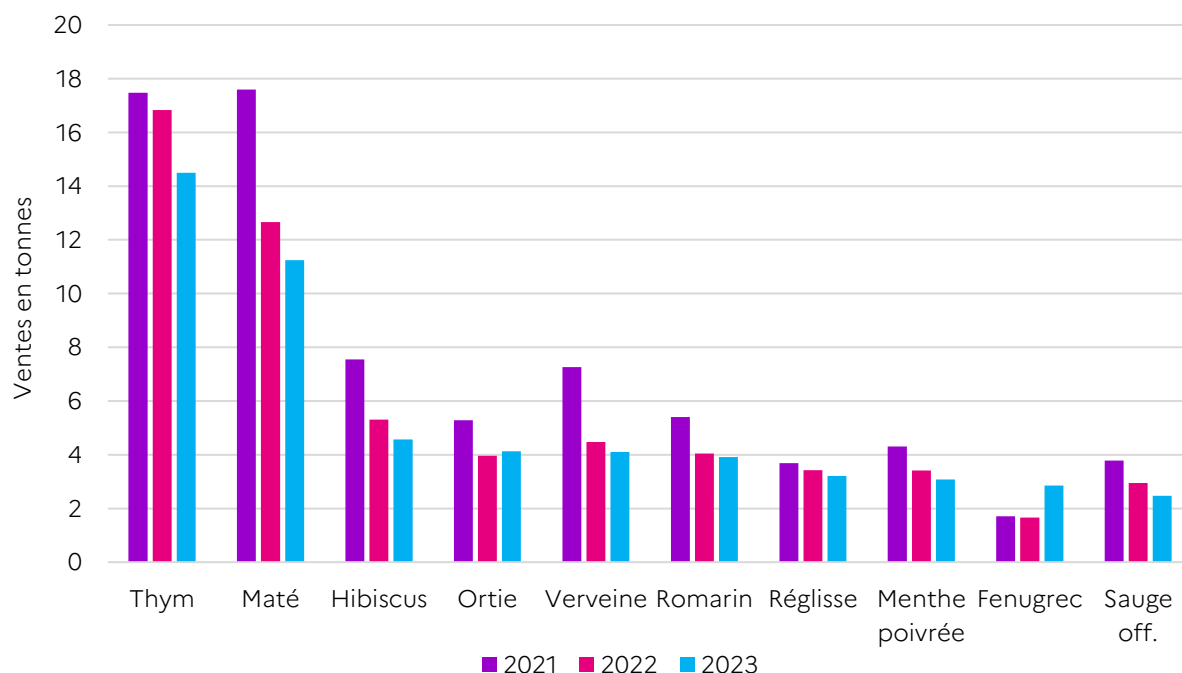


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les principales plantes unitaires vendues sont le thym suivi du maté, puis de l'hibiscus, de l'ortie, de la verveine et du romarin. La baisse des ventes n'est spécifique à aucune plante en particulier et s'observe sur leur globalité, à l'exception de quelques plantes comme l'ortie et le fenugrec.

Les plantes simples les plus vendues en magasins bio sont le thym et le maté

Ventes des principales plantes simples en volume en magasins bio en France de 2021 à 2023

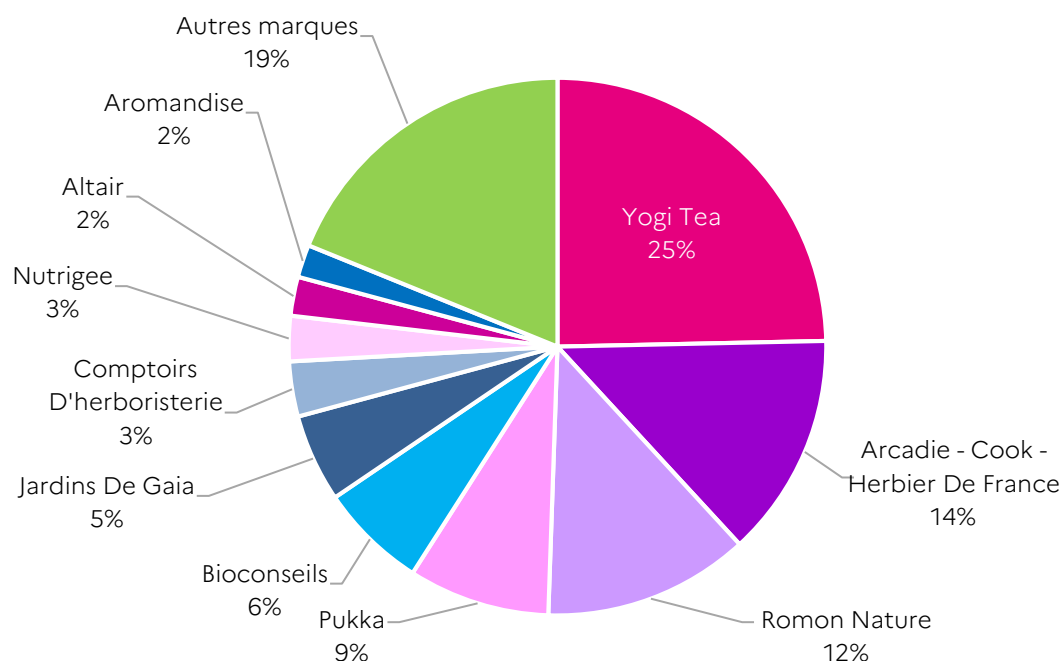


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Le marché des infusions et plantes à infuser en magasins bio se partage entre une centaine de marques. YOGI TEA a le chiffre d'affaires le plus important, avec 25 % des parts du marché. Elle est suivie d'Arcadie-Cook-Herbier de France (14 %), de ROMON NATURE (12 %), de PUKKA (9 %) et de BIOCONSEILS (6 %).

De multiples marques se répartissent le marché des infusions en magasin bio

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes à infuser en magasins bio en 2023



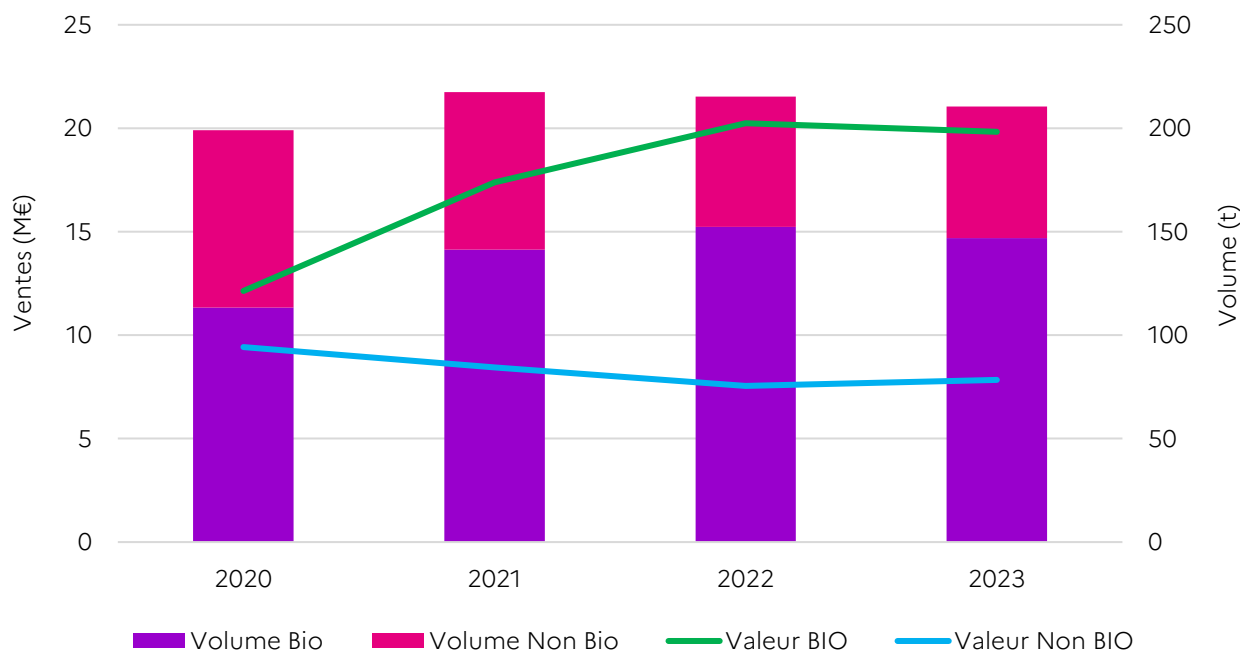
Source : FranceAgriMer d'après les données BIOANALYTICS®GOOD

3.1.7 Marché des infusions et plantes à infuser en pharmacie et parapharmacie

Le marché des infusions en pharmacie et parapharmacie représente 27,6 millions d'euros (24,7 millions d'euros en pharmacie et 2,9 millions d'euros en parapharmacie), pour un volume de vente estimé à 210 t en 2023. Après une augmentation entre 2020 et 2023, le chiffre d'affaires du secteur s'est stabilisé en 2023. S'agissant des volumes vendus, la hausse s'est arrêtée dès 2021, une tendance baissière s'installant en 2022 et 2023.

Les ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie se stabilisent en 2023

Évolution des ventes d'infusions en pharmacie et parapharmacie de 2020 à 2023 en France



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Une grande part des infusions et plantes vendues en pharmacie et parapharmacie sont labellisées agriculture biologique (72 % en valeur et 70 % en volume en 2023). Cette part a été en très forte augmentation depuis 2020 où ces pourcentages étaient de 56 % pour la valeur et de 57 % pour le volume. Entre 2022 et 2023, la part s'est plutôt stabilisée.

La valeur des ventes des infusions et plantes bio est également en nette hausse : de 12 millions d'euros en 2020, elle atteint 20 millions d'euros en 2022 et 2023 (+ 66 %). Il en est de même pour les volumes, qui sont passés de 113 tonnes en 2010 à 152 tonnes en 2022 (+ 34 %) mais a légèrement diminué en 2023 (147 tonnes)

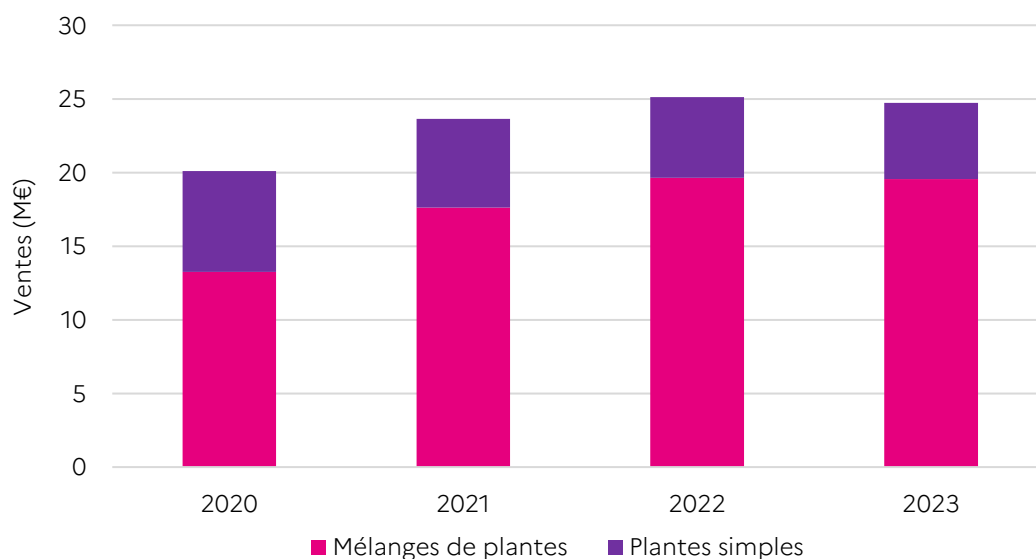
Les données qui suivent distinguent les plantes simples (produits constitués d'une seule plante) et les mélanges, ainsi que les produits conditionnés en petits sachets (infusette) et en vrac (dans un seul sachet au volume unitaire plus important).

• Pharmacie

En pharmacie, les ventes les plus importantes concernent les mélanges de plantes (79 % du marché des infusions) dont le chiffre d'affaires est de 19,5 millions d'euros en 2023. Ces ventes ont été en augmentation entre 2020 et 2022 (+ 48 %) puis stable en 2023. Les ventes de plantes simples représentent quant à elles 5,2 millions d'euros en 2023 et sont en diminution depuis 2020 (- 20 % entre 2020 et 2023).

La stabilisation des ventes d'infusion concerne tant les mélanges de plantes que les plantes à l'unité

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en pharmacie de 2020 à 2023 en France



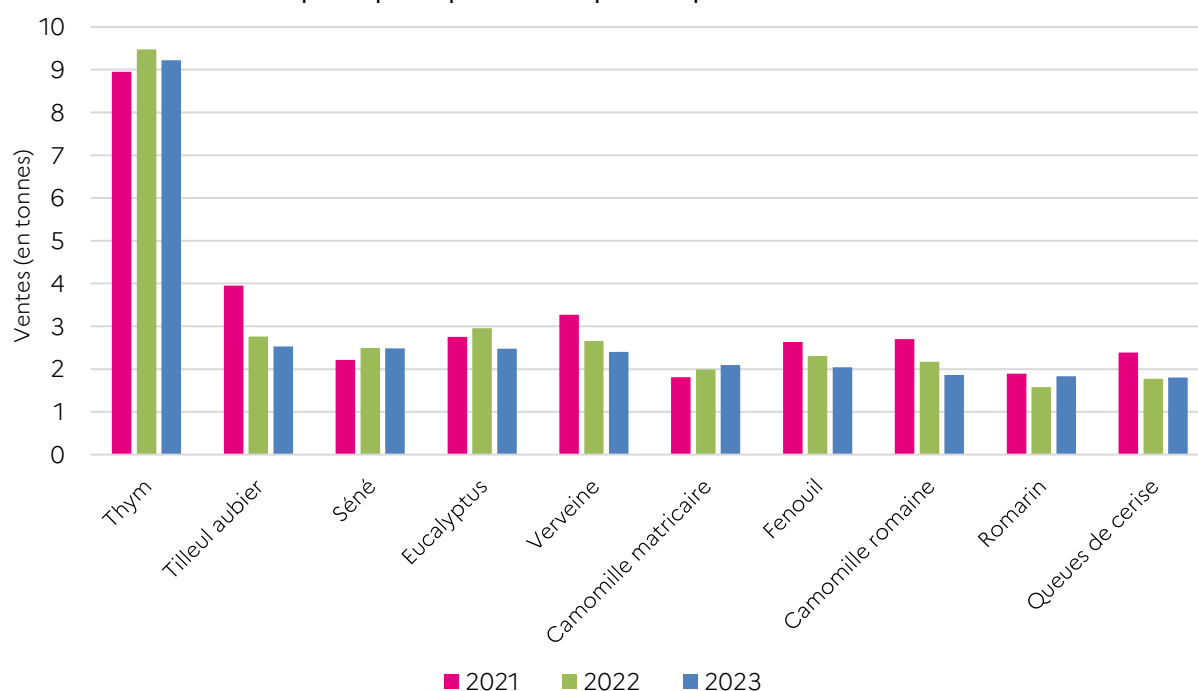
Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les principales plantes simples vendues en pharmacie, en termes de volume, sont le thym, l'aubier de tilleul, le séné, l'eucalyptus, et la verveine.

En valeur, le classement n'est pas exactement le même, bien que le thym soit également en 1^{ère} position : il est suivi de la camomille romaine, de la verveine, la camomille matricaire, de l'eucalyptus et du tilleul. Le prix est très variable selon la plante et son conditionnement.

Le thym est la plante simple la plus vendue en pharmacie

Volume des ventes des principales plantes simples en pharmacie en France de 2021 à 2023



NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ainsi pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Chiffre d'affaires et prix moyen des plantes simples les plus vendues en pharmacie en France en 2023

Plante simple	Chiffre d'affaires 2023 (€)	Part des ventes plantes simples	Prix moyen (€/kg)*
Thym	922 399	17,8 %	100
Camomille romaine	454 286	8,8 %	240
Verveine	268 683	5,2 %	112
Camomille matricaire	223 426	4,3 %	107
Eucalyptus	216 929	4,2 %	88
Tilleul	200 708	3,9 %	126
Tilleul aubier	183 100	3,5 %	73
Fenouil	182 399	3,5 %	89
Romarin	170 212	3,3 %	93
Séné	156 763	3,0 %	63
Queue de cerise	153 672	3,0 %	85
Framboisier	129 264	2,5 %	85
Chicorée	89 661	1,7 %	128
Sauge officinale	82 603	1,6 %	100
Mélisse	74 666	1,4 %	126
Thé vert	72 081	1,4 %	94
Vigne rouge	64 708	1,3 %	108
Ortie piquante	63 026	1,2 %	85
Badiane	58 205	1,1 %	152
Menthe poivrée	57 906	1,1 %	143
Reine des près	56 405	1,1 %	95
Aubépine	53 092	1,0 %	138
Épilobe	47 017	0,9 %	115
Réglisse	41 730	0,8 %	86
Mauve	41 124	0,8 %	209
Valériane	39 562	0,8 %	109
Bruyère	36 313	0,7 %	119
Hibiscus	34 127	0,7 %	97
Psyllium	33 841	0,7 %	34
Maté	33 808	0,7 %	92
Pissenlit	33 408	0,6 %	101
Anis vert	33 307	0,6 %	66
Prêle	32 510	0,6 %	75
Oranger	29 793	0,6 %	127
Lin	26 880	0,5 %	46
Olivier	26 569	0,5 %	63
Bourdaïne	25 211	0,5 %	75
Passiflore	24 356	0,5 %	91

* Prix moyen tous conditionnements et modes de production confondus

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Les plantes en pharmacie sont vendues en très grande partie en mélange et sous forme d'infusettes. Pour les plantes simples, elles le sont plutôt en vrac, et majoritairement en sachet de 100 g et de 50 g.

Chiffre d'affaires par type de conditionnement des plantes en pharmacie en France en 2023

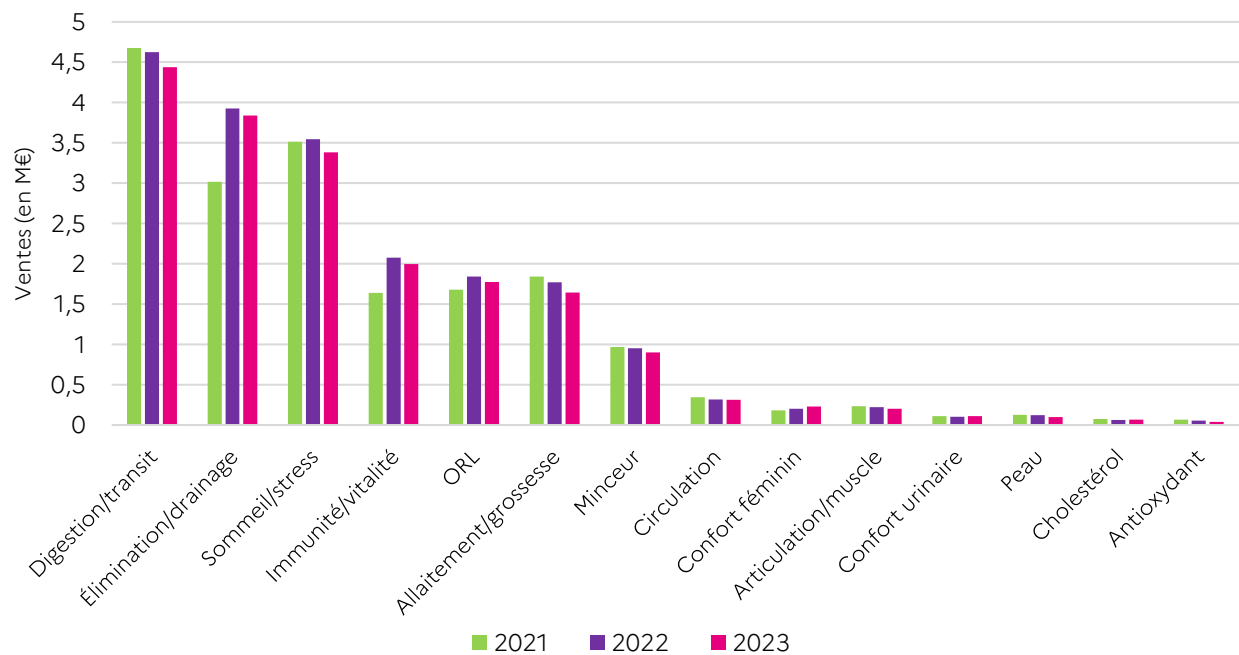
Conditionnement	Plantes simples	Mélanges de plantes
Infusettes	2,0 M€	18,5 M€
Vrac	3,2 M€ dont	1,1 M€ dont
	100 g998 000 €	100 g198 000 €
	50 g685 000 €	80 g198 000 €
	250 g441 000 €	50 g148 000 €
	25 g186 000 €	32 g89 000 €
	Autres poids884 000 €	Autres poids477 000 €

Source : FranceAgriMer d’après les données d’Openhealth Company

La présence d’allégations santé est confirmée comme étant un critère d’achat. Ainsi, 70 % des ventes en valeur de plantes en pharmacie concernent des produits pour lesquels le fabricant a indiqué au moins une allégation santé. Les allégations qui génèrent le chiffre d’affaires le plus élevé sont « digestion/transit » puis « élimination/drainage » et enfin « sommeil/stress ». À noter toutefois la baisse en 2023 assez généralisée des ventes des produits avec allégation (- 4 % par rapport à 2022).

Digestion, détox et détente : les trois premiers effets des infusions recherchés en pharmacie

Évolution du chiffre d’affaires des ventes d’infusions et plantes à infuser par allégation* en pharmacie de 2021 à 2023 en France



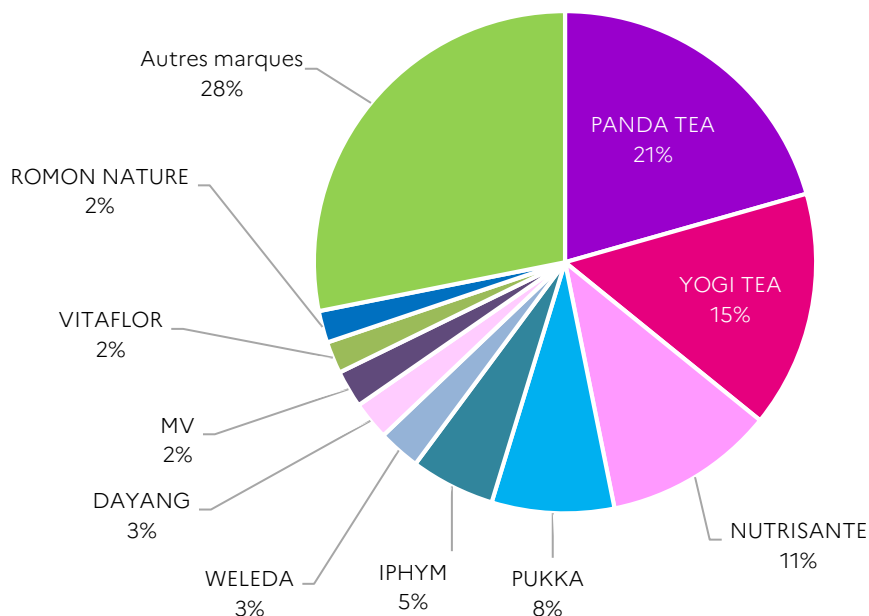
* Allégation indiquée par le fabricant. Si un produit possède plusieurs allégations, les ventes de ce dernier sont comptabilisées dans chacune d’entre elles.

Source : FranceAgriMer d’après les données d’Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en pharmacie est partagé entre 160 marques différentes, dont la plus vendue est PANDA TEA avec 21 % des parts de marché, suivi de YOGI TEA (15 %) et NUTRISANTÉ (11 %).

Une grande diversité de marques d'infusions en pharmacie

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en pharmacie en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

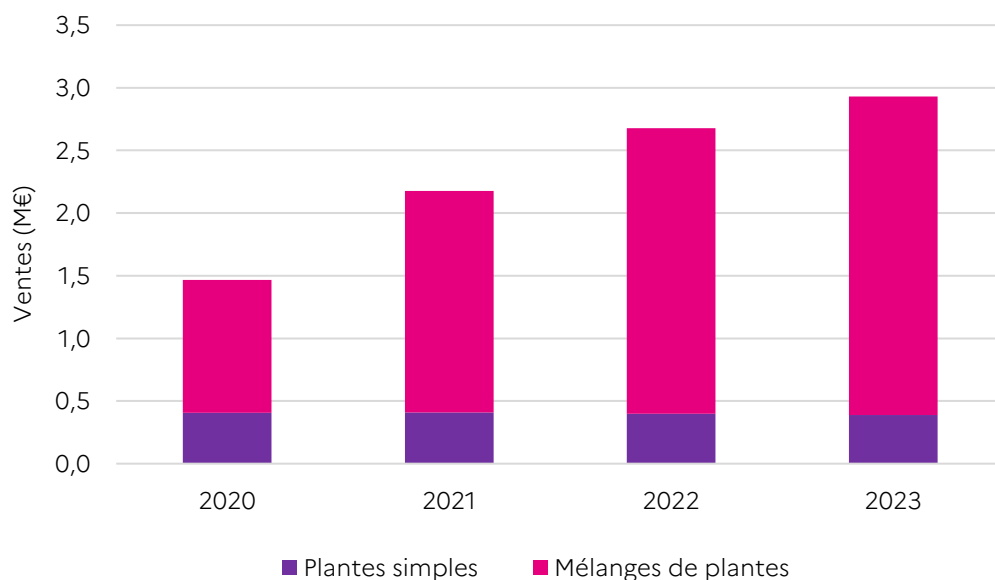
• Parapharmacie

La part des ventes des mélanges de plantes est également très importante en parapharmacie. En 2023, ces ventes représentent 2,5 millions d'euros soit 87 % du total des ventes d'infusions en parapharmacie. Elles sont en augmentation continue depuis 2020.

Le chiffre d'affaires des plantes simples est de 400 000 € en 2023 et n'a pas évolué depuis 2020.

Un succès croissant des mélanges de plantes en parapharmacie

Évolution du chiffre d'affaires des ventes d'infusions en valeur en parapharmacie de 2020 à 2023 en France

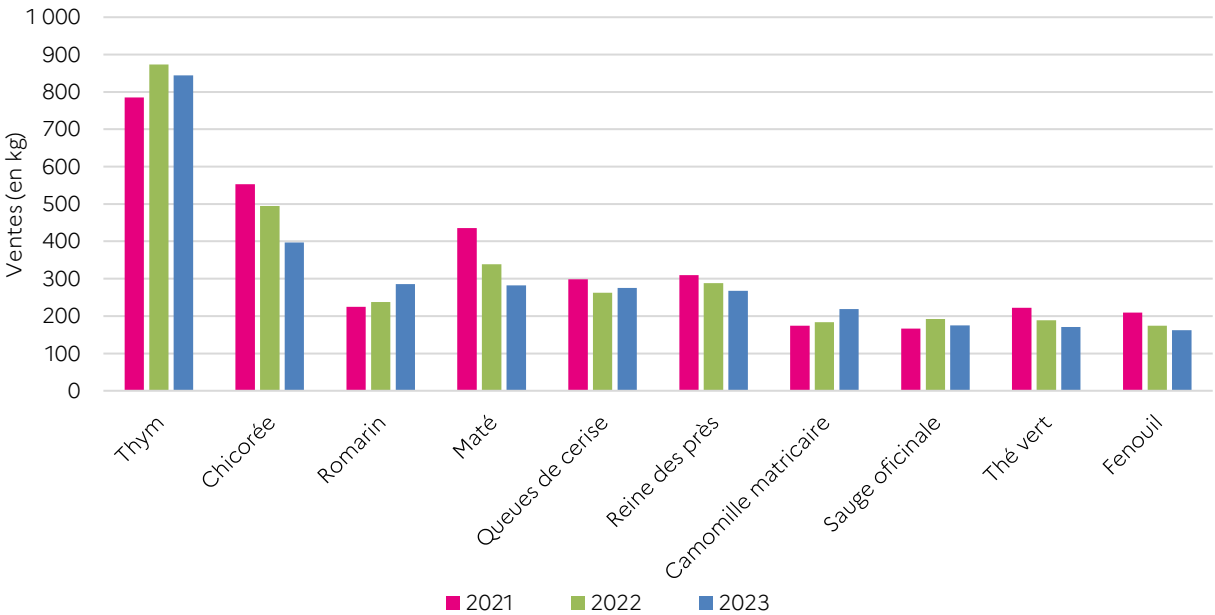


Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Comme en pharmacie, le thym en tant que plante simple est la plante la plus vendue en parapharmacie, mais le classement diffère ensuite puisque figurent, par ordre d'importance des volumes vendus, la chicorée, le romarin, le maté, la queue de cerise et la reine des prés.

Comme en pharmacie, le thym est la plante simple la plus vendue en parapharmacie

Volume des ventes des principales plantes simples en parapharmacie en France de 2021 à 2023



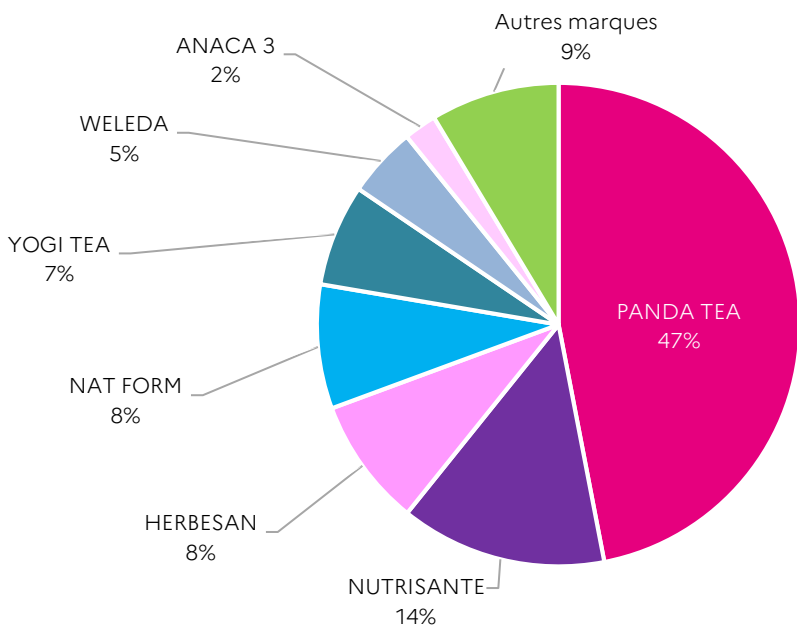
NB : Les volumes des plantes vendues dans des mélanges ne sont ici pas pris en compte.

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

Le marché des infusions et des plantes en parapharmacie est dominé par quatre marques qui représentent ensemble plus de 75 % des parts de marché et au sein desquelles domine PANDA TEA, avec 47 % des parts de marché, suivie de NUTRISANTÉ (14 %), HERBESAN (8 %) et NATFORM (8 %).

En parapharmacie, une seule marque détient quasiment la moitié du marché des infusions

Parts de marché en valeur des principales marques d'infusions et de plantes vendues en parapharmacie en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Openhealth Company

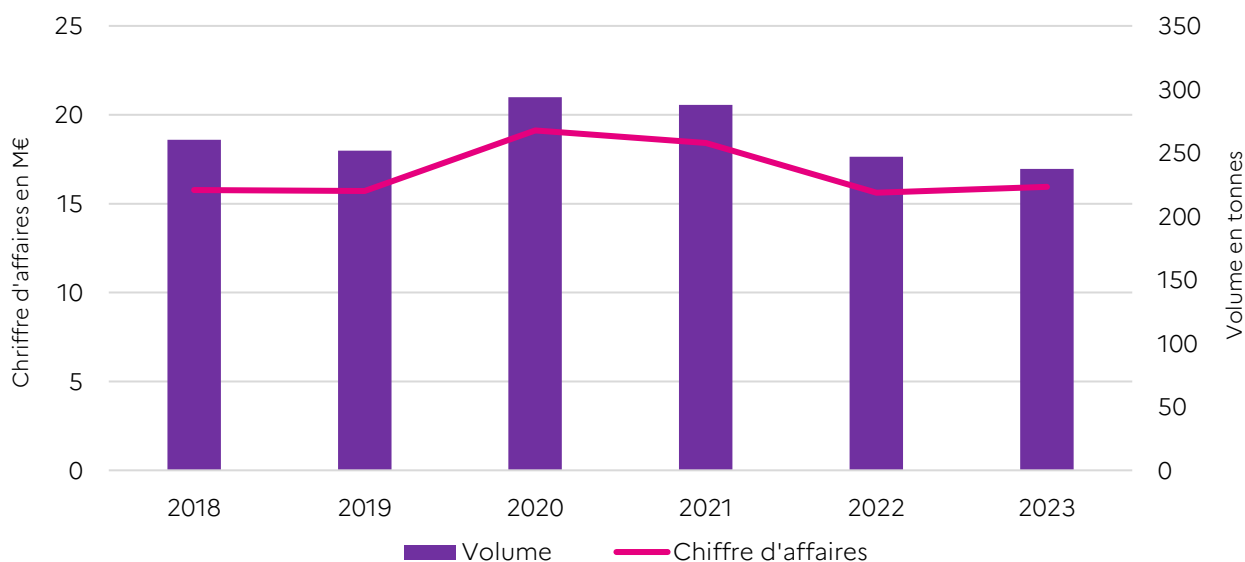
3.2 Secteur agro-alimentaire

3.2.1 Marché des épices en magasins bio

Selon les données de BIOANALYTICS®GOOD, le marché des épices en magasin bio pèse près de 15 millions d'euros et 237 tonnes en 2023. Ce marché, après avoir connu une forte hausse en 2020 en lien avec la période de pandémie qui a conduit les consommateurs à cuisiner à domicile, a entamé depuis 2021 une tendance baissière, qui concerne toutes les épices.

Malgré une baisse des volumes d'épices vendus, le chiffre d'affaires 2023 ne fléchit pas

Évolution des ventes d'épices en magasins bio en France de 2018 à 2023

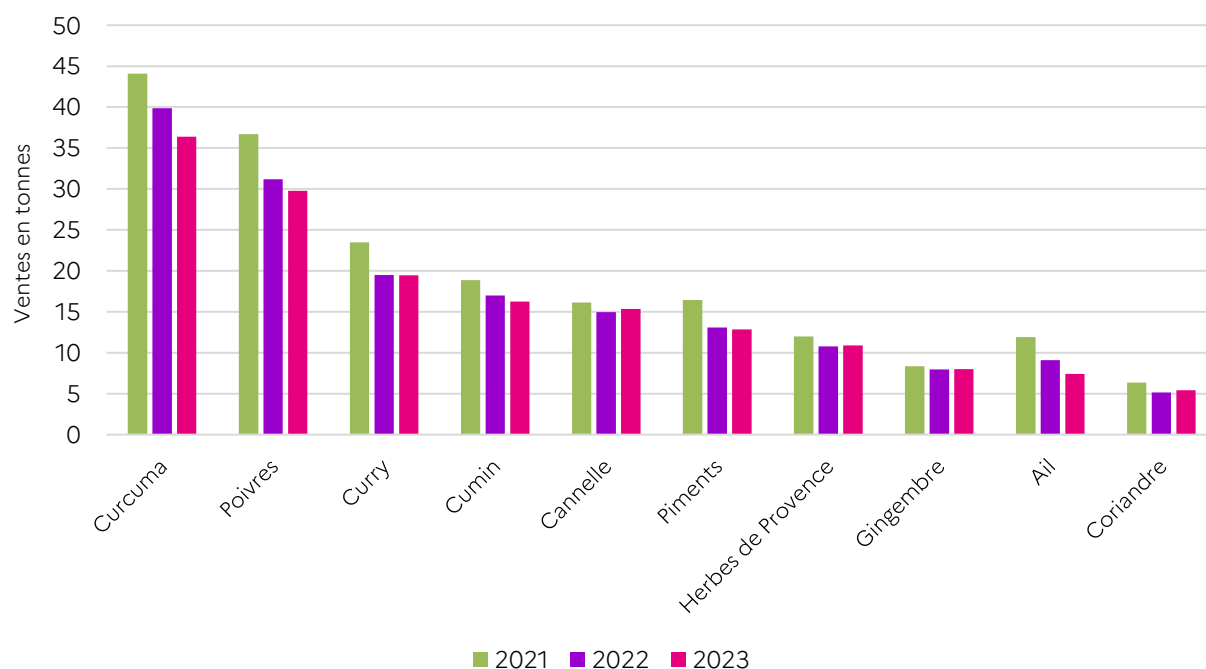


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Les principales épices vendues en magasins bio, en volume, sont des plantes aromatiques importées : le curcuma, les poivres, le curry, le cumin et la cannelle.

En 2023, baisse des ventes pour l'ensemble des épices en magasin bio

Volume de ventes des principales épices en magasins bio en France de 2021 à 2023

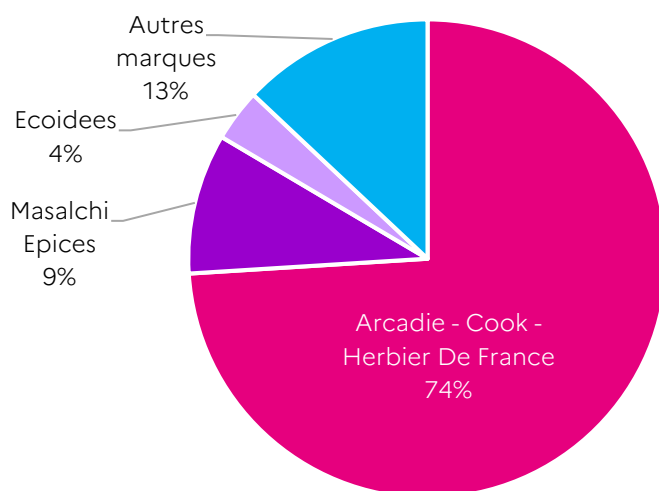


Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

Le marché des épices en magasins bio est dominé par les marques COOK et HERBIER DE FRANCE, appartenant toutes les deux à la société française SA Arcadie, qui représentent 74 % du chiffre d'affaires en 2023. Elles sont suivies par MASALCHI EPICES (9 %) et ECOIDEES (4 %).

Le marché des épices en magasin bio est dominé par une entreprise

Parts de marché en valeur des principales marques d'épices vendues en magasins bio en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de BIOANALYTICS®GOOD

3.2.2 Marché du thym en GMS, magasins hard discount et de proximité

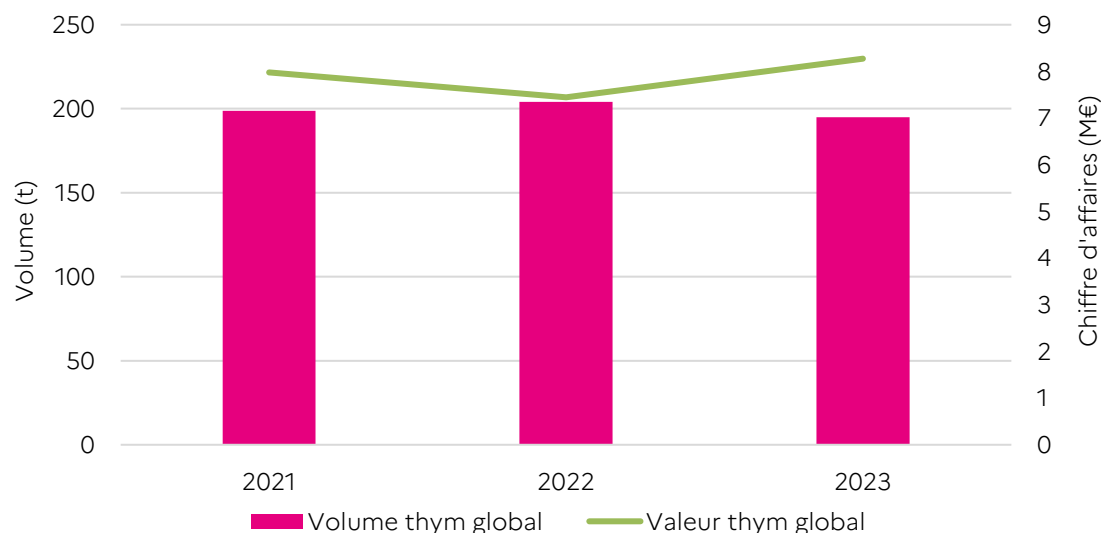
Le marché étudié ici correspond uniquement au thym conditionné seul. Les données ne prennent pas en compte le thym incorporé dans des mélanges.

• Marché global du Thym

Le marché du thym en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France (hors Corse) représente, en 2023, 195 tonnes pour 8,0 millions d'euros. Les ventes sont plutôt stables en volume depuis 2021. Cependant le chiffre d'affaires, après avoir baissé en 2022, a progressé en 2023 (+ 11 % par rapport à 2022), suivant l'évolution du prix moyen du thym.

L'inflation en 2023 compense la baisse des quantités de thym vendues en GMS, magasins hard discount et de proximité

Évolution des ventes de thym sec en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2023



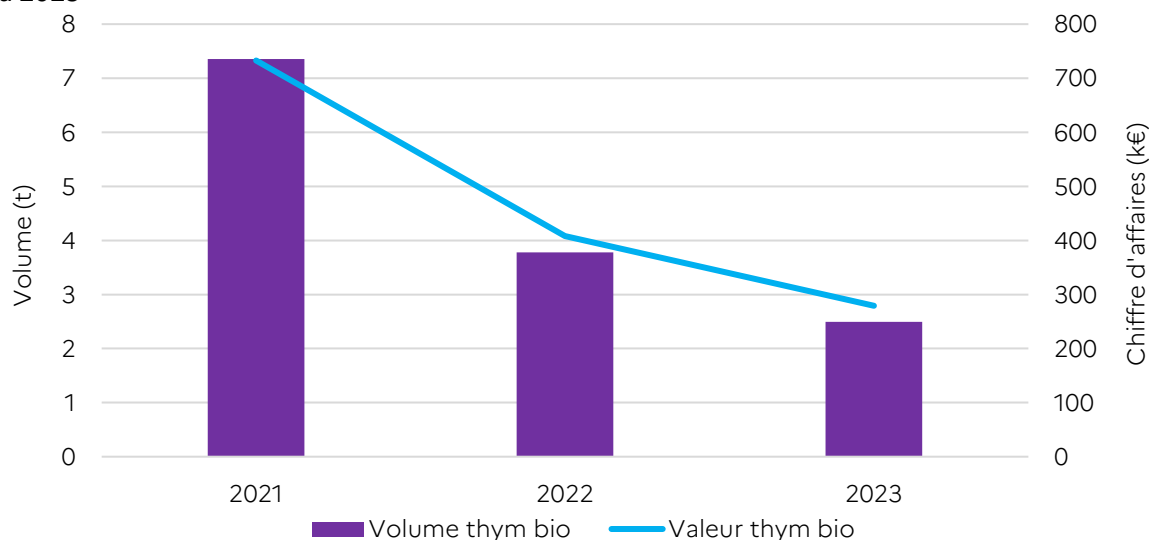
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Thym bio**

Le thym labellisé agriculture biologique commercialisé en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité pèse 2,5 tonnes pour près de 4,2 M€, représentant 1 % en volume et 3 % en valeur des ventes globales de thym dans ces trois circuits de distribution. Les ventes, ces trois dernières années, sont en forte diminution (- 62 % en valeur et - 66 % en volume entre 2021 et 2023).

Baisse drastique des ventes de thym bio en GMS, magasins hard discount et de proximité depuis 2022

Évolution des ventes de thym bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France de 2021 à 2023



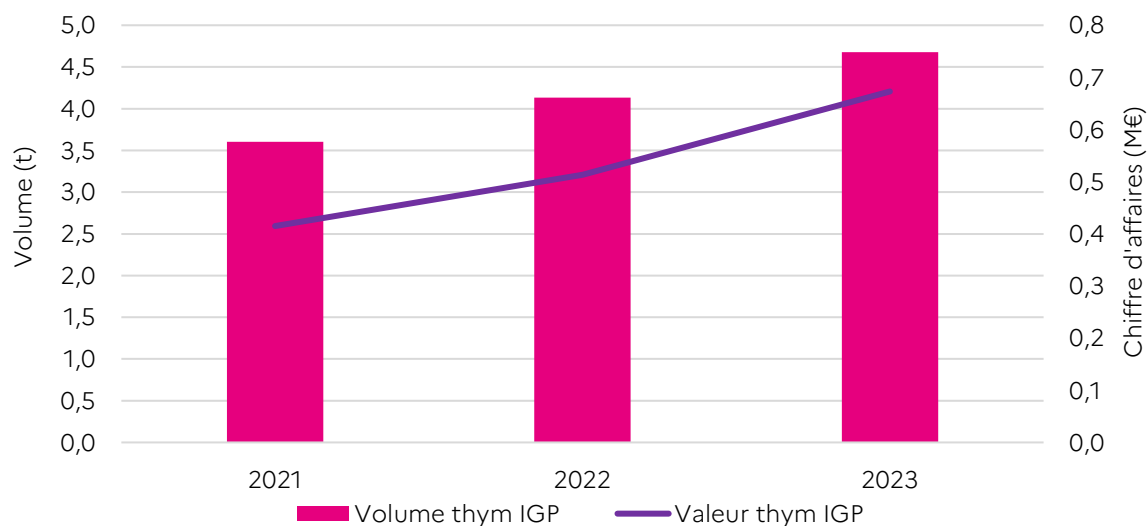
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- **Thym de Provence IGP**

Les ventes de « thym de Provence » IGP (hors marques distributeurs) représentent, en 2023, 4,7 tonnes pour 670 000 euros. Ce label obtenu en 2018 est encore jeune et comporte encore très peu de références. Le marché est cependant en nette progression depuis la reconnaissance du signe de qualité, y compris en 2023.

Succès grandissant du thym IGP en GMS, magasins hard discount et de proximité

Évolution des ventes de « thym de Provence » IGP en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2021 à 2023



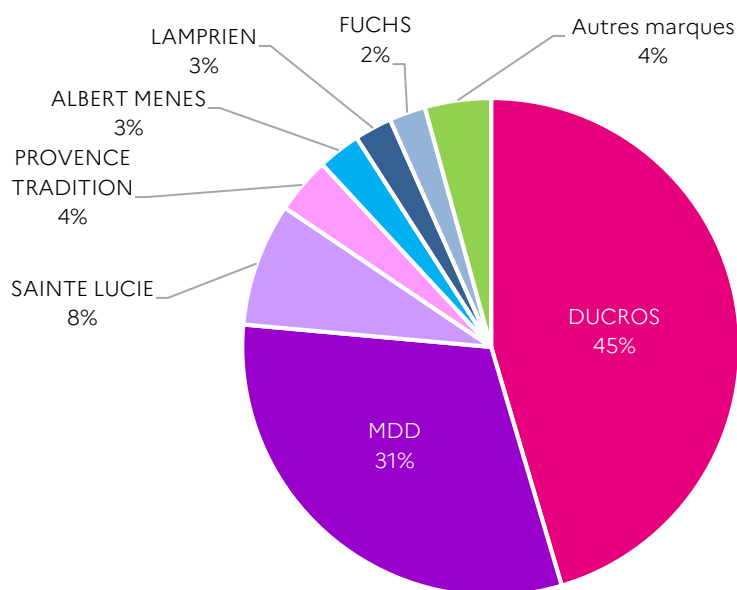
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- Fournisseurs de thym

Le marché du thym en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité est dominé par la marque DUCROS qui réalise 45 % du chiffre d'affaires dans ces trois circuits en 2023. Elle est suivie par les marques de distributeurs (MDD) dont la part du marché a augmenté passant de 23 % en 2022 à 31 % en 2023.

DUCROS et les MDD se partagent la grande partie du marché du thym sec en GMS, magasins hard discount et de proximité

Parts de la valeur des ventes de thym sec par marque en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

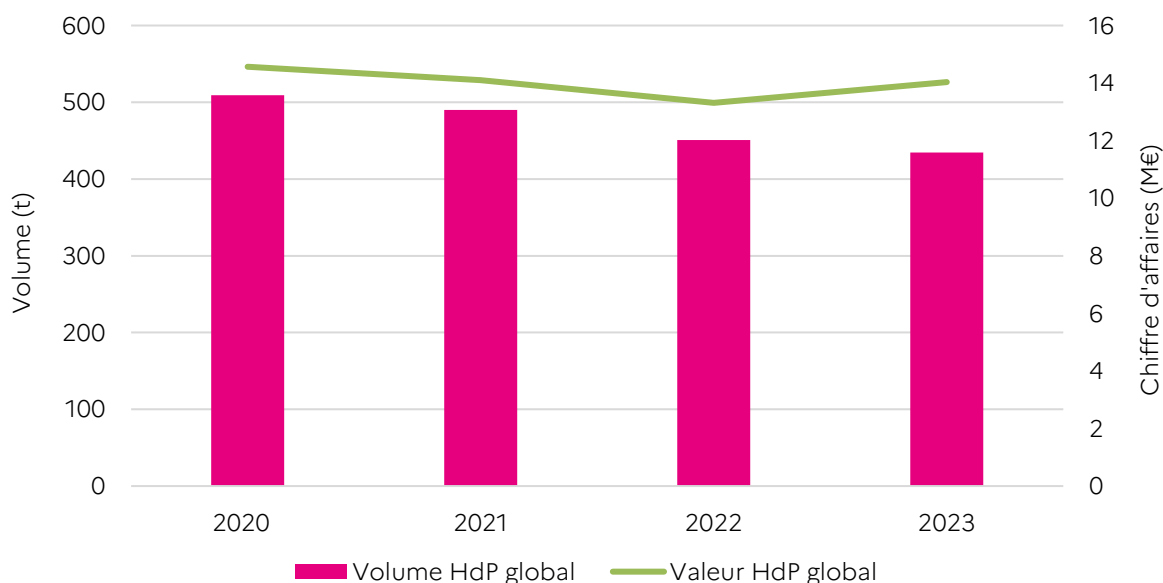
3.2.3 Marché des herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité

- Marché global des herbes de Provence

Le marché des herbes de Provence (HdP) en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France (hors Corse) représente, en 2023, 434 tonnes et 14 millions d'euros. Après avoir atteint des niveaux très élevés en 2020 liés à la crise du Covid 19 qui avait favorisé la consommation à domicile, les volumes vendus se sont orientés à la baisse (- 15 % entre 2020 et 2023). Le chiffre d'affaires, bien qu'en régression entre 2020 et 2022, est en augmentation de 6 % entre 2022 et 2023. Cette hausse est liée à une progression du prix moyen au kg de 8 %, lui-même provenant, d'une part de l'inflation générale, et d'autre part de la baisse des ventes plus importante pour les produits aux prix les plus bas.

Un chiffre d'affaires safeguardé pour les herbes de Provence vendues en GMS en 2023

Évolution des ventes d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

• Herbes de Provence Label Rouge

Le marché des herbes de Provence Label Rouge (LR) en GMS, magasins hard-discount et de proximité représente 2 millions d'euros et 18,5 tonnes, soit 4 % en volume et 15 % du total des ventes. Les ventes ont été en progression depuis la création du label en 2003 jusqu'en 2020, année de forte croissance liée à l'augmentation des achats des ménages pendant la pandémie. Depuis 2021, les volumes vendus sont en nette baisse (- 26 % entre 2021 et 2023). En valeur, l'évolution a été différente en 2023, du fait de l'inflation.

L'inflation permet la hausse du chiffre d'affaires des herbes de Provence Label Rouge en GMS en 2023

Évolution des ventes d'herbes de Provence Label Rouge en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en France de 2020 à 2023



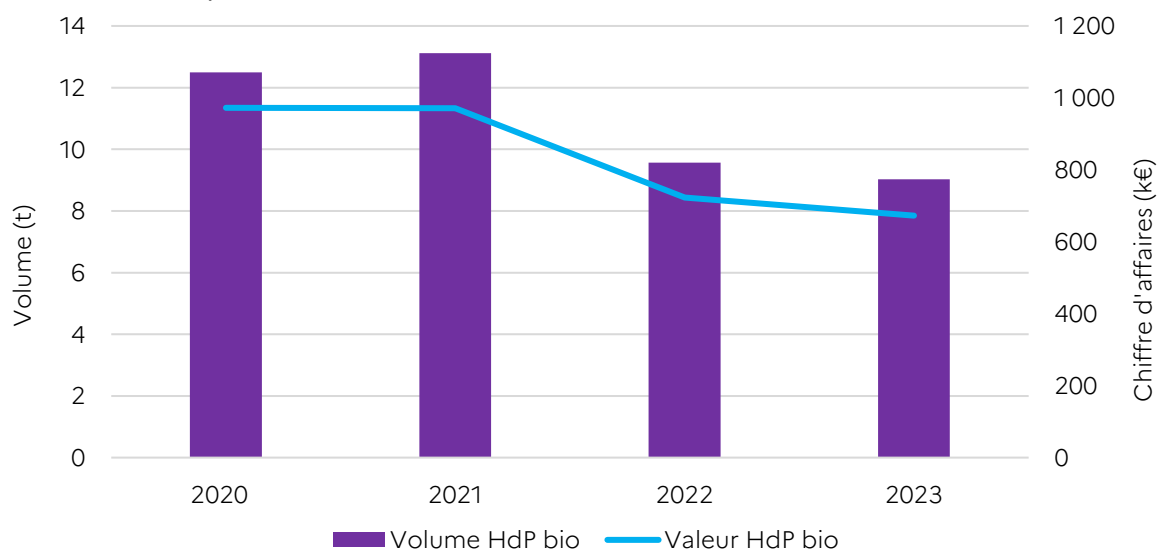
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- Herbes de Provence bio

Les ventes d'herbes de Provence labellisées agriculture biologique en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France représentent, en 2023, 9 tonnes et 670 000 euros. Contrairement à la situation observée généralement après 2020, marquée par baisse de la consommation, les volumes d'herbes de Provence bio vendus avaient augmenté en 2021. La diminution n'en est que plus nette en 2022 et 2023, avec une baisse de 31 % depuis 2021, tant en volumes qu'en valeur.

Préservé en 2021, le marché des herbes de Provence bio en GMS chute depuis 2022

Évolution des ventes d'herbes de Provence bio en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) de 2020 à 2023



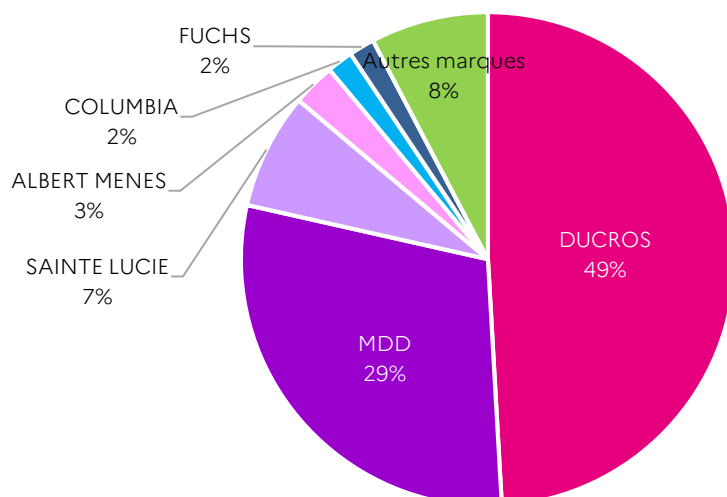
Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

- Fournisseurs d'herbes de Provence

Pour les ventes globales d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France, DUCROS est, comme pour le thym, la marque la plus commercialisée, avec 49 % des parts de marché en 2023, suivie de l'ensemble des marques de distributeur (29 %). Les parts de marché de chacune de ces marques se maintiennent par rapport à 2022.

DUCROS et les MDD se partagent plus des trois quarts du marché des Herbes de Provence

Parts de marché des différentes marques d'herbes de Provence en GMS, magasins hard discount et de proximité en France métropolitaine (hors Corse) en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

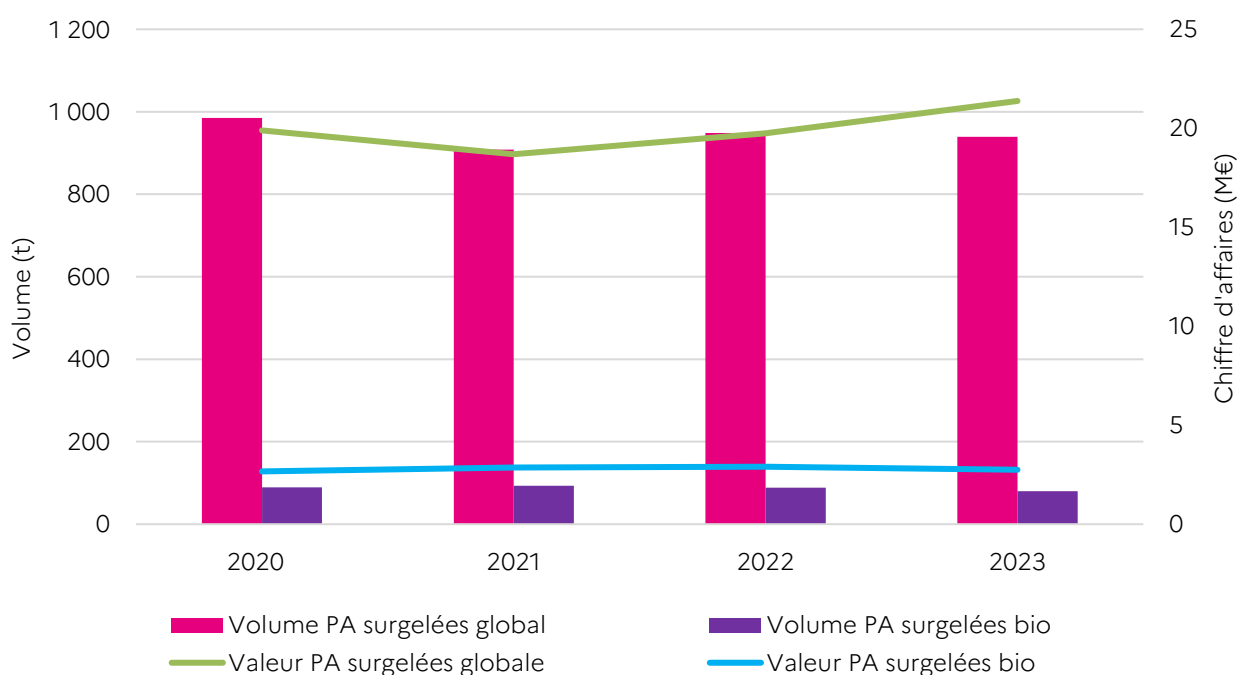
3.2.4 Marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité

Les ventes de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France métropolitaine (hors Corse) représentent, en 2023, 21,4 millions d'euros pour un volume de 940 tonnes. Que ce soit en volume ou en valeur, elles ont été en baisse en 2021 (- 6 % en valeur et - 8 % en volume entre 2020 et 2021) puis sont remontées en 2022 et 2023(+ 14 % en valeur et + 3 % en volume entre 2021 et 2023).

Les ventes de produits bio, quant à elles, sont en augmentation en valeur (+ 3 % entre 2020 et 2023) mais en diminution en volume (- 10 % sur la même période). Elles s'élèvent en 2023 à 80 tonnes, soit 9 % du volume total de plantes aromatiques surgelées, et 2,8 millions d'euros, soit 13 % du marché en valeur.

Les gains de chiffre d'affaires de la GMS sur les plantes aromatiques surgelées se limitent au conventionnel

Évolution des ventes de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité de 2020 à 2023 en France

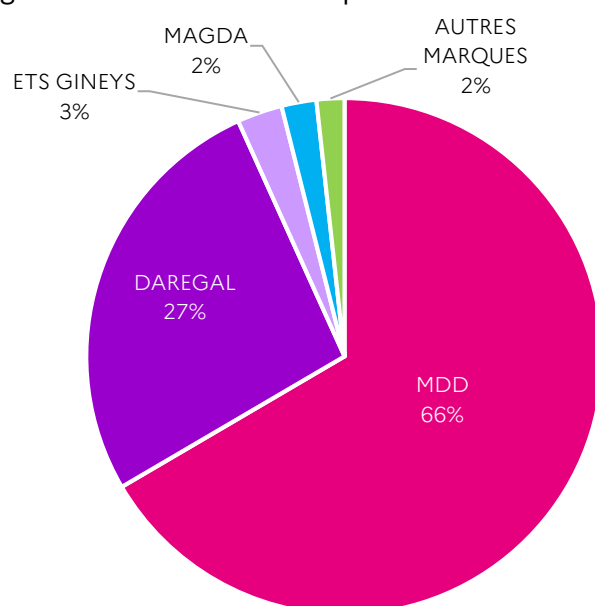


Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

Le marché des plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et magasins de proximité en France regroupent seulement une quinzaine de marques. Les marques distributeurs représentent 66 % du marché suivi par DAREGAL (27 %).

Les deux tiers du marché des plantes aromatiques surgelées en GMS à la main des MDD

Parts de marché en valeur des principales marques de plantes aromatiques surgelées en GMS, magasins hard discount et de proximité en 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de Circana

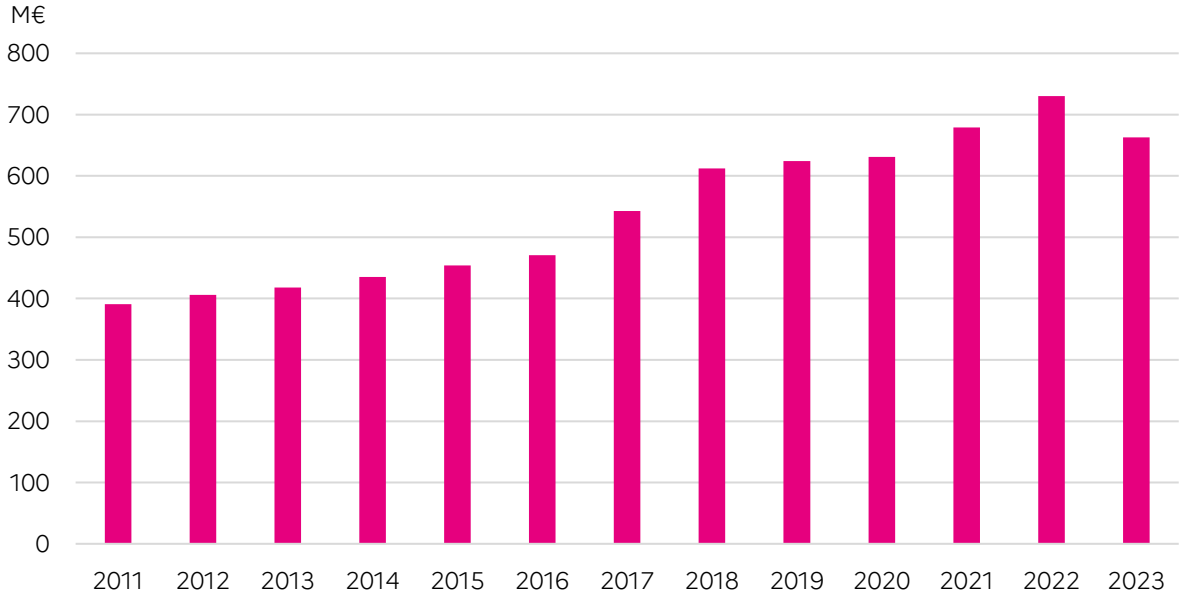
3.2.5 Marché des arômes alimentaires

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes³ définit un arôme comme « un produit non destiné à être consommé en l'état, qui est ajouté aux denrées alimentaires pour leur conférer une odeur et/ou un goût ou modifier ceux-ci. Les arômes peuvent être constitués notamment de substances aromatisantes (molécules, telles que la vanilline ou le menthol) et/ou de préparations aromatisantes (extraits, huiles essentielles...). ».

D'après les données du SNIAA, le chiffre d'affaires des arômes alimentaires en France a été en progression de 2011 à 2022 avec une croissance annuelle moyenne de 5,9 %. En 2023, ce marché est de 663 millions d'euros, soit une baisse de 9 % par rapport à 2022. Cette chute est liée à plusieurs facteurs, en premier lieu une perte de part de marché due à la concurrence étrangère et en deuxième lieu une diminution induite par le contexte inflationniste.

3. « Étiquetage des denrées aromatisantes » - Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numériques - [<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/etiquetage-des-denrees-aromatisees>]

Après la hausse régulière du marché des arômes alimentaires, 2023 marque le pas
Évolution du chiffre d'affaires de l'aromatique alimentaire en France de 2011 à 2023



Source : SNIAA

4. Le commerce extérieur français

Ce chapitre présente les données relatives aux échanges internationaux des PPAM selon les nomenclatures douanières disponibles. Le détail des rubriques utilisées figure en page 8.

4.1 Les plantes en l'état

Les plantes en l'état sont définies comme des plantes (en majorité feuilles, fleurs, graines, racines) utilisées majoritairement à des fins alimentaires ou médicinales. S'agissant des plantes aromatiques, seules celles susceptibles d'être cultivées sur le territoire national ont été retenues pour l'analyse.

4.1.1 Échanges mondiaux

- Les pays exportateurs

L'Inde et la Chine sont incontestablement les premiers pays exportateurs de plantes en l'état au niveau mondial. Ils représentent à eux deux plus de 40 % du marché. Ils sont suivis, dans une bien moindre proportion, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Espagne, la France occupant le treizième rang.

Principaux pays exportateurs de plantes en l'état en 2023

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2023	Part de marché 2023	Variation 2023/2022
1	Inde	1 637 M€	20,4 %	+ 10,5 %
2	Chine	1 612 M€	20,2 %	+ 18,8 %
3	Allemagne	387 M€	4,8 %	+ 5,2 %
4	Pays-Bas	376 M€	4,7 %	+ 6,7 %
5	Espagne	278 M€	3,5 %	+ 13,1 %
6	Iran	260 M€	3,3 %	+ 20,3 %
7	Égypte	254 M€	3,2 %	+ 9,9 %
8	Turquie	231 M€	2,9 %	- 15,5 %
9	États-Unis	191 M€	2,8 %	- 3,0 %
10	Canada	180 M€	2,3 %	+ 45,7 %
...				
13	France	115 M€	1,4 %	+ 5,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les plus gros pays importateurs de plantes en l'état au niveau mondial sont les États-Unis, l'Allemagne et la Chine. La France se situe en neuvième position, après le Royaume-Uni.

Principaux pays importateurs de plantes en l'état en 2023

Rang	Pays	Valeurs des importations 2023	Part de marché 2023	Variation 2023/2022
1	États-Unis	916 M€	11,8 %	- 1,3 %
2	Allemagne	676 M€	8,7 %	- 0,5 %
3	Chine	452 M€	5,8 %	+ 24,3 %
4	Japon	324 M€	5,5 %	+ 5,4 %
5	Inde	395 M€	5,1 %	+ 2,4 %
6	Arabie Saoudite	374 M€	4,8 %	+ 7,6 %
7	Pays-Bas	363 M€	4,7 %	+ 11,9 %
8	Royaume-Uni	299 M€	3,9 %	+ 6,4 %
9	France	245 M€	3,3 %	+ 3,5 %
10	Espagne	214 M€	2,8 %	- 0,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.2 Balance commerciale française

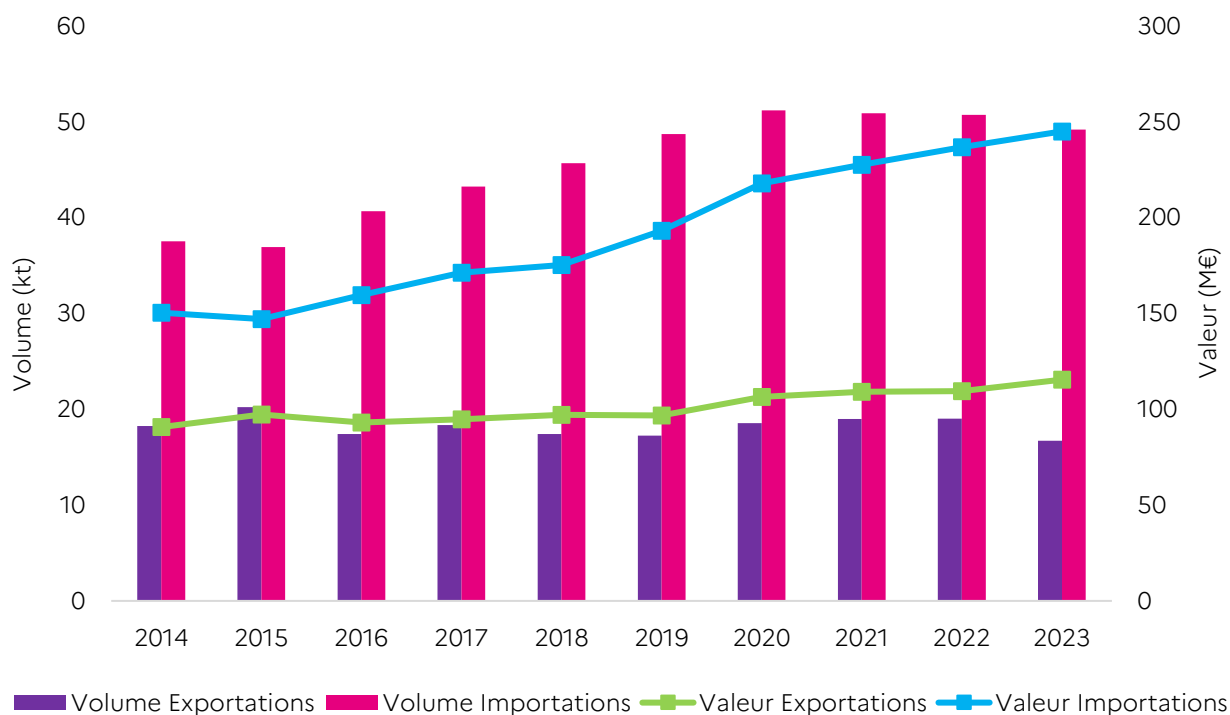
Selon les Douanes françaises, les exportations par la France de plantes en l'état sont évaluées à 16 700 tonnes et 115 millions d'euros en 2023. Elles étaient en augmentation jusqu'en 2022. En 2023, on constate une baisse en volume (- 12 % par rapport à 2022). En valeur, elles ont continué de progresser (+ 6 %) en raison d'un prix moyen global des plantes exportées plus élevé.

Les importations, stables entre 2020 et 2022, sont en diminution en volume de 3 % en 2023. En valeur, les importations sont en augmentation ces cinq dernières années. Cette évolution résulte du coût des plantes médicinales importées, plus élevé que les années précédentes. Les importations françaises de plantes représentent 245 millions d'euros et 49 100 tonnes en 2023.

Ainsi la France importe davantage qu'elle n'exporte et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, de multiples plantes médicinales ne peuvent être cultivées en France, Ensuite, certains pays ont fortement développé leurs productions de plantes aromatiques et médicinales et mettent ainsi sur le marché d'importants volumes à des prix très compétitifs ; enfin, le secteur aval est très développé en France, entraînant une demande que l'offre nationale ne peut couvrir.

La France importe d'importants volumes de plantes

Évolution des importations et exportations françaises entre 2014 et 2023 pour les plantes aromatiques et médicinales en l'état



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

• Les importations françaises

Les premiers fournisseurs de la France en plantes aromatiques (cultivables en France) et médicinales sont des pays européens, (Allemagne, Espagne, Belgique, Pays-Bas) mais aussi des pays tiers (Inde, Chine, Maroc, Brésil, Turquie).

Principaux pays fournisseurs de la France en plantes médicinales et aromatiques en 2023

Pays	Valeurs des importations 2023	Part de la valeur des importations 2023	Variation 2023/2022
Allemagne	35,2 M€	14,4 %	+ 8,3 %
Inde	25,2 M€	10,3 %	+ 20,3 %
Espagne	24,6 M€	10,1 %	- 9,4 %
Chine	14,5 M€	5,9 %	- 30,3 %
Maroc	11,8 M€	4,8 %	+ 20,5 %
Brésil	11,7 M€	4,8 %	+ 32,7 %
Belgique	9,8 M€	4,0 %	- 1,8 %
Pays-Bas	9,8 M€	4,0 %	- 17,8 %
Turquie	9,0 M€	3,7 %	+ 16,0 %
Égypte	5,5 M€	1,9 %	+ 24,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les principales plantes médicinales et les épices d'importation proviennent de pays qui disposent d'un négoce international très développé comme l'Allemagne mais également de pays producteurs tels que l'Espagne, la Chine et l'Inde.

Importations de la France en plantes médicinales et aromatiques par catégorie de produits en 2023

Plantes	Valeurs des importations 2023	Part de la valeur des importations 2023	Variation valeur 2023/2022	Volume 2023	Variation volume 2023/2022
Total plantes médicinales et aromatiques	244,8 M€	-	3,5 %	49 125 t	- 3,0 %
Total plantes médicinales	126,9 M€	51,9 %	0,4 %	22 730 t	+ 0,6 %
Autres plantes aromatiques	58,4 M€	23,9 %	- 3,1 %	10 471 t	- 4,9 %
Gingembre	20,9 M€	8,6 %	+ 15,2 %	7 493 t	- 18,4 %
Cumin (graines)	11,6 M€	4,7 %	+ 48,2 %	2 459 t	+ 17,7 %
Safran	10,0 M€	4,1 %	+ 19,9 %	88 t	+ 71,6 %
Curcuma	6,4 M€	2,6 %	+ 4,4 %	2 180 t	+ 3,6 %
Coriandre (graines)	3,9 M€	1,6 %	+ 26,5 %	1 762 t	+ 5,3 %
Thym	3,0 M€	1,2 %	- 6,6 %	753 t	- 1,0 %
Laurier (feuilles)	1,8 M€	0,7 %	24,44 %	179 t	7,6 %
Fenugrec (graines)	1,7 M€	0,7 %	9,5 %	1 013 t	- 1,0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

• Les exportations françaises

Les exportations sont majoritairement destinées à satisfaire la demande de pays européens (Suisse, Allemagne, Italie, Belgique, Royaume-Uni, Pologne, Pays-Bas, Espagne et Portugal) mais la France fournit également les États-Unis.

Principaux pays acheteurs de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques en 2023

Plantes	Valeurs des exportations 2023	Part de la valeur des exportations 2023	Variation 2023/2022
Suisse	12,2 M€	10,7 %	+ 4,7 %
Allemagne	10,8 M€	9,4 %	- 13,7 %
Italie	10,3 M€	9,0 %	+ 10,0 %
Belgique	10,3 M€	8,9 %	+ 16,5 %
Royaume-Uni	9,8 M€	8,5 %	+ 59,3 %
Pologne	9,8 M€	8,5 %	+ 28,8 %
Pays-Bas	9,0 M€	7,9 %	+ 31,8 %
États-Unis	8,0 M€	5,5 %	+ 4,7 %
Nigeria Espagne	4,3 M€	4,4 %	+ 14,9 %
Portugal	4,3 M€	4,3 %	+ 14,9 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Exportations de la France en plantes médicinales, aromatiques, épices et graines aromatiques par catégorie de produits en 2023

Plantes	Valeurs des exportations 2023	Part de la valeur des exportations 2023	Variation valeur 2023/2022	Volume 2023	Variation volume 2023/2022
Total plantes médicinales et aromatiques	115,2 M€	-	5,4 %	16 696 t	- 12,2 %
Total plantes médicinales	69,7 M€	60,5 %	- 1,3 %	10 680 t	- 17,9 %
Autres plantes aromatiques	26,6 M€	23,1 %	+ 10,4 %	3 173 t	+ 6,8 %
Cumin (graines)	3,8 M€	3,3 %	+ 80,3 %	548 t	+ 20,1 %
Safran	3,5 M€	3,0 %	+ 23,2 %	12 t	+ 8,4 %
Coriandre (graines)	2,3 M€	2,3 %	- 0,8 %	768 t	- 35,7 %
Curcuma	3,3 M€	2,9 %	+ 65,2 %	641 t	+ 61,3 %
Gingembre	3,0 M€	2,6 %	- 2,1 %	527 t	- 26,5 %
Thym	2,0 M€	1,8 %	+ 30,2 %	217 t	+ 41,3 %
Laurier (feuilles)	0,5 M€	0,5 %	22,7 %	38 t	- 13,9 %
Fenugrec (graines)	0,3 M€	0,3 %	68,6 %	92 t	37,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.3 Commerce extérieur du thym en France

Il existe plus de 300 espèces de thym. Bien que la nomenclature douanière ne les distingue pas, les prix dépendent toutefois de l'espèce considérée ainsi que de la qualité visuelle (herboristerie), de la teneur en huile essentielle et du chémotype (composant du thym : linalol, carvacrol, thymol...).

Globalement, en France, le *Thymus vulgaris* (thym vulgaire) est l'espèce la plus couramment cultivée, tandis que l'Espagne produit du *Thymus zygis* et *mastichina*, le Maroc du *Thymus satureoïdes* ou *pulegioïdes* et la Turquie du *Thymus capitatus*.

Les importations françaises de thym sec en volume ont augmenté jusqu'en 2018 puis elles se sont stabilisées autour de 750 tonnes en exceptant une hausse ponctuelle en 2021. La valeur d'importation est de 3 millions d'euros, pour également 750 tonnes en 2023.

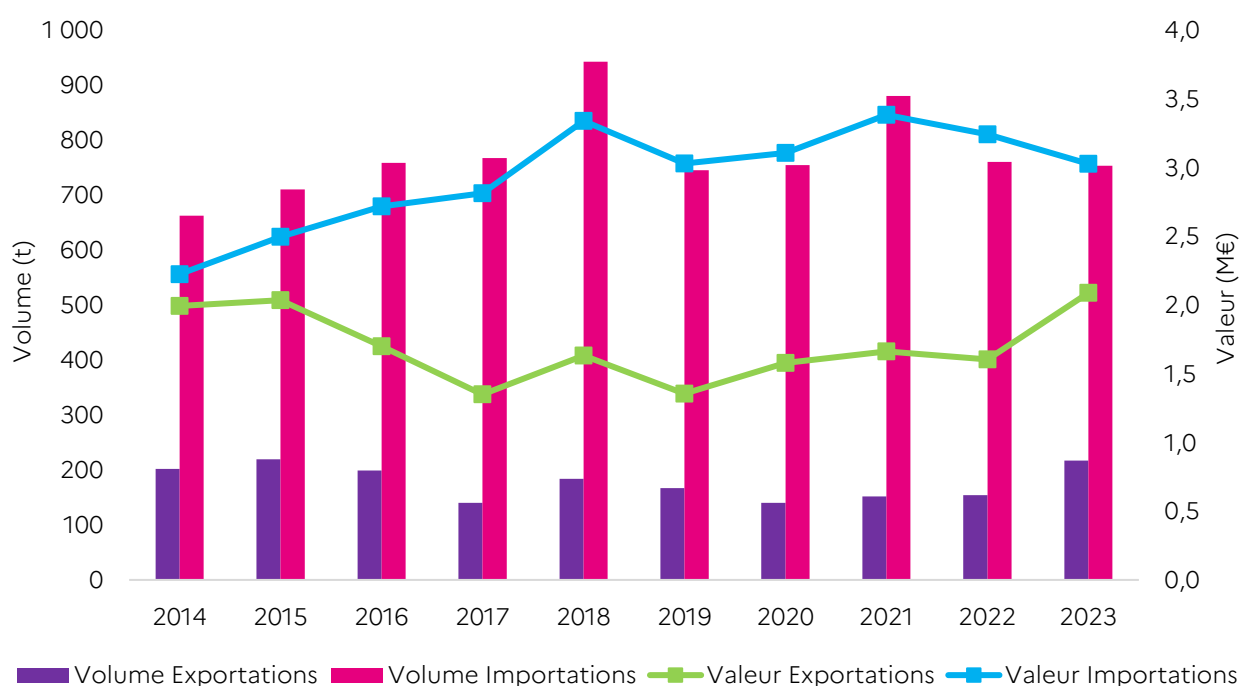
En 2023, le thym importé provient principalement, d'Égypte (42 %), de Pologne (32 %), d'Allemagne (6 %), d'Espagne (5 %) et de Turquie (3 %).

Les exportations françaises de thym sont très inférieures à ses importations, que ce soit en volume ou en valeur. Elles s'élèvent, en 2023, à 220 tonnes et 2 millions d'euros. En revanche, elles sont en nette augmentation en 2023 (+ 41% en volume et + 30 % en valeur par rapport à 2022) et le prix à la tonne du thym exporté est nettement plus élevé que celle du thym importé.

Les principales destinations du thym exporté de France sont des pays européens : le Royaume-Uni, l'Espagne, la Belgique, la Suisse. Mais le Nigéria et la Nouvelle-Calédonie sont également des importateurs significatifs en 2023.

La balance extérieure de la France toujours déficitaire en thym sec

Évolution des importations et exportations françaises de thym de 2014 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.4 Commerce extérieur des graines de coriandre en France

Les échanges de graines de coriandre regroupent les graines à destination alimentaire et les semences.

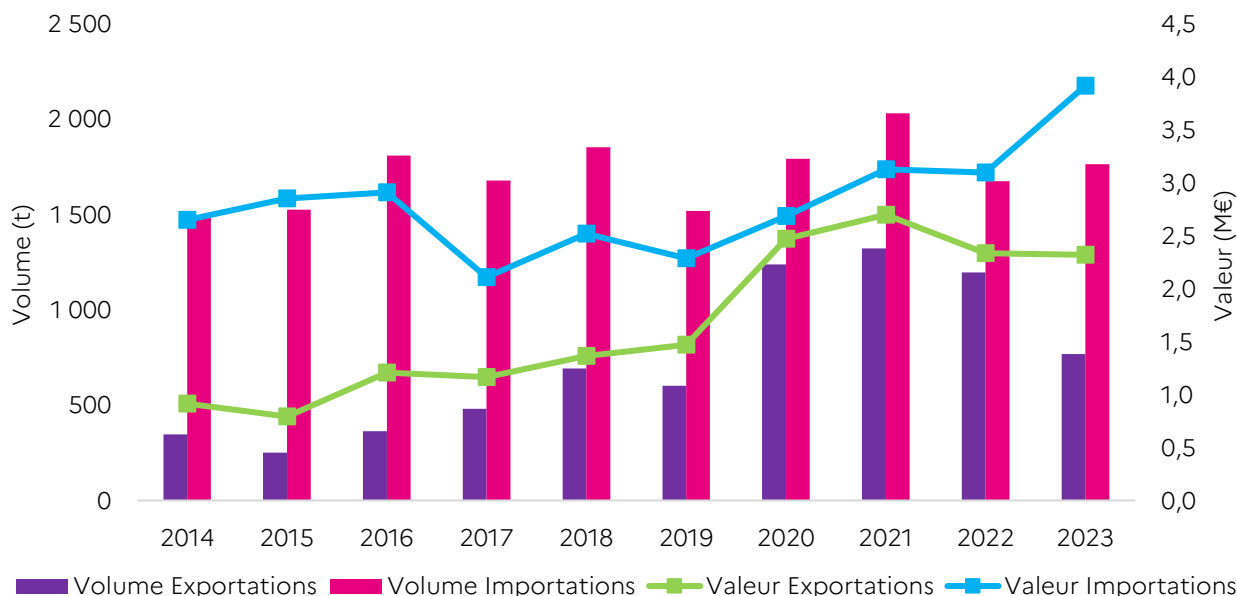
La France importe davantage de graines de coriandre qu'elle n'en exporte. En effet, les importations sont de 1 760 tonnes et 3,9 millions d'euros en 2023 alors que les exportations s'élèvent à 770 tonnes et 2,3 millions d'euros.

Les importations, bien que très variables d'une année sur l'autre, montrent une tendance de relative stabilité en volume ces dernières années et une nette augmentation en valeur. Elles proviennent en grande partie de pays de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Russie) mais également de pays européens plus proches (Allemagne, Espagne, Pays-Bas), ainsi que de l'Inde et du Maroc.

Les exportations ont été en forte progression jusqu'en 2021 car d'importantes quantités de graines de coriandre ont été expédiées en Inde. Toutefois les expéditions vers cette destination ont chuté ces deux dernières années, passant de 853 tonnes en 2021 à 68 tonnes en 2023. Les deux principaux clients de la France en 2023 sont des pays voisins (Royaume-Uni et Suisse) dont les flux sont assez réguliers.

Nette diminution des exportations de graines de coriandre depuis 2022

Évolution des importations et exportations françaises de graines de coriandre de 2014 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.5 Commerce extérieur des graines de fenugrec en France

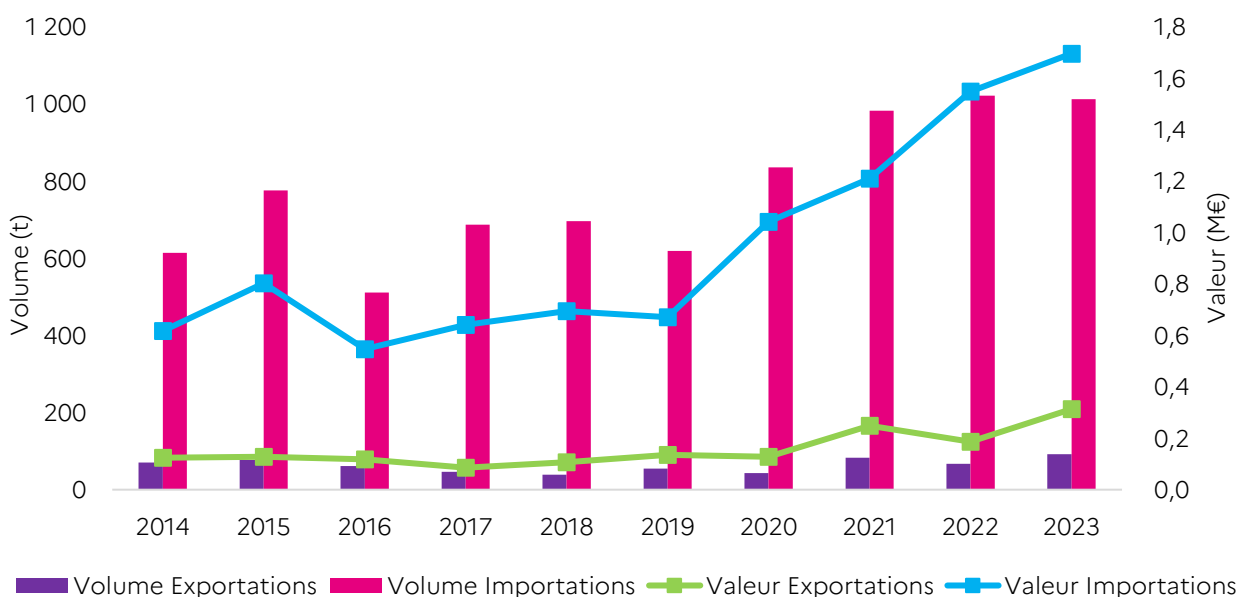
La balance commerciale de la France pour les graines de fenugrec est très grandement déficitaire. En 2023, 1 000 tonnes, pour une valeur d'environ 1,7 million d'euros, ont été importées alors que seulement 100 tonnes, pour 300 000 euros, ont été exportées.

Les importations, en forte augmentation depuis 2019, proviennent principalement d'Inde, premier producteur mondial, et du Canada.

Les exportations, également en progression depuis 2019, sont destinées à des pays européens voisins : l'Espagne, les Pays-Bas, République-Tchèque et la Belgique. Les principaux acheteurs européens de graines de fenugrec semblent se fournir directement en Inde.

Fenugrec : plante fortement importée en France

Évolution des importations et exportations françaises de graines de fenugrec de 2014 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.6 Commerce extérieur des feuilles de laurier en France

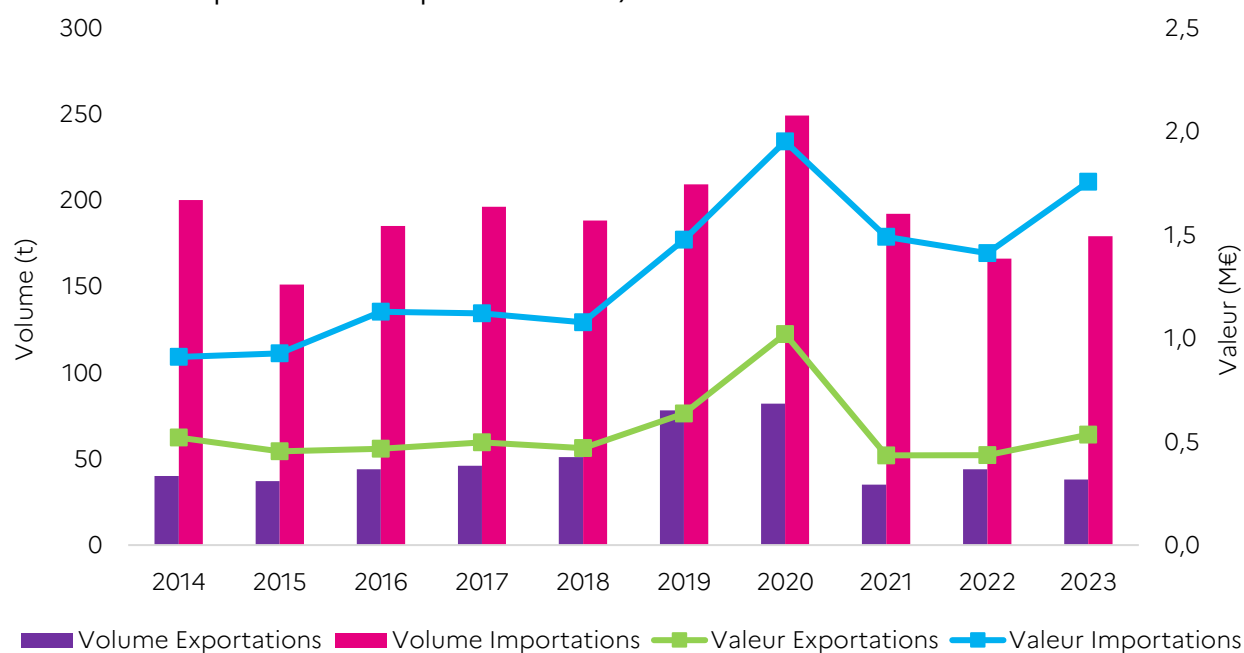
Le commerce extérieur français des feuilles de laurier présente également une balance commerciale déficitaire. En effet, la France est très peu productrice.

La France a importé, en 2023, 180 tonnes de feuilles de laurier d'une valeur de 1,8 million d'euros, provenant en grande partie de Turquie, important producteur. Pour la même année, les exportations sont évaluées à 40 tonnes pour 530 000 euros. Elles sont à destination de pays européens voisins tels la Belgique, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Les importations et les exportations avaient fortement progressé en 2019 et 2020 mais l'une comme l'autre ont fortement reculé depuis 2021.

La balance commerciale française des feuilles de laurier est largement déficitaire

Évolution des importations et exportations françaises de feuilles de laurier de 2014 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.1.7 Commerce extérieur du safran en France

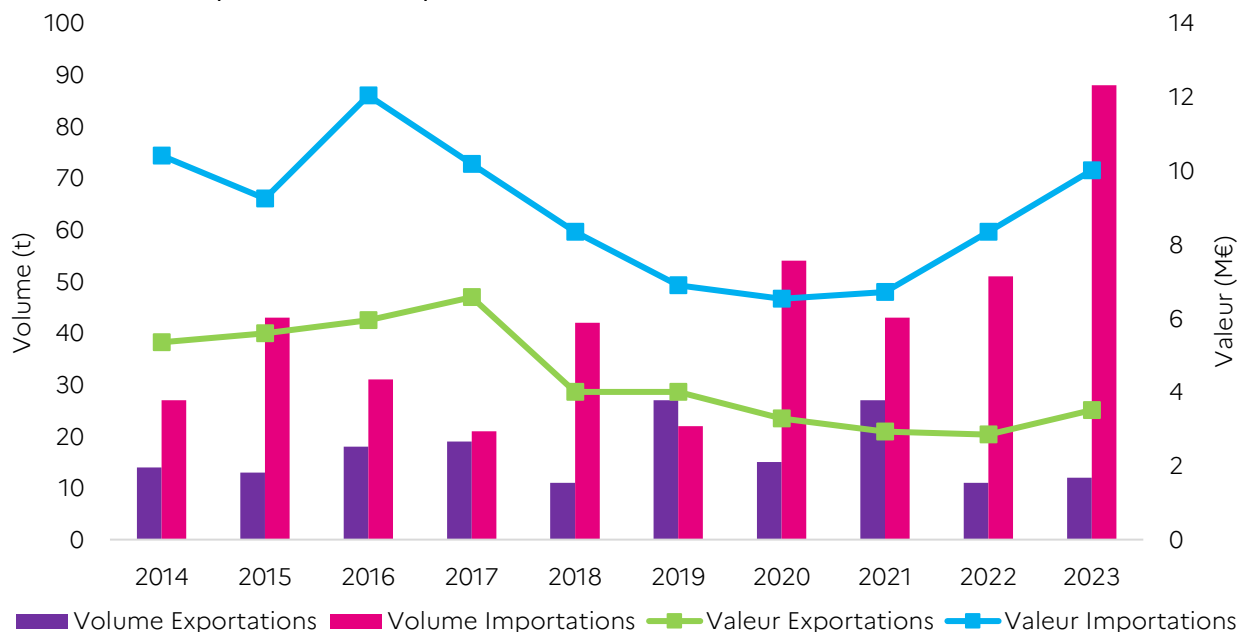
Le commerce extérieur français du safran présente aussi une balance déficitaire. En effet, la France, bien que productrice, importe beaucoup de safran.

Elle a ainsi importé, en 2023, 88 tonnes de safran pour une valeur de 10 million d'euros, via des pays européens voisins tels que l'Espagne, l'Autriche et la Belgique. En effet, le safran importé en France ne fait que transiter par ces pays et est originaire de l'Iran, premier producteur mondial. Les importations sont globalement en hausse ces dix dernières années en volume.

Pour la même année, les exportations sont évaluées à 12 tonnes pour 3,5 million d'euros. Elles sont à destination de pays européens (Royaume-Uni, Belgique, Pologne) et d'Amérique du nord (États-Unis et Canada). Elles sont très variables d'une année à l'autre.

La France augmente très fortement ses importations de safran

Évolution des importations et exportations françaises de safran de 2014 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.2 Les huiles essentielles

Les différentes nomenclatures douanières ne permettent pas de suivre les échanges entre les pays de toutes les huiles essentielles. Cependant, elles distinguent l'huile essentielle d'orange, de citron, d'« autres agrumes », des menthes et de menthe poivrée. Toutes les autres huiles sont regroupées dans la rubrique « autres huiles essentielles » (cf. page 9).

4.2.1 Échanges mondiaux

• Les pays exportateurs

Les États-Unis sont l'exportateur d'huiles essentielles le plus important en valeur, avec 588 millions d'euros, suivi du Brésil et de la France.

Plusieurs des principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en volume sont aussi d'importants producteurs : le Brésil exporte sa production d'huiles essentielles d'orange, l'Argentine celle de citron, l'Inde celle de menthes... D'autres exportateurs sont des pays de transit comme par exemple les Pays-Bas, l'Allemagne.

Principaux pays exportateurs d'huiles essentielles en 2023

Rang	Pays	Valeurs des exportations 2023	Part de marché 2023	Variation 2023/2022
1	États-Unis	588 M€	14,4 %	+ 2,4 %
2	Brésil	371 M€	9,1 %	+ 20,6 %
3	France	366 M€	9,0 %	- 0,8 %
4	Inde	313 M€	8,2 %	+ 3,3 %
5	Pays-Bas	247 M€	6,0 %	+ 4,4 %
6	Allemagne	214 M€	5,2 %	+ 5,2 %
7	Italie	206 M€	5,0 %	+ 27,6 %
8	Chine	197 M€	4,8 %	- 28,0 %
9	Mexique	179 M€	4,4 %	+ 33,2 %
10	Argentine	170 M€	4,2 %	- 15,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les pays importateurs

Les États-Unis sont également le premier importateur en valeur, avec près de 900 millions d'euros, suivi de la France et de l'Allemagne. Les dix principaux importateurs représentent plus de 70 % de la valeur des échanges mondiaux.

Principaux pays importateurs d'huiles essentielles en 2023

Rang	Pays	Valeurs des importations 2023	Part de marché 2023	Variation 2022/2021
1	États-Unis	894 M€	20,8 %	- 10,0 %
2	France	367 M€	8,6 %	- 12,2 %
3	Allemagne	348 M€	8,1 %	- 4,2 %
4	Irlande	228 M€	7,6 %	+ 39,1 %
5	Pays-Bas	286 M€	6,7 %	+ 2,3 %
6	Chine	251 M€	5,9 %	+ 8,4 %
7	Royaume-Uni	201 M€	4,7 %	- 6,1 %
8	Inde	185 M€	4,3 %	+ 25,4 %
9	Suisse	143 M€	3,3 %	+ 3,5 %
10	Japon	137 M€	3,2 %	- 2,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

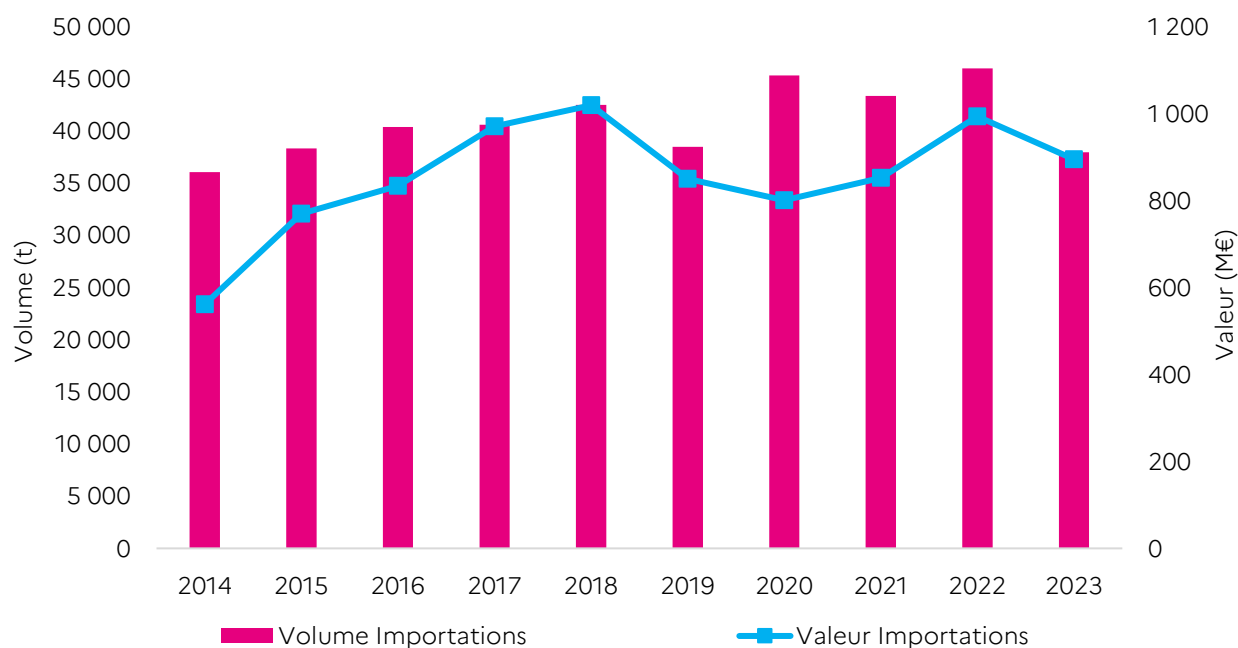
Parmi les échanges mondiaux, une part non quantifiable de flux est liée à l'activité de négoce (achats pour de la revente à d'autres pays) et au transit (échanges entre les différents sites d'une même société dans différents pays).

4.2.2 Importations des États-Unis en huiles essentielles

Les États-Unis sont le premier acheteur mondial d'huiles essentielles (près de 900 millions d'euros et de 38 000 tonnes en 2023) et ses importations sont globalement en augmentation ces dix dernières années.

Les États-Unis diminuent leurs importations d'huiles essentielles en 2023

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles entre 2014 et 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Ce pays importe en grande majorité des huiles essentielles d'orange (47 % des volumes importés en 2023) ou entrant dans la catégorie « Autres huiles essentielles » (24 % des volumes en 2023) qui comprend une multitude de plantes (rose, vétiver, eucalyptus, citronnelle, lavande, romarin...).

Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2023 par catégorie

Huile essentielle	Valeurs des importations 2023	Part de la valeur des importations 2023	Variation valeur 2023/2022	Volume 2023	Variation volume 2023/2022
HE Orange	210 M€	23,5 %	+ 10,9 %	17 883 t	- 14,6 %
HE Citron	76 M€	8,5 %	- 26,8 %	3 159 t	- 22,4 %
HE Menthes (hors menthe poivrée)	48 M€	5,4 %	- 32,8 %	2 609 t	- 22,5 %
HE Menthe poivrée	26 M€	2,9 %	+ 18,4 %	928 t	+ 21,2 %
HE Autres agrumes	214 M€	24,0 %	+ 48,8 %	4 401 t	- 20,4 %
Autres HE	319 M€	35,7 %	- 31,3 %	8 955 t	- 20,2 %
Total HE	894 M€	-	- 10,0 %	37 935 t	- 17,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En valeur, le Mexique est le premier fournisseur d'huiles essentielles des États-Unis, principalement d'agrumes. Le plus important fournisseur en volume est le Brésil, avec l'huile essentielle d'orange.

Outre ces deux pays, les plus gros fournisseurs des États-Unis en valeur sont l'Inde, principalement pour l'huile essentielle de menthes, la Chine, qui exporte des huiles essentielles variées, notamment d'eucalyptus, de romarin, d'ail, de cèdre et d'anis, la France qui vend des huiles essentielles de lavande et de lavandin, et enfin, l'Argentine pour les huiles essentielles de citron.

Importations des États-Unis en huiles essentielles en 2023 par pays fournisseur

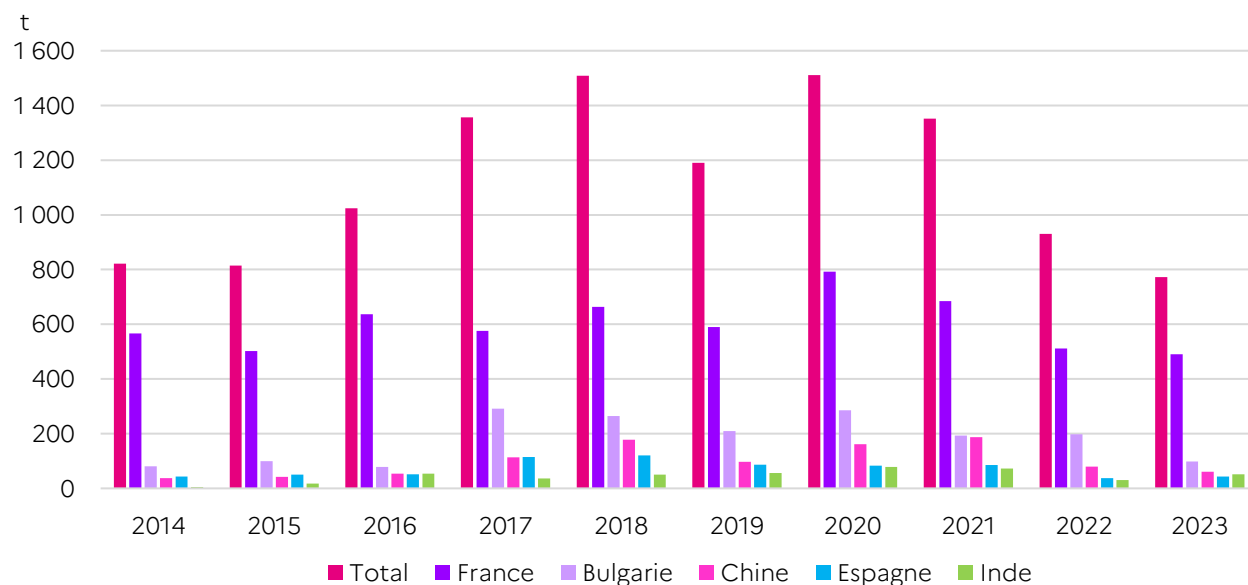
Pays	Valeurs des importations 2023	Part des importations 2023	Variation 2023/2022
Monde	894 M€	-	- 10,0 %
Mexique	157 M€	17,6 %	+ 34,6 %
Brésil	119 M€	13,3 %	+ 13,3 %
Inde	94 M€	10,6 %	- 12,4 %
Italie	70 M€	7,9 %	+ 79,2 %
France	57 M€	6,4 %	- 17,5 %
Argentine	56 M€	6,3 %	- 13,7 %
Chine	43 M€	4,9 %	- 50,9 %
Indonésie	35 M€	3,9 %	- 20,9 %
Canada	33 M€	3,7 %	- 25,4 %
Allemagne	29 M€	3,3 %	- 14,8 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Depuis 2013, les États-Unis ont fortement augmenté leurs importations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin dont la France est le principal fournisseur. Depuis cette même année, les importations en provenance de Bulgarie, de Chine, d'Espagne et d'Inde se sont également intensifiées, sans toutefois atteindre les volumes importés de France. Depuis 2020, les importations totales ont particulièrement chuté, elles ont été divisées par deux en quatre ans. Globalement la diminution n'est pas imputable à un seul fournisseur mais elle est répartie sur chaque pays.

Les États-Unis diminuent leurs importations d'huile essentielle de lavande et de lavandin depuis 2020

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume de 2014 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume par pays de provenance de 2016 à 2023

Pays de provenance	Importations américaines HE lavande et lavandin (t)								Évolution 2023/2022 (%)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
France	637	576	664	590	792	685	512	490	- 4,3
Bulgarie	78	291	264	209	285	193	198	98	- 50,5
Chine	54	114	178	97	162	187	79	61	- 22,8
Espagne	51	115	121	86	83	85	37	43	16,2
Inde	54	36	50	56	78	73	30	52	73,3
Autres	637	576	664	590	111	129	74	28	- 64,0
Total	1 024	1 356	1 509	1 190	1 511	1 352	930	772	- 17,0

Source : FranceAgriMer d'après les données de Trade Data Monitor

4.2.3 Balance commerciale française des huiles essentielles

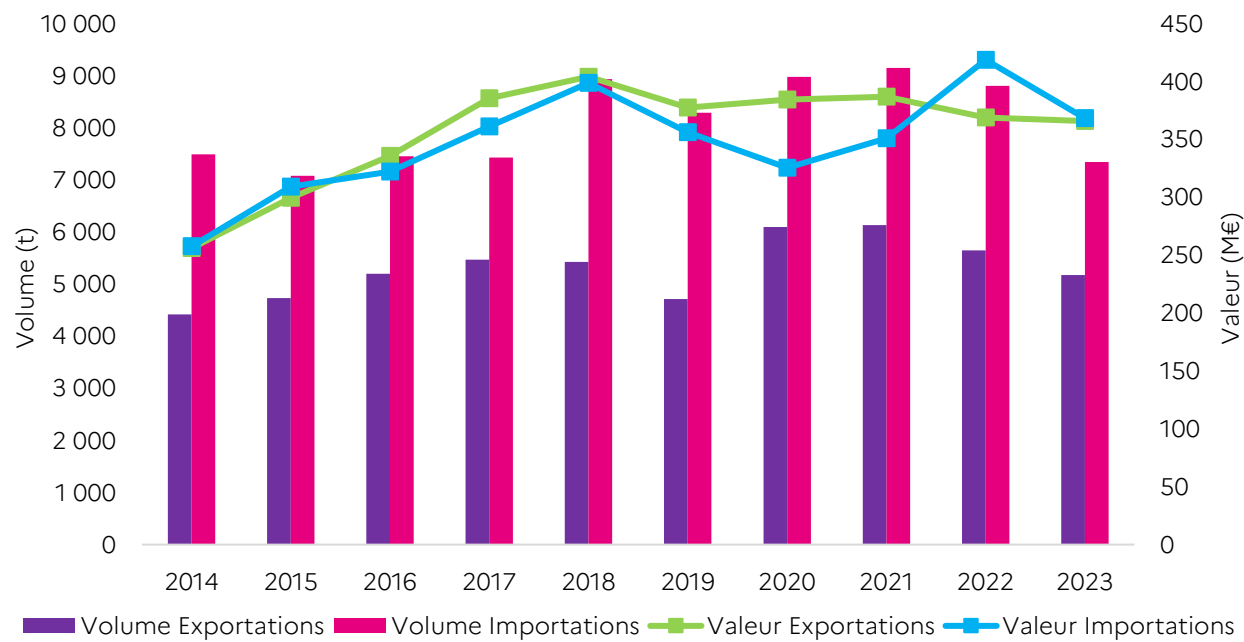
La balance commerciale française pour les huiles essentielles est très variable en valeur car elle est fonction de l'évolution des prix des produits importés et exportés. En volume en revanche, elle est toujours déficitaire.

La France a importé plus de 7 300 tonnes d'huiles essentielles pour une valeur totale de 370 millions d'euros en 2023. Jusqu'en 2022, les importations étaient globalement en hausse malgré les variations d'une année sur l'autre. Cependant en 2023, elles sont en nette diminution (- 12 % en valeur et - 17 % en volume) par rapport à 2022.

Les exportations françaises d'huiles essentielles, également en hausse ces dix dernières années, sont en diminution depuis 2021 (- 6 % en valeur et - 17 % en volume entre 2021 et 2023). Elles sont évaluées à 366 millions d'euros et 5 200 tonnes en 2023.

Une balance commerciale équilibrée pour les huiles essentielles

Évolution des importations et exportations françaises en huiles essentielles entre 2014 et 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

• Les importations françaises

Les principaux fournisseurs d'huiles essentielles de la France sont l'Italie, pour les huiles essentielles d'agrumes, l'Inde pour celles de menthes, puis la Turquie et l'Indonésie pour les autres huiles importées.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2023 par pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2023	Part des importations 2023	Variation 2023/2022
Monde	367 M€	-	- 12,2 %
Italie	34 M€	9,1 %	- 3,0 %
Inde	32 M€	8,6 %	- 18,3 %
Turquie	24 M€	6,6 %	- 5,5 %
Indonésie	22 M€	6,1 %	- 25,3 %
Royaume-Uni	22 M€	6,0 %	+ 22,0 %
Espagne	19 M€	5,3 %	- 11,8 %
Chine	18 M€	5,0 %	- 44,4 %
Maroc	18 M€	4,9 %	+ 13,3 %
Brésil	16 M€	4,4 %	- 0,7 %
Bulgarie	16 M€	4,3 %	- 8,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2023, la France a importé moins d'huiles essentielles qu'en 2022 (- 16,5 % en volume), pour l'ensemble des catégories d'huile essentielle. Par contre, la valeur des importations est en hausse pour les huiles essentielles d'orange et d'autres agrumes du fait de la hausse des prix.

Importations françaises d'huiles essentielles en 2023 par catégorie

HE	Valeurs des importations 2023	Part de la valeur des importations 2023	Variation valeur 2023/2022	Volume 2023	Variation volume 2023/2022
HE Orange	40 M€	10,9 %	+ 16,8 %	2 092 t	- 7,6 %
HE Citron	12 M€	3,3 %	- 23,5 %	722 t	- 14,2 %
HE Menthe poivrée	9 M€	2,3 %	- 17,5 %	208 t	- 25,5 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	7 M€	1,8 %	- 35,0 %	354 t	- 26,6 %
HE Autres agrumes	42 M€	11,3 %	+ 0,5 %	654 t	- 9,1 %
Autres HE	258 M€	70,3 %	- 15,7 %	3 315 t	- 21,4 %
Total HE	367 M€	-	- 12,2 %	7 345 t	- 16,5 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

• Les exportations françaises

La France exporte principalement des huiles essentielles de la catégorie « autres HE » dans laquelle figurent la lavande et le lavandin. Elle est également un pays de transit et de négoce. Les principaux pays de destination sont les États-Unis, l'Allemagne et la Suisse.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2023 par pays destinataire

Pays	Valeurs des exportations 2023	Part des exportations 2023	Variation 2023/2022
Monde	366 M€	-	- 0,8 %
États-Unis	62 M€	16,9 %	- 5,6 %
Allemagne	43 M€	11,8 %	- 4,1 %
Suisse	36 M€	10,0 %	+ 14,8 %
Pays-Bas	28 M€	7,7 %	- 7,8 %
Royaume-Uni	26 M€	7,1 %	+ 12,8 %
Espagne	22 M€	5,9 %	+ 10,1 %
Japon	17 M€	4,6 %	- 14,2 %
Italie	17 M€	4,6 %	- 31,3 %
Inde	14 M€	3,7 %	+ 30,9 %
Brésil	13 M€	3,7 %	+ 26,3 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

En 2023, les exportations sont également en baisse tant en volume qu'en valeur. Cependant l'évolution est très différente selon les huiles essentielles. Ainsi, les volumes huiles essentielles de menthes sont en progression alors que les autres catégories affichent une baisse. Les prix des huiles essentielles exportées ont fortement augmenté en 2023 à l'exception de celui de la menthe poivrée, qui a nettement diminué.

Exportations françaises d'huiles essentielles en 2023 par catégorie

HE	Valeurs des exportations 2023	Part de la valeur des exportations 2023	Variation valeur 2023/2022	Volume 2023	Variation volume 2023/2022
HE Orange	17 M€	4,6 %	+ 10,3 %	636 t	- 14,4 %
HE Citron	8 M€	2,2 %	- 24,4 %	425 t	- 25,5 %
HE Menthe poivrée	6 M€	1,5 %	- 1,3 %	203 t	+ 72,9 %
HE Menthes (hors Menthe poivrée)	5 M€	1,5 %	+ 13,2 %	158 t	+ 8,5 %
HE Autres Agrumes	28 M€	7,6 %	+ 14,0 %	456 t	- 6,3 %
Autres HE	302 M€	82,6 %	- 1,9 %	3 294 t	- 8,0 %
Total HE	366 M€	-	- 0,8 %	5 172 t	- 8,4 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

4.3 Parfums, cosmétiques et produits d'entretien

Les parfums, cosmétiques et produits d'entretien ne comportent globalement qu'une faible part de plantes issues de la filière. Cependant l'analyse des échanges internationaux permet d'apprécier l'activité et la demande en plantes des entreprises françaises de ces secteurs.

La balance commerciale française pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien est très largement excédentaire. En 2023, la France a exporté pour une valeur totale de 23,5 milliards d'euros et importé pour 7,2 milliards d'euros de produits.

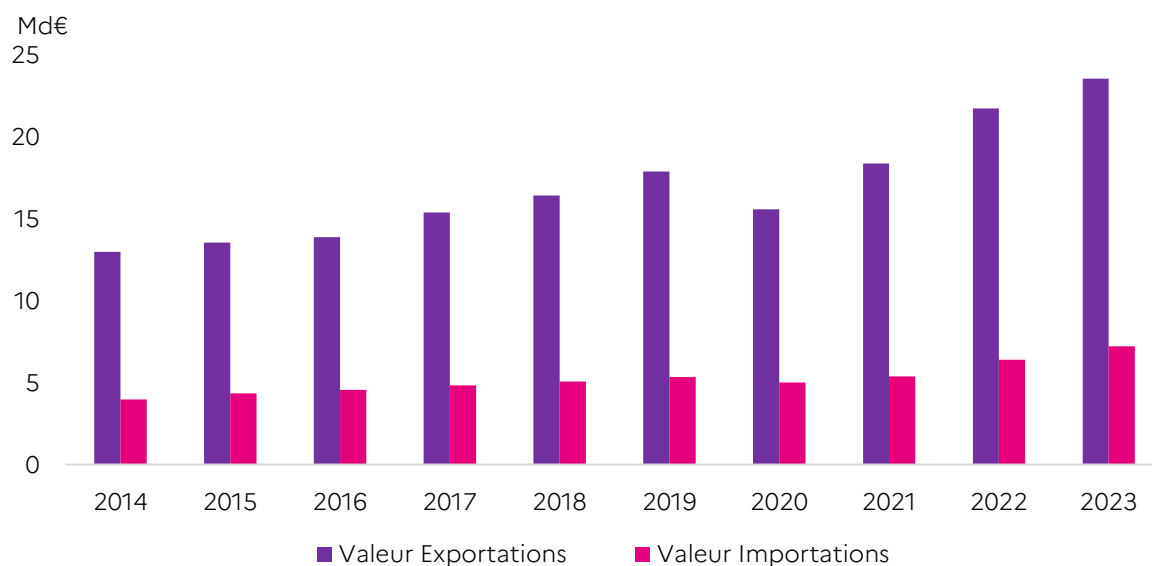
Les exportations et les importations sont en forte augmentation depuis plus de dix ans (+ 81 % entre 2014 et 2023). En 2020, la crise sanitaire a eu peu d'impact sur le secteur, réduisant les exportations de 13 % et les importations de 6 %. Depuis 2021, les échanges ont repris à la hausse.

Cette balance commerciale très excédentaire est principalement due au secteur du parfum et des produits pour la toilette. Pour les savons, les détergents et les produits d'entretien, la différence entre les exportations et importations est beaucoup moins marquée.

Il convient de noter que ces produits incorporent des matières premières et notamment des huiles essentielles produites en France ou importées, ce qui relativise les résultats du commerce extérieur évoqués dans les chapitres précédents. En effet, si au niveau des matières premières le commerce extérieur est légèrement déficitaire, il est en fait très largement excédentaire quand on avance dans les chaînes de valeur.

Un net excédent commercial français pour les parfums, cosmétiques et produits d'entretien

Évolution des importations et exportations françaises en parfums, cosmétiques et produits d'entretien entre 2014 et 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

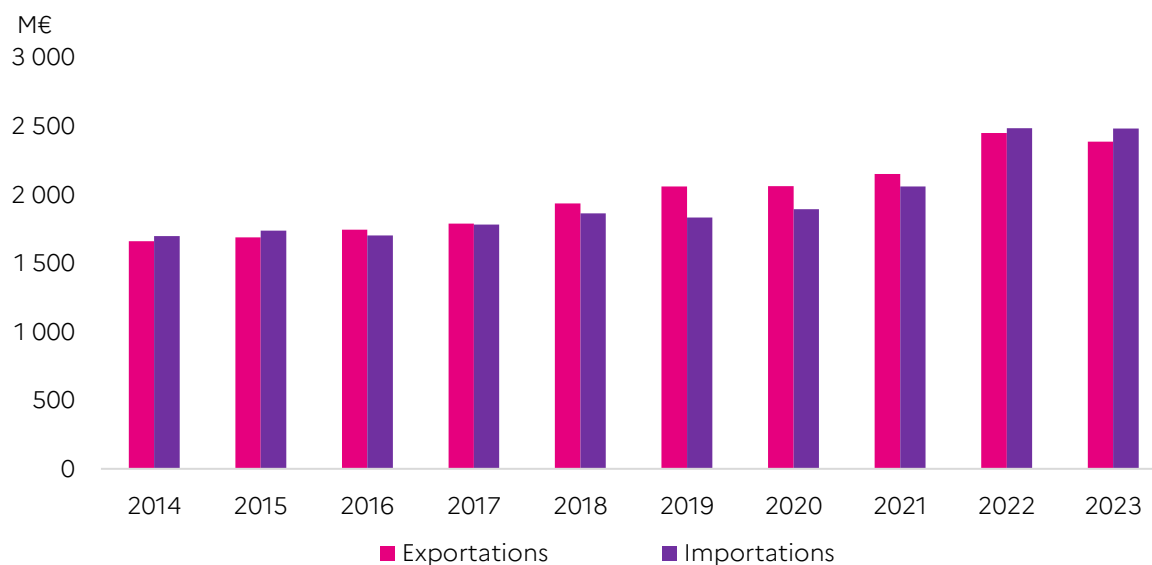
• Les savons, détergents et produits d'entretien

Les importations et exportations de savons (non compris les savons pour la toilette), détergents et produits d'entretien sont en progression depuis plus de dix ans (respectivement de + 46 % et + 44 % entre 2014 et 2023). En 2023, les exportations sont égales à 2,4 milliards d'euros (en légère baisse par rapport à 2022) et les importations à 2,5 milliards d'euros (stable en comparaison à 2022)

Que ce soit pour les imports ou les exports, les échanges s'effectuent en grande partie avec des pays européens voisins, à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne.

Les échanges en savons et détergents en augmentation régulière, une balance à surveiller

Évolution des importations et des exportations françaises en savons, détergents et produits d'entretien entre 2014 et 2023



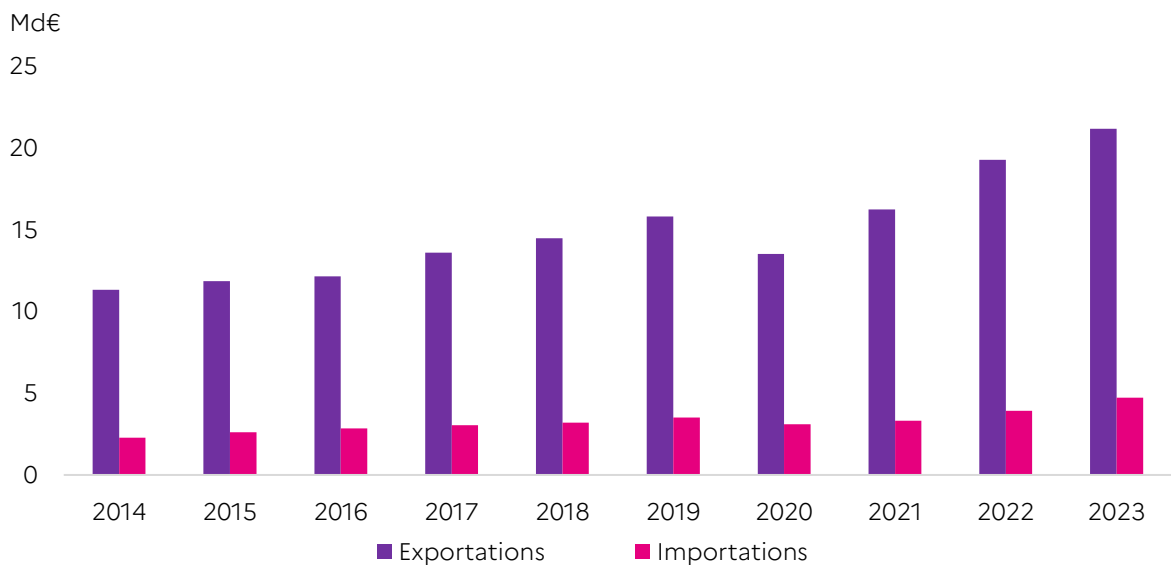
Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

- Les parfums et produits pour la toilette

La balance commerciale des parfums et produits pour la toilette et son évolution correspondent à l'évolution globale décrite ci-dessus pour le secteur parfum, cosmétiques et produits d'entretien : on assiste depuis 2013 à une augmentation de + 77 % des exportations, avec une nette progression en 2022, et de 78 % des importations.

La France maintient son positionnement en parfums et produits de toilette

Évolution des importations et des exportations françaises en parfum et produits pour la toilette entre 2014 et 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les importations s'élèvent en 2023 à 4,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2022. Elles proviennent principalement de divers pays européens (Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni...) en plus des États-Unis.

Importations françaises de parfum et produits de toilette en 2023 par principaux pays fournisseur

Pays	Valeurs des importations 2023	Part des importations 2023	Variation 2023/2022
Monde	4,7 Md€	-	+ 20,5 %
Italie	806 M€	17,1 %	+ 17,2 %
Espagne	565 M€	12,0 %	+ 28,1 %
États-Unis	472 M€	10,0 %	+ 219,1 %
Allemagne	469 M€	10,0 %	+ 5,4 %
Royaume-Uni	257 M€	5,5 %	+ 19,0 %
Pologne	247 M€	5,3 %	+ 12,3 %
Pays-Bas	235 M€	5,0 %	+ 19,0 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Les exportations françaises de parfum et de produits pour la toilette s'élèvent à 21,1 milliards d'euros en 2023, en hausse de 9,8 % par rapport à 2022, avec pour première destination les États-Unis. Le second client est l'Allemagne et la troisième place échoit à la Chine.

Exportations françaises de parfum et produits de toilette en 2023 par principaux pays fournisseur

Pays	Valeurs des exportations 2023	Part des exportations 2023	Variation 2023/2022
Monde	19,2 Md€	-	+ 18,6 %
États-Unis	2,4 Md€	11,5 %	+ 3,0 %
Allemagne	2,2 Md€	10,3 %	+ 16,1 %
Chine	2,0 Md€	9,3 %	0 %
Espagne	1,7 Md€	8,0 %	+ 23,3 %
Singapour	1,4 Md€	6,6 %	- 1,3 %
Royaume-Uni	1,2 Md€	5,8 %	+ 11,9 %
Italie	1,2 Md€	5,6 %	+ 12,1 %

Source : FranceAgriMer d'après les données Trade Data Monitor

Annexes

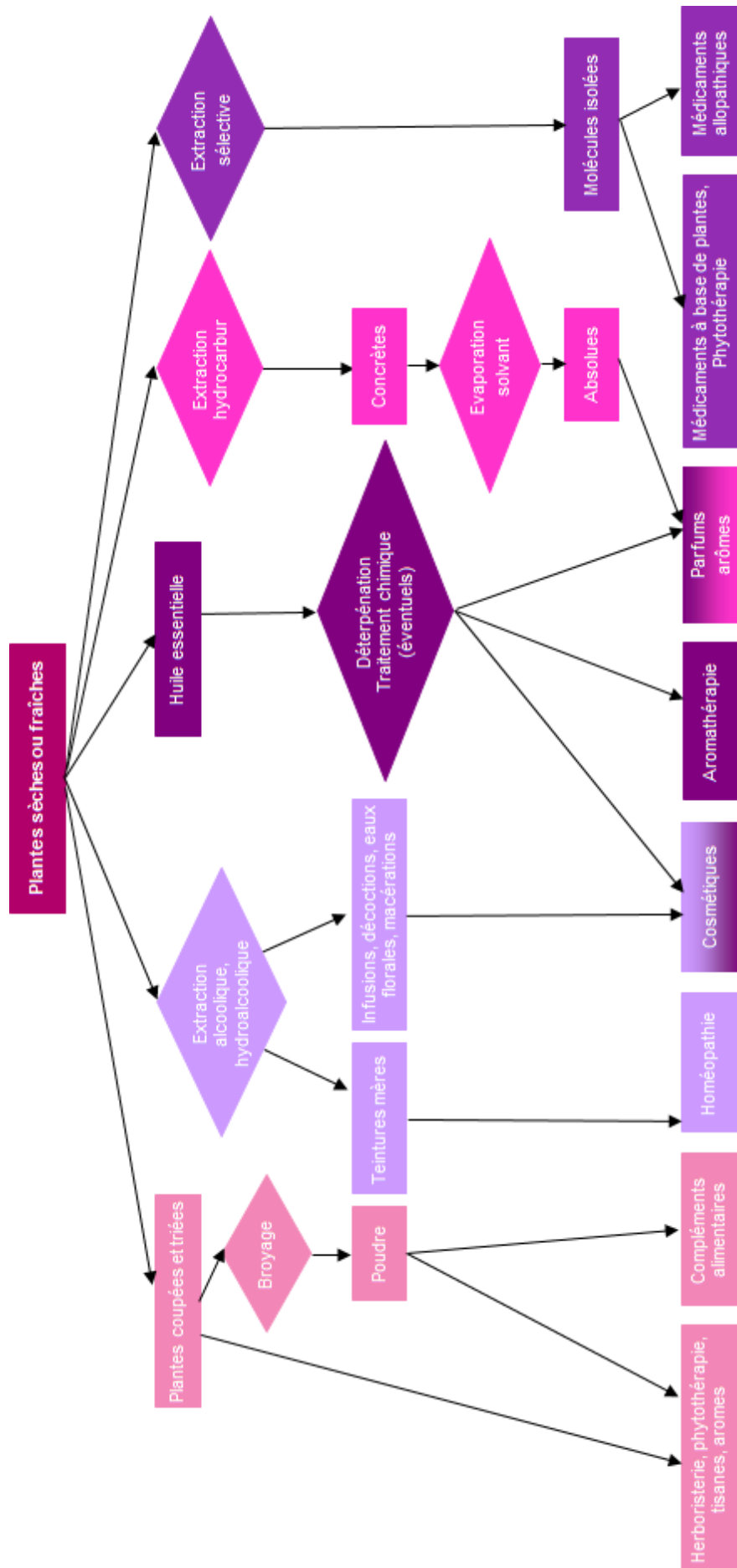
Annexe 1 : Liste des nomenclatures PAC pour les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Plantes	Nomenclature de 2015 à 2022	Nomenclature depuis 2023	Remarques
Aneth, anis vert	ANE Aneth	AAR001 Aneth, Anis vert	
	ANI Anis		
Angélique	ANG Angélique	AME001 Angélique	
Bardane, bleuet	BAR Bardane	AME002 Bardane, bleuet	
	BLT Bleuet		
Basilic	BAS Basilic	AAR002 Basilic	
Camomilles, chardon marie	CMM Camomilles	AME003 Camomilles, chardon marie	
	CHR Chardon marie		
Carvi, cerfeuil, ciboulette	CAV Carvi	AAR003 Carvi, cerfeuil, ciboulette	
	CRF Cerfeuil		
	CIB Ciboulette		
Coriandre, cumin	CRD Coriandre	AAR004 Coriandre, cumin	Au vu des très faibles surfaces de cumin, il est considéré que l'intégralité des surfaces de la nomenclature AAR004 correspond uniquement aux cultures de coriandre en 2023.
	CUM Cumin		
Estragon	EST Estragon	ARP001 Estragon	
Fenouils	FNO Fenouils	ARP005 Fenouils	
Lavande, lavandin	LAV Lavande, lavandin	LAV001 Lavande	
		LAV002 Lavandin	
Marguerite, mauve, millepertuis	MRG Marguerite	AME005 Marguerite, mauve, millepertuis	
	MAV Mauve		
	MLP Millepertuis		
Mélisse	MLI Mélisse	PME003 Mélisse	
Menthes	MTH Menthes	AAR006 Menthes	
Marjolaine/Origan	MRJ Marjolaine/Origan	ARP002 Marjolaine/Origan	
Ortie	ORT Ortie	AME006 Ortie	
Persil	PSL Persil	PSL Persil	
Plantain psyllium, psyllium noir de Provence	PSY Plantain psyllium	AME008 Plantain psyllium, psyllium noir de Provence	
	PSN Psyllium noir de Provence		
Romarin	ROM Romarin	ARP003 Romain	
Sarriette	SRI Sarriette	AAR008 Sarriette des jardins	
		ARP004 Sarriette des montagnes	
Sauge sclarée et officinale	SGE Sauges	PME004 Sauge sclarée et officinale	
Thym	THY Thym	ARP005 Thym	
Valériane	VAL Valériane	AME009 Valériane	

Annexe 1 (Suite)

Plantes	Nomenclature de 2015 à 2022	Nomenclature depuis 2023	Remarques
Autres PPAM	FNU Fenugrec	FNU Fenugrec	La nomenclature OEI ne regroupe pas toutes les déclarations de surface en pavot. Certaines surfaces notamment de pavot médicinal sont inclus dans d'autres nomenclatures en PPAM.
	OEI Œillette (pavot)	OEI Œillette (pavot)	
	BUR Bugle rampant	PME006 Autres plantes médicinales pérennes	
	GAI Gaillet	PPP007 Autre plante médicinale pérenne	
	PAQ Pâquerette	AME010 Autres plantes médicinales ou à parfum non pérennes (< 5 ans)	
	PSE Pensée	PRF006 Autre plante à parfum pérenne (5ans et plus)	
	PMV Primevère	AAR009 Autre plante aromatique herbacée	
	VER Véronique	ARP006 Autre plante aromatique pérenne non arbustive ou arborée (> 5 ans)	
	PPA Autres PPAM annuelles	TBT002 Curcuma	Le curcuma et le gingembre, étant des épices, sont inclus dans les PPAM même s'ils sont mis dans la filière des fruits et légumes au niveau de la PAC.
	PPP Autres PPAM pérennes	TBT003 Gingembre	

Annexe 2 : Schéma des principales destinations des PPAM



Quelques liens utiles

AFC	Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages : www.cueillettes-pro.org
AGENCE BIO	Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : www.agencebio.org
AIHP	Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence : www.cpparm.org
L'ALLIANCE 7	Fédération des produits de l'épicerie et de la nutrition spécialisée : www.alliance7.com
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence : www.lavande-aop.fr
CA26	Chambre d'agriculture de la Drôme : https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises : www.cihef.org
CNPMAI	Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales, Aromatiques et Industrielles : www.cnpmai.net
COSMEBIO	Association française de la cosmétique bio : https://www.cosmebio.org
COSMED	Association professionnelle des petites et moyennes entreprises de la filière cosmétique : www.cosmed.fr
COSMETIC VALLEY	Pôle de compétitivité de la filière parfumerie et cosmétique : www.cosmetic-valley.com
CPPARM	Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.cpparm.org
CRIEPPAM	Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales : www.crieppam.fr
EUROPAM	European Herb Growers Association : www.europam.net
ITEIPMAI	Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles : www.iteipmai.fr
LES SIMPLES	Syndicat professionnel de productrices et de producteurs de plantes aromatiques et médicinales : www.syndicat-simples.org
PHYTOLIA	Association nationale interprofessionnelle de la filière des plantes de santé, beauté et bien-être : www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr

INNOV'ALLIANCE	Pôle de compétitivité dans les secteurs de l'alimentation, le bien-être et la naturalité : www.pole-innovalliance.com
PPAM DE FRANCE	Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales : www.ppamdefrance.com
PRODAROM	Syndicat National des Industries de la Parfumerie : www.prodarom.com
SNIAA	Syndicat National des Ingrédients Aromatiques Alimentaires : www.sniaa.org
SYNABIO	Syndicat National des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique : www.synabio.com
SYNADIET	Syndicat National des Compléments Alimentaires : www.synadiet.org
UESS	Université Européenne des Saveurs et Senteurs : www.uess.fr
VEGEPOLYS VALLEY	Pôle de compétitivité dans le domaine du végétal : www.vegepolys-valley.eu

LES DONNÉES



Marché des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Panorama 2023
édition décembre 2024

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photo : ©Farmer - stock.adobe.com
ISSN : 2553-7008 (en ligne) / ISSN : 2552-9323 (imprimé)

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR